

Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer
38, rue Saint Sabin
75011 Paris
tel/fax : 01 48 06 48 86
diffusion@eclm.fr
www.eclm.fr

Les versions électroniques et imprimées des documents sont librement diffusables,
à condition de ne pas altérer le contenu et la mise en forme.

Il n'y a pas de droit d'usage commercial sans autorisation expresse des ECLM.

Les ONG dans la tempête mondiale

Les ONG dans la tempête mondiale

Nouveaux débats,
nouveaux chantiers
pour un monde solidaire

ouvrage collectif sous la direction de Coordination SUD

Éditions Charles Léopold Mayer
38, rue Saint-Sabin
75011 Paris
France

Les Éditions Charles Léopold Mayer, fondées en 1995, ont pour objectif d'aider à l'échange et à la diffusion des idées et des expériences de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (FPH) et de ses partenaires. On trouvera en fin d'ouvrage un descriptif sommaire de cette Fondation, ainsi que les conditions d'acquisition de quelques centaines d'ouvrages et de dossiers édités et coproduits.

L'auteur

Vous trouverez une présentation de **Coordination SUD** à la page 245 de cet ouvrage.

© Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer, 2004
Dépôt légal, 3^e trimestre 2004
Dossier FPH n° DD 139 * ISBN : 2-84377-095-5
Graphisme et mise en page : Madeleine Racimor
Maquette de couverture : Vincent Collin

Sommaire

Éditorial : Dix ans déjà, <i>Henri Rouillé d'Orfeuil</i>	9
Interview, <i>Xavier Darcos</i>	15
Interview, <i>Hubert Védrine</i>	21
Première partie : Dix ans d'histoire	27
Une fin de XX ^e siècle riche en bouleversements économiques: les ONG devant de nouveaux défis, <i>Marc Humbert</i>	29
Retour sur le combat qui a fondé la légitimité des ONG: la défense des droits, <i>Michel Doucin</i>	41
Deuxième partie : Les ONG françaises aujourd'hui	55
Panorama des ONG françaises: acteurs majeurs de la solidarité internationale, <i>Emmanuel Fagnou</i>	57
Urgence et développement: agit-on si différemment ?, <i>Serge Allou et Michel Bruguière</i>	67
Face à l'émergence d'une conscience citoyenne planétaire et la mobilisation des acteurs sociaux, de nouveaux modes d'organisation pour les ONG françaises, <i>Jean-Marie Fardeau et Bernard Pinaud</i>	75
Témoignages: une génération en quête d'un nouvel engagement, <i>Maëlis Borghese, Hélène Nieul, Blandine Pons,</i> <i>Mathilde Renard et Marion Weinspach</i>	85
Coordination SUD: vers de nouvelles responsabilités internationales, <i>Henri Rouillé d'Orfeuil</i>	95
Troisième partie : Coup de projecteur sur les dix ans à venir	105
<i>Combattre la pauvreté : une priorité absolue</i>	109
Lutte contre la pauvreté: seize recommandations pour la prochaine décennie, afin de ne pas céder au pessimisme, <i>Anne-Marie Lizin</i>	111

Interview, <i>N'Diogou Fall</i>	125
Rhétoriques consensuelles et divergences pratiques dans la lutte contre la pauvreté: où sont les ONG?, <i>Marc Lévy</i>	133
<i>Des raisons d'espérer?</i>	141
Le travail, fondement et source du développement, <i>Huguette Brunel</i>	143
Pour une économie solidaire, <i>Anne-Françoise Taisne</i>	151
Les objectifs de développement pour le millénaire : perspective ou leurre?, <i>David Eloy</i>	157
<i>L'humanitaire en question</i>	165
Quel avenir pour un espace humanitaire indépendant face aux dynamiques de militarisation et de privatisation?, <i>Sami Makki</i>	167
Victimes et sauveteurs, qui aide qui?, <i>Philippe Chabasse</i> ..	173
L'interdiction des mines antipersonnel: déclaration d'intention ou réalité?, <i>Philippe Chabasse</i>	179
<i>Mondialisation et société civile mondiale</i>	185
La mondialisation, danger pour le développement local et la démocratie?, <i>Angel Saldomando</i>	187
Migrations et recompositions sociales et territoriales: la recherche de nouvelles solidarités, <i>André Quesnel</i>	199
La société civile mondiale en 2004, <i>Helmut K. Anheier</i> ..	205
<i>L'avenir des sociétés civiles du Sud</i>	213
Les Suds du monde: comment s'organiseront les sociétés civiles et s'exprimeront les nouvelles demandes de solidarité à l'international?, <i>Fabrice Ferrier</i>	215
Interview, <i>Jorge Eduardo Durão</i>	223
Interview, <i>Félicien Malanda Nsumbu</i>	229
Interview, <i>K. S. Gopal</i>	233
Bibliographie	239
Ressources	245

Éditorial

Dix ans déjà

*Par Henri Rouillé d'Orfeuil,
président de Coordination SUD*

Coordination SUD a dix ans. C'est encore bien modeste pour parler haut et fort ou, en tout cas, pour espérer être entendu. Mais, par ces temps qui courent à la vitesse des ordinateurs, l'Histoire va si vite que nous avons l'impression d'avoir déjà traversé en une si courte vie plusieurs siècles et nous savons que nous nous rapprochons de situations de ruptures politiques, culturelles, sociales ou environnementales dont nous n'osons pas imaginer les conséquences. Nos racines en France, notre présence au Sud du monde, notre dialogue constant avec des partenaires qui vivent de terribles réalités et mènent des combats vitaux, nous rendent sans doute plus conscients, plus inquiets que d'autres. Ces ruptures, déjà béantes dans l'hémisphère Sud, laissent des centaines de millions d'hommes et de femmes dans le vide.

Le mur de Berlin, c'est déjà notre préhistoire. Déjà dix anciennes républiques socialistes ont rejoint l'Union européenne et une nouvelle géopolitique s'est fait jour, une géopolitique d'autant plus embrouillée qu'elle abolit les frontières qui, en la matière, nous servaient de repères intangibles. Avec la fin de la division Est/Ouest, nous attendions une frontière

Nord/Sud, mais ce sont les pouvoirs financiers qui ont attrapé le volant de l'Histoire et ont redessiné le monde à leur manière. La mondialisation est certes une vieille histoire, Fernand Braudel en situait l'origine aux proto-banquiers vénitiens du début du XV^e siècle, mais cette histoire lente s'est accélérée. Un véritable tourbillon a fait perdre pied aux forces qui arrivaient à transformer la croissance économique en progrès social, plus rarement en progrès environnemental.

Les mots qui s'imposent aujourd'hui à nous et symbolisent notre temps – mondialisation, régionalisation, décentralisation, privatisation – illustrent tous des évolutions qui écartèlent l'État et exposent les sociétés et leurs associations au grand large. Ces mots nous appellent à assumer des responsabilités nouvelles et majeures. De nouveaux équilibres entre l'État, l'économie et la société – en clair entre les administrations, les entreprises et les associations – doivent être imaginés et, surtout, construits. Nous sommes entrés dans des évolutions paradoxales. La victoire d'une économie-monde triomphante cache de plus en plus mal la destruction des économies locales qui occupaient l'essentiel des territoires et des sociétés. Une richesse fabuleuse, qui s'accumule dans certains pôles de croissance, va de pair avec une paupérisation grandissante des pouvoirs publics et d'une part considérable de l'humanité. Les finances publiques sont à sec, alors même que des politiques sociales devraient être mises en œuvre à l'échelle mondiale, ne serait-ce que pour permettre à tous les citoyens du monde de bénéficier des droits universels et de satisfaire leurs besoins essentiels, ne serait-ce que pour préserver les biens publics mondiaux.

Richesse et pauvreté s'accumulent : le fossé se creuse toujours plus, car l'économie n'est plus contrainte d'être socialement responsable et les mécanismes de redistribution sont affaiblis. Rien ne les remplace vraiment, sinon une petite partie d'un bien modeste 0,3 % du PNB que les pays du Nord réservent à la solidarité internationale. Là est le cœur du moteur qui écartèle

l'humanité et détruit la planète. Là est sans doute le cœur du problème qui se pose à notre génération. Et nous sommes là, petites associations de solidarité internationale, dans cette grande essoreuse avec de pauvres moyens, ceux que nous donnent les citoyens les plus conscients des risques et que complètent, souvent modestement, les pouvoirs publics.

Nous sommes là pour agir. Nous essayons d'occuper une position inconfortable entre deux mondes qui s'opposent et nous nous efforçons de construire des ponts entre les rives des différentes fractures, qui ne sont pas toujours entre le Nord et le Sud. Nous agissons aussi concrètement que possible et au plus près des réalités et cherchons des solutions qui puissent devenir des références pour des politiques publiques appelées à se déployer à plus grande échelle. Nous œuvrons pour qu'avance le droit là où règne un état de jungle. Nous proclamons que les solutions, comme les problèmes qui s'affirment, doivent être globales, des solutions dans lesquelles chacun pourra trouver une place, une place un peu moins bonne pour certains, une place meilleure pour la majorité.

Mais que d'incertitudes quand nous jetons un regard sur l'avenir lointain ! Où s'arrêtera le broyage des sociétés, des économies et des territoires ?

– Comment sortirons-nous du grand western international qui s'est engagé avec l'invasion de l'Irak et avec l'exacerbation du conflit israélo-palestinien ? Nous ne sommes pas des Indiens et ne voulons pas être des cow-boys. Nous souhaitons un autre choix, celui de la construction d'un monde de diversité et de solidarité. Mais, chaque jour qui passe, les fossés là aussi s'approfondissent, des murs se dressent.

– Comment sortirons-nous de la spirale de la moins-disance sociale et environnementale ? On nous annonce, et certains ont l'air de le souhaiter, la sortie ou, plus exactement, l'exclusion de 400 millions d'Indiens de l'agriculture. 2 % d'actifs américains, à peine plus en Europe, suffisent pour nourrir les peuples du Nord

et pour exporter des montagnes d'excédents. Alors, bien sûr, ce modèle étendu aux pays du Sud qui sont encore à 60 ou 70 % agricoles suppose le départ de 2 milliards de paysans. Et pour aller où, sinon vers la pauvreté et les terrains vagues de l'économie ? Les experts, qui prêchent pour un transfert de modèles et de technologies, sont, au mieux, des irresponsables. Cette machine à exclure, qui fonctionne tout simplement en provoquant la baisse des prix agricoles et, donc, des revenus paysans, est sans aucun doute l'une des armes de destruction massive les plus efficaces. La sous-rémunération du travail paysan, qui jette dans le néant des armées de sous-prolétaires, interdit toute idée de marché du travail et entraîne à son tour une régression continue de la rémunération du travail urbain, lequel concerne des milliards de pauvres. L'écroulement de la rémunération du travail, voilà le drame contemporain majeur qui condamne la moitié de l'humanité à la pauvreté absolue, les ressources naturelles à la surexploitation et l'économie à l'asphyxie. Cette mondialisation a du plomb dans l'aile, mais les acteurs économiques, sociaux et politiques qui comptent, s'en apercevront-ils avant qu'il ne soit trop tard, beaucoup trop tard ?

– Que faut-il que nous fassions pour faire évoluer radicalement nos modes de production et de consommation ? Les courbes nous donnent rendez-vous à vingt ou trente ans. De gré ou de force, nous ou nos enfants seront placés devant des situations de rupture. D'ici là, pouvons-nous donner une forte priorité à l'économie d'énergie, à la lutte contre les multiples pollutions et à la conservation des ressources naturelles ? Pouvons-nous proposer des modalités alternatives de production et de consommation, des modes économes et soucieux de préservation ? Dans ce domaine, c'est clairement à nous de montrer l'exemple.

Tels sont sans doute les grands défis des dix ans qui sont devant nous. Nous devons aider ceux qui luttent pour échapper à la mauvaise place que l'Histoire leur promet, appuyer toutes les

dynamiques de développement, aussi modestes soient-elles. L'aide au développement, vue comme un appui aux dynamiques populaires, est plus que jamais nécessaire. Mais il faut aussi secourir ceux qui comptent parmi les victimes les plus touchées par les désordres actuels, par les conflits ou par la poursuite interminable de la paupérisation, ceux qui sont sur les zones de fractures ou sur les terrains de chasse de la délinquance internationale. L'aide humanitaire d'urgence a malheureusement un avenir radieux. Nous restons attachés à nos missions traditionnelles que sont l'aide au développement et l'action humanitaire, mais si nous voulons toujours que nos actions contribuent à régler quelques problèmes locaux, nous souhaitons que notre expérience nourrisse aussi les luttes qui s'engagent ou se développent à l'échelle mondiale et qui s'attaquent aux grands défis qui nous attendent.

Un anniversaire, c'est, bien sûr, l'occasion de réunir la famille, c'est l'opportunité de s'interroger sur la fidélité aux valeurs fondatrices, de faire un petit bilan, de dire ce que l'on est et ce que l'on fait. C'est aussi l'occasion de s'interroger sur le contexte dans lequel se déroule l'action menée, sur les évolutions qui se dessinent. Très simplement, nous avons choisi de répondre à trois questions : *Que doit-on retenir du travail mené depuis dix ans par les ONG ? Quels territoires et quelles problématiques pour les ONG françaises aujourd'hui ? Quels sont les défis auxquels devront faire face les ONG dans les dix ans à venir ?* Ces questions, nous nous les sommes posées avec le souci de toujours mettre en parallèle l'évolution du monde et notre propre évolution d'acteur engagé, avec le souci également de ne pas cacher et, même, de mettre en valeur notre diversité. Notre famille est multiple, mais aujourd'hui, elle est unie. Elle est unie dans notre pays. Elle construit son unité sur notre continent européen. Plus significative encore, elle se découvre à l'échelle mondiale comme un projet, comme une conscience, comme une force. Et comme une espérance.

Interview

Xavier Darcos,
ministre délégué à la Coopération,
au Développement
et à la Francophonie,
auprès du ministre des Affaires étrangères

« La coopération non gouvernementale est parvenue à maturité »

Coordination SUD : *Dans le cadre de ce livre sur la coopération non gouvernementale que nous publions à l'occasion des dix ans de Coordination SUD, nous analysons les dix années qui viennent de s'écouler et en profitons pour jeter un coup de projecteur sur les dix ans à venir. Quelle est votre opinion sur la place de la coopération non gouvernementale dans la politique de coopération dont vous avez la responsabilité ?*

Xavier Darcos : Permettez-moi tout d'abord de saluer ces dix belles années de travail effectuées par Coordination SUD. La manière dont les ONG sont passées de la période pionnière des années quatre-vingt à la phase « structurée » des années quatre-vingt-dix montre à quel point la coopération non gouvernementale est parvenue à maturité. Pour les années qui viennent,

il me semble que tous les acteurs de la coopération devraient se préparer à des évolutions en profondeur. Celles-ci porteront d'abord sur les modalités de la coopération, qui seront de plus en plus ouvertes et soumises au contrôle, à l'audit. On peut s'attendre ensuite à une poursuite de la tendance, observée depuis quinze ans, à la diversification des acteurs: vous aurez toujours le rôle dévolu aux États, vous aurez également la place conquise par les ONG, mais vous verrez probablement augmenter la part, encore limitée, occupée par le secteur privé dans la mise en œuvre de projets concrets.

Par ailleurs d'autres États, aujourd'hui absents ou débutant sur la scène de la solidarité internationale, tenteront de faire valoir leurs approches et leurs visions du développement. Je pense en particulier à l'Inde et à Israël qui ont, sur leur territoire, appliqué des recettes en faveur du développement qui sont souvent très originales et dont d'autres pays pourraient s'inspirer. La Chine va également fortement monter en puissance.

En ce qui concerne le rôle des ONG, peut-être sera-t-il moins marqué, pour certaines d'entre elles en tout cas, par une vision idéaliste, et parfois empreinte d'angélisme, du développement. La dégradation de l'environnement de sécurité, palpable depuis quelques années dans certaines régions du monde, a conduit et conduira davantage encore certaines ONG à réévaluer les conditions de leurs interventions.

Mais on retrouve là un débat que vous connaissez bien sur le lien entre les opérations de sécurité, de maintien de l'ordre et l'aide humanitaire. Si l'on a pu admettre que des forces armées chargées d'effectuer des opérations de maintien de la paix fassent, à la marge, des actions d'aide humanitaire, on voit bien que l'inverse n'est pas possible. Cela pose à nouveau la question de l'autonomie des «croisés de l'humanitaire» sur des terrains d'intervention sensibles.

C. S. : Avez-vous l'impression que les évolutions que nous avons connues depuis dix ans correspondent aux évolutions de la société elle-même ?

X. D. : Si vous voulez faire allusion à une plus grande sensibilité de nos sociétés occidentales à la pauvreté dans le monde, je serais tenté de répondre par la négative : car en dépit d'une pulsion émotionnelle en faveur des plus démunis, qui reste marginale, force est de constater que nos sociétés demeurent en retrait, comme si elles étaient tétanisées face à l'ampleur des enjeux du développement durable, de la santé publique et de l'éducation dans les régions les moins favorisées du monde.

La mobilisation qui s'est faite au niveau politique le plus haut – je pense en particulier aux Objectifs du Millénaire pour le Développement – se heurte sans cesse aux pesanteurs des administrations, ici et là, et à la tentation de se résigner. Il faut par conséquent sans cesse renouveler nos capacités de mobilisation, créer de nouvelles dynamiques, apporter des idées au grand moulin de la solidarité.

À cet égard, je souhaite profiter de l'occasion que vous m'offrez de m'exprimer ici pour rendre hommage à toutes les organisations rassemblées par Coordination SUD : chacune d'entre elles, à sa manière, participe à la mobilisation de la société civile et accomplit un impressionnant travail de sensibilisation à la problématique du développement. Pour cela, soyez remerciés. Et, prenant pleinement en compte ce rôle significatif joué par les ONG, je peux vous dire que nous envisageons d'augmenter dès 2005 la part qu'elles occupent dans la mise en œuvre de notre aide bilatérale, pour atteindre son doublement à l'horizon des cinq prochaines années.

C. S. : Quelle est la place, d'après vous, de la coopération internationale dans l'ensemble des relations internationales ? Quelles influences pourrait avoir la mondialisation sur les politiques publiques de coopération ?

X. D. : Les relations internationales ne sont rien d'autre que de la coopération. Les États élaborent ensemble des mécanismes visant à simplifier leurs relations, et c'est aussi cela la mondialisation: la mise en commun, de façon croissante, des moyens publics pour augmenter nos capacités d'intervention. Aujourd'hui, le poids des interventions de l'Union européenne dans le développement est très supérieur à nos capacités nationales. C'est pourquoi nous devons définir avec les pays récipiendaires de l'aide des priorités qui ne sont plus, comme cela a pu être le cas dans le passé, celles de notre nation, mais celles de la planète.

On voit notamment s'organiser de manière croissante la coopération d'États qui, s'inspirant souvent de l'exemple européen, prennent eux-mêmes en charge leur développement, aspirant à une intégration régionale réelle et exerçant les uns sur les autres la surveillance entre « pairs ». Le NEPAD est un excellent exemple de cette évolution.

Nous travaillons dans un monde où les forces de solidarité commencent à devenir plus importantes que celles de la division. Cependant, malgré les progrès accomplis grâce à la mise en place de forums de concertation – l'OMC par exemple –, il convient de rester vigilant pour que des négociations ne tournent pas à l'avantage exclusif des pays riches. Je pense en particulier aux subventions accordées par certains États aux producteurs de matières premières. Quoi qu'il en soit, la mondialisation est inéluctable et il est temps d'adapter les politiques publiques de coopération. Nous avons vu apparaître des managers de l'urgence humanitaire dans les années quatre-vingt, aujourd'hui, les responsables de la coopération et de l'aide au développement sont à leur tour des chefs de projets animés par le même sentiment d'urgence.

Enfin, il nous faut organiser la mobilisation pour mieux financer le développement du Sud. D'où l'idée française d'une taxation internationale qui pourrait financer les biens publics

INTERVIEW

mondiaux (santé, environnement...) que le marché ne fournit pas actuellement.

C. S. : Pensez-vous que nous puissions émettre quelques hypothèses sur la coopération à l'horizon 2015 ? Comment voyez-vous évoluer le partenariat entre acteurs publics et acteurs non gouvernementaux ?

X. D. : 2015, c'est notre horizon de travail avec les Objectifs du Millénaire, mais c'est déjà demain. À cette date, la part de notre aide au développement aura atteint les 0,7 % du PIB et, dans le même temps, nous percevons bien que l'organisation de la coopération aura fondamentalement changé. Il est probable que les acteurs de l'aide seront diversifiés, allant de la petite entreprise jusqu'à la multinationale, obligée elle aussi d'investir pour créer et préserver un environnement favorable à la production, en passant par l'ONG capable de réagir plus rapidement sans doute que des structures étatiques à des situations de crise qui réclameront mobilité et souplesse. À leur niveau, en revanche, les États devront s'impliquer davantage dans la négociation de conventions encadrant les questions d'environnement, d'éthique, de droits de l'homme, de protection des enfants, de respect des biens durables. Bref, nous devrions connaître une implication plus radicale en faveur du développement durable.

C. S. : Quels conseils donneriez-vous à des responsables d'ONG qui s'efforcent de répondre aux mêmes questions ?

X. D. : Beaucoup de courage et d'abnégation. Les défis de demain sont les nôtres, et je ne pense pas que le travail du gouvernement et des organisations non gouvernementales soit fondamentalement différent.

Propos recueillis par Henri Rouillé d'Orfeuil.

Interview

Hubert Védrine,
ancien ministre des Affaires étrangères

« Le partenariat avec les ONG a un très grand potentiel de développement... »

Coordination SUD : *Vous avez été conseiller diplomatique du président Mitterrand, puis ministre des Affaires étrangères pendant cinq ans. Avez-vous perçu une évolution de la diplomatie et des relations internationales ?*

Hubert Védrine : À l'origine, la diplomatie avait le monopole des relations internationales. Celles-ci ne concernaient que des relations entre États, voire, plus anciennement encore, entre souverains. Elles se déroulaient dans la discrétion, voire dans le secret.

Nous sommes aujourd'hui, et depuis un certain temps déjà, dans un autre monde. La diplomatie n'est qu'un élément des relations internationales. Les États n'en ont plus le monopole et même les États les plus souverainistes – les États-Unis, par exemple – sont pris dans des accords internationaux. À côté du pouvoir exécutif, il existe bien d'autres pôles du pouvoir public, mais aussi beaucoup de nouveaux acteurs qui interfèrent dans le jeu diplomatique : des organisations internationales, des

instances de justice internationale, des opinions publiques et des médias, des acteurs économiques – dont certains ont des chiffres d'affaires supérieurs à bien des budgets nationaux – ou encore des organisations non gouvernementales. La diplomatie fait partie d'un ensemble très vaste de relations, elle est prise dans un jeu d'acteurs nombreux et se joue sur la place publique. Elle n'a donc plus rien à voir avec les pratiques anciennes.

Pourtant, Samy Cohen a raison de rappeler¹ que les États-nations existent toujours et que l'école « décliniste » a tort. Il existe toujours des entités politiques organisées, des États, qui sont comptables de la défense des intérêts nationaux. Le cœur du cœur de la diplomatie – la négociation, les intérêts vitaux – n'a pas disparu.

C. S. : Face à ces nouveaux acteurs, et nous pensons surtout, bien sûr, aux ONG, comment pensez-vous que les autorités publiques doivent se comporter ?

H. V. : Plusieurs attitudes sont envisageables. D'un côté, la dénégaration. Seul l'État-nation serait légitime. À vrai dire, cette attitude est impossible. Ce n'est pas tenable. Depuis longtemps déjà, la Croix-Rouge, pour prendre cet exemple, interdit une diplomatie fermée sur elle-même. À l'autre extrême, et cette tendance s'est manifestée depuis la fin de la guerre froide, tout au long de cette décennie que l'on a qualifiée parfois de « post-historique » ou de « post-tragique », on a dénié toute légitimité aux États, aux nations et aux gouvernements. La société civile, dont personne ne sait très bien à quoi elle correspond, était censée avoir récupéré à son compte cette légitimité perdue. J'ai connu certains ministres des Affaires étrangères qui ne pouvaient ou ne voulaient décider de leur position sans consulter « leurs » ONG ou des instances consultatives les représentant !

1. Samy Cohen, *La Résistance des États : les démocraties face aux défis de la mondialisation*, Le Seuil, coll. « L'épreuve des faits », 2003.

Pour ma part, je souhaite que les légitimités de chacun soient reconnues. Les États, les nations et les gouvernements démocratiques ne doivent pas abdiquer et se laisser dessaisir de leurs responsabilités, mais ils doivent aussi reconnaître la réalité des nouveaux acteurs et travailler avec eux.

C. S. : Une fois reconnue et respectée la légitimité de chacun, comment pensez-vous que les pouvoirs publics doivent travailler avec les ONG ?

H. V. : Il me semble qu'il faut distinguer deux situations bien différentes: le partenariat qui peut s'établir sur des sujets concrets et le débat plus théorique sur la légitimité de chacun.

Il me semble qu'il faut aller le plus loin possible dans le travail commun et que les limites de ce partenariat sont plutôt du côté des ONG, qui peuvent craindre d'être instrumentalisées et d'y perdre leur liberté. Il est vrai que, si les ONG de développement sont financées à 100 % par des moyens publics ou que les ONG d'action humanitaire d'urgence sont totalement dépendantes des moyens logistiques des armées, la nécessaire indépendance des ONG peut être remise en cause. Sinon, je ne vois pas d'autres limites que celle des moyens financiers. Au contraire, les responsables publics ont le plus grand besoin de la connaissance des terrains et des dossiers accumulée par les ONG. Je pense à la région des Grands Lacs au Rwanda, au Cambodge, à l'Afghanistan, aux Balkans. Je pense à la question des armes de petit calibre et à bien d'autres. Le partenariat avec les ONG a un très grand potentiel de développement. Mais, et c'est un conseil, attention à la tendance des gouvernements à rechercher du « sang frais » hors du milieu politique et public. Il peut se produire avec les ONG ce qui se produit régulièrement avec les fameux ministres de la société civile: elles peuvent être grandement célébrées, mais, aussi, très vite remerciées !

C. S. : Certaines ONG vous ont reproché de les avoir mises en cause dans un article paru dans Le Monde diplomatique en décembre 2000. Lorsque vous avez jugé bon de faire ces quelques mises au point, quelle était votre motivation ?

H. V. : En fait, je n'ai pas attaqué les ONG, comme certaines d'entre elles ont pu le penser, mais plutôt une forme d'idéologie projetée par beaucoup de médias sur les ONG : une idéologie fondée sur la contestation permanente de la légitimité des gouvernements. Or, cela me semble une manière biaisée d'alimenter le vieux débat entre la démocratie représentative et la démocratie directe, débat quelque peu perturbé par les disciples d'une démocratie participative qui se cherche encore. Il m'a paru nécessaire de rappeler, comme nous l'évoquions tout à l'heure, la légitimité de chacun, notamment celle des gouvernements et des autorités publiques vilipendés en toute occasion. Il m'a paru utile également de demander à certaines ONG de balayer devant leur porte et d'être plus transparentes. Personne ne vit dans un monde abstrait et idéal. Il existe des rapports de force au sein même des milieux non gouvernementaux. Les conflits sont tout aussi féroces dans ce monde où certaines grandes ONG internationales imposent des vues qui, parfois, sont tout sauf universelles. Ce discours décapant a suscité quelques vagues ou vaguelettes, mais je sais que les ONG sérieuses l'ont parfaitement compris.

C. S. : Quels conseils donneriez-vous à des responsables d'ONG soucieux d'éviter les écueils que vous dénonciez ?

H. V. : Je leur proposerais d'abord d'abandonner cette notion équivoque de société civile, particulièrement de société civile mondiale, et de présenter en toute clarté leurs démarches, leurs procédures démocratiques internes, leurs financements. Rien qui puisse poser problème à la très grande majorité des ONG qui

INTERVIEW

sont sérieuses et rigoureuses. Le milieu des ONG doit se donner les moyens d'isoler l'ivraie du bon grain.

Je leur suggérerais ensuite de construire des réseaux ou des coalitions se référant à des chartes qui leur permettent de s'identifier et d'être identifiées par des labels. Je fais référence aux niveaux nationaux mais aussi à l'échelle internationale.

C. S. : Précisément, pensez-vous que les ONG puissent jouer un rôle au niveau mondial et même participer d'une manière spécifique à une nouvelle gouvernance mondiale ?

H. V. : Il me semble que nous devons innover dans ce domaine. Je participe à des réflexions sur une éventuelle réforme du système multilatéral qui lui permettrait de retrouver une crédibilité après les traumatismes de l'ère Bush. Dans ce domaine particulier de l'association des mouvements ou des ONG à la gouvernance mondiale, il me semble qu'il faut regarder d'un œil très critique la méthode des habilitations qui ne sont en général que de petits marchandages entre puissances et qui, de toute façon, sont vues de manières diverses, voire contradictoires, par les différentes organisations ou familles d'organisations internationales.

Pour ma part, je verrais assez bien, dans un système des Nations unies repensé, la constitution d'une « chambre consultative », à condition que l'on réfléchisse sérieusement avec les représentants des ONG sur les modes de désignation. La constitution d'acteurs collectifs, comme des fédérations nationales et, si possible, des confédérations couvrant les grandes régions du monde, faciliterait grandement la tâche et éviterait des interférences de la part des gouvernements. Quoi qu'il en soit, il faut respecter l'indépendance des ONG, c'est-à-dire accepter que certaines d'entre elles ne souhaitent pas entrer en interaction avec les pouvoirs publics et demander aux autres de s'organiser démocratiquement et de désigner leurs porte-parole.

Propos recueillis par Henri Rouillé d'Orfeuil

Première partie

Dix ans d'histoire

Hubert Védrine le rappelait opportunément en ouvrant les premières pages de ce livre : les États n'ont plus le monopole de la diplomatie et des relations internationales, et il leur faut compter désormais avec les ONG. Voir ces dernières s'insérer pleinement dans le concert des nations et le brouhaha du monde n'était pas une évidence. Loin de là. Les deux articles que nous proposons Marc Humbert et Michel Doucin dans cette première partie nous offrent de revenir sur les circonstances de cette montée en puissance des ONG, notamment françaises. Particulièrement riches et documentés, ils s'articulent de manière éclairante pour démontrer combien ont été capitales les dix années qui viennent de s'écouler.

Prenant l'année 1994 comme date charnière, Marc Humbert se livre à un véritable réquisitoire économique et nous montre comment, quelques années après la chute du mur de Berlin et « la fin de l'Histoire » que proclamait Francis Fukuyama, la libéralisation économique du monde s'est faite au détriment des plus pauvres d'entre nous, au Sud comme au Nord. Durant les dernières années du siècle, la création de l'Organisation mondiale du commerce, la signature de l'AGCS ou encore, du point de vue français, la dévaluation du franc CFA donnaient le signal à une mondialisation économique avantageuse pour les

entreprises du Nord et désastreuse pour les pays du Sud. Les firmes multinationales ont fini par acquérir une puissance telle qu'elles constituent « une menace pour les États des pays riches eux-mêmes » ! Aux côtés de leurs partenaires du Sud depuis de nombreuses années, les ONG ne pouvaient manquer de noter les conséquences de cette dérégulation économique et sociale à l'échelle du monde. Comment ont-elles réagi, quel rôle ont-elles joué ?

Après que Marc Humbert eut évoqué le mouvement altermondialiste qu'elles ont alors appuyé, c'est Michel Doucin qui prend le relais et nous retrace les grandes étapes de ce « réveil » des ONG. Revenant sur le combat qui a fondé leur légitimité à intervenir sur la scène mondiale, c'est à un véritable plaidoyer politique en faveur des ONG que se livre l'ancien secrétaire général du Haut Conseil de la Coopération internationale. Car si leur vigueur sur le plan intérieur comme sur le plan international a paradoxalement été moindre durant le ^{xx}e siècle qu'au temps des Clubs de citoyens ou des Liges abolitionnistes, les ONG font, pour l'auteur, indiscutablement « partie des “intellectuels organiques” qui élaborent et diffusent les perceptions nouvelles, valeurs et référentiels éthiques »... Sorties de l'endormissement dans lequel les avaient plongées les deux guerres mondiales et la guerre froide, les ONG – et particulièrement celles de l'Hexagone – ont vécu « la fin du millénaire et le début du suivant [...] comme des temps d'accélération et de rattrapage ». Et c'est précisément à la faveur de l'altermondialisme que les ONG françaises ont connu leur « révolution copernicienne » : la naissance du mouvement Attac, le rassemblement des ONG autour de campagnes thématiques, notamment dans le cadre de Coordination SUD, leur rapprochement avec les syndicats, le monde universitaire et la recherche ou la présence de certaines d'entre elles dans le noyau fondateur du Forum social mondial sont autant d'indices d'une présence massive des ONG françaises dans les débats mondiaux actuels.

Une fin de xx^e siècle riche en bouleversements économiques : les ONG devant de nouveaux défis

Par Marc Humbert¹

La naissance et le développement de Coordination SUD se sont inscrits dans un contexte économique international bouleversé par des évolutions très importantes. Les organisations de la société civile ont pris conscience de l'interaction de ces transformations sur leurs pratiques. Elles ont dû et su s'adapter, devenant elles-mêmes acteurs de la gouvernance mondiale.

La fin des blocs idéologiques

La chute du mur de Berlin, en novembre 1989, fut, évidemment, un événement décisif. La pression populaire des exclus de la liberté de pensée, mais aussi de la consommation de masse et des supermarchés bien approvisionnés, contribue alors à faire tomber le socialisme « réel » et à consacrer ce que certains

1. Professeur de sciences économiques à l'université de Rennes I, secrétaire exécutif de PEKEA (Political and Ethical Knowledge on Economic Activities), réseau mondial de réflexion pluridisciplinaire pour penser l'économie de manière politique et éthique. Ce réseau a été lancé par des universitaires d'une cinquantaine de pays et d'une quinzaine de disciplines en 2002 (à la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) – à Santiago du Chili) : <http://www.pekea.org>

pensent être « la fin de l'Histoire » (Fukuyama): il semble ne plus y avoir au monde qu'un seul modèle indépassable, celui de l'économie libérale de marché. On en déduit aussitôt certaines règles applicables aux États pour les rendre « amis des marchés » (*dixit* la Banque mondiale): privatisations, politique monétaire restrictive anti-inflation, libéralisation totale des marchés des capitaux, etc.; le tout est rassemblé en un catéchisme en dix points, le « Consensus de Washington ».

La liberté de consommer et d'entreprendre, qui apparaît désormais comme le paradigme ultime, peut s'accommoder d'asymétries politiques. 1989, c'est aussi l'écrasement de la révolte démocratique menée par les étudiants chinois sur la place Tian'anmen. La Chine, qui allait peser de plus en plus lourdement dans l'économie-monde, a poursuivi, après cette féroce répression, l'installation d'une économie libérale, sans démocratie. Et comme la croissance du PIB devient une fin en soi (son augmentation tenant lieu d'étalon universellement consacré pour mesurer le bonheur), il est de bon ton de douter publiquement que la démocratie et ses valeurs soient un modèle universel, et encore moins un préalable au développement. La banalisation de cette opinion coïncide, en Occident, avec des manifestations de plus en plus nombreuses de désaffection vis-à-vis d'une démocratie routinisée dans ses pratiques: l'avis de Castoriadis, selon lequel tant la vie politique nationale que les relations internationales s'apparentent à des « oligarchies libérales » et n'ont que l'apparence de la démocratie, est très partagé.

La dérégulation économique et sociale

1994 est une autre date repère. Les accords signés à Marrakech créent l'Organisation mondiale du commerce et, entre autres outils opératoires, l'Accord général sur le commerce et les services dit AGCS. L'objectif affiché de promouvoir la libération des marchés mondiaux de toute entrave laisse assez vite entrevoir des réalités contraires. La promesse faite aux pays

pauvres que les marchés du Nord s'ouvriront à leurs exportations se révèle être un marché de dupes : le protectionnisme non douanier (notamment sanitaire, normalisateur...) des pays riches et une évolution plutôt à la baisse des cours des matières premières restreignent considérablement ces ouvertures théoriques, tandis que les produits des pays du Nord renforcent leur emprise sur les marchés du Sud. L'AGCS organise la libéralisation internationale des télécommunications et des services financiers, puis s'attaque aux services publics, n'accordant aucune valeur aux principes éthiques qui fondent ces derniers. Participant à cette offensive, l'Europe sommera, en 2004, les pays du Sud d'ouvrir leurs marchés de l'eau à ses multinationales ou, encore, de privatiser l'éducation et la santé, les engageant ainsi dans des voies qui rendent inatteignables les « Objectifs du Millénaire »², lesquels ambitionnent de permettre l'accès de tous à ces services essentiels d'ici à 2015.

1994, c'est aussi un changement d'une importance particulière pour les ONG françaises, dont la plupart sont en liens étroits avec l'Afrique : la dévaluation brutale du franc CFA, décidée par la France. Elle double le prix des importations dans des pays parmi les plus pauvres du monde qui ne produisent qu'une très faible part des produits de base de leur consommation. Il en résulte une crise sociale souvent dramatique. Le rattachement ultérieur à l'euro confirmera cette situation de vassalité économique, interdisant toute gestion autonome du taux de change par des États africains qui subissent indirectement les effets des récessions européennes résultant des principes de convergence. Et l'aide qu'apporte l'Union européenne au développement du continent africain (accords de Lomé puis de Cotonou), en déclin, ne compense pas cette renonciation aux marges d'action que permettrait une politique monétaire et financière autonome.

2. Lire plus loin, David Eloy, *Les Objectifs de développement pour le Millénaire, perspective ou leurre?*, p. 157.

Cette dévaluation est sans doute, pour la communauté des ONG françaises, un choc décisif. Jusque-là confiantes dans une distribution des rôles dans laquelle les États du Nord et les institutions multilatérales s'occupaient de soutiens macroéconomiques tandis qu'elles-mêmes pouvaient se consacrer à une aide par projets au plus près des populations vulnérables, ces ONG prennent conscience que leur travail est impuissant à parer à des situations dont les ressorts se situent à l'échelle des rapports intercontinentaux : taux de change, règles de la concurrence déterminant les prix, contraintes restreignant les flux migratoires, politiques d'ajustement structurel, *dumping* social issu de la course aux investissements étrangers, multiplication des situations humanitaires d'urgence produites par des conflits d'intérêts géopolitiques et économiques... et épuisement d'un nombre croissant d'États à rembourser une dette qui croît de façon exponentielle. Autant de fardeaux figurant à l'ordre du jour d'une multitude de réunions multilatérales au fonctionnement théoriquement démocratique, alors que les décisions sont prises par une poignée de dirigeants, tous situés dans les pays riches.

La crise de la dette, révélateur de la montée des spéculations financières

Cette prise de conscience est accélérée par l'explosion d'une série de bombes à retardement programmées dès 1973 : l'abondance des pétrodollars générée par la hausse des prix du pétrole trouve, dans un contexte de crise économique au Nord, un emploi inespéré auprès des pays pauvres, avec les félicitations générales du jury des banquiers du Nord, grands bénéficiaires de l'opération. L'espoir de remboursement rapide s'effondre avec la chute des cours des matières premières et productions agricoles dont les pays pauvres sont exportateurs. Rééchelonnements successifs aidant, des centaines de milliards de dettes à des taux d'intérêt dépassant souvent les 20 % s'accumulent (128 en 1980, 600 en 2000 selon la Banque mondiale) sur les épaules des

gouvernants du tiers-monde. Dès la première crise mexicaine, en 1982, les Plans d'ajustement structurel du FMI, conçus pour éviter des cessations de paiement qui fragiliseraient un système financier dominé par les banques anglo-saxonnes, imposent la déflation et la réorientation des flux de capitaux vers le Nord. Commence pour l'Amérique latine une « décennie perdue », qui ne l'est pas moins pour l'Afrique, les débuts de croissance qui y avaient été enregistrés étant sciés net. Seuls quelques pays d'Asie gardent leur dynamisme. Les accords du Plaza (1985) et du Louvre (1987), le *ratio Cooke* (1988), le Plan Brady (1989) assurent vaille que vaille la perpétuation du système financier international, malgré le krach boursier de 1987.

Mais des crises majeures vont néanmoins apparaître et se succéder, de plus en plus graves. La deuxième crise mexicaine sonne tout d'abord l'alarme en ébranlant l'Amérique latine, en 1995 ; puis c'est le tour, en 1997, de l'Asie des « dragons », avec la Corée du Sud, jusque-là exemplaire, et de la Russie, en 1998. Le Brésil est au bord du gouffre dès 1999 mais tient bon ; c'est la Turquie qui s'effondre en 2001, suivie par l'Argentine qui, lâchée par le FMI, sombre et s'enfonce dans la pauvreté et les désordres ; le Brésil semble devoir être le prochain domino, mais le FMI vient alors à son secours.

L'éclatement de la « bulle Internet » (2000), les faillites frauduleuses de très grandes entreprises (Enron en 2001, WorldCom en 2002), les errements (pour la seule France) du Crédit Lyonnais, d'Executive Life et de Vivendi, mettent en cause une mondialisation financière débridée dont il devient clair, contrairement au discours dominant qui idolâtre les investissements directs étrangers (IDE), qu'on ne peut attendre que ceux-ci assurent le « financement du développement » : les IDE se portent à 60 % vers les pays industrialisés et la quasi-totalité du reste vers la Chine et quelques pays émergents, l'Afrique subsaharienne voyant sa part régresser de 3 % à 1,5 % en quelques années.

Mais le système bancaire international a survécu, permettant au commerce international de poursuivre son essor. La Chine

rejoint le club des négociants au prix d'un abandon, par les pays jusque-là exigeants sur ce chapitre, de toute exigence en matière de droits de l'homme tandis que l'attention se déporte, à partir de la fin 2001, vers les problèmes de sécurité.

La mondialisation croissante de l'économie s'est ainsi, depuis le début des années quatre-vingt, avec accélération depuis 1990, accompagnée de tempêtes prenant la forme de crises financières et économiques majeures, et de l'aggravation des inégalités et des pauvretés, au Sud mais aussi au Nord. De cela, les ONG, qui voient leurs partenaires du Sud s'épuiser à simplement survivre, prennent de plus en plus la mesure; elles identifient aussi progressivement des causes qui se trouvent à une bien plus vaste échelle que celle à laquelle elles avaient coutume de travailler.

La maison brûle, elle est livrée aux incendiaires (deviendront-ils de vrais pompiers ?)

Les responsables politiques ont tout d'abord pris, d'une certaine façon, ces calamités pour un phénomène naturel. Lorsqu'il leur a fallu, poussés pour une bonne partie par les ONG, chercher des remèdes (« la maison brûle », a ainsi déclaré pathétiquement le président de la République française à Johannesburg, invitant acteurs publics et privés à se mobiliser pour agir ensemble), c'est aux institutions internationales qu'ils ont confié cette mission, en particulier au travers de la préparation d'accords susceptibles de répondre aux menaces pesant sur l'avenir de la planète. Une autre évolution importante, à la fin du XX^e siècle, est celle de la montée en puissance des institutions multilatérales et d'une transformation des méthodes de la gouvernance des régulations macroéconomiques et sociales.

Car se révèle simultanément un autre phénomène clé: les firmes multinationales ont acquis, avec la mondialisation économique, une puissance qui peut constituer une menace pour les États des pays riches eux-mêmes. Ce sont les vecteurs de la mondialisation concrète: 60% du commerce mondial transite par

leurs réseaux. Ces firmes réclament la liberté d'entreprendre et de commercer à l'échelle mondiale sans entrave. Les deux tiers des investissements directs à l'étranger ont la forme de fusions-acquisitions transnationales; ce sont elles qui façonnent le «développement» mondial en décidant et en imposant une course au «progrès» technologique, pour le nécessaire et le superflu. Elles promettent l'efficacité par la mise en concurrence à l'échelle planétaire des ressources, pour le bénéfice des consommateurs du monde entier qui devraient obtenir ainsi le meilleur produit au meilleur prix. La théorie économique néolibérale, enseignée dès le second degré scolaire et dans les universités, affirme qu'elles réalisent l'optimum de la rationalité de l'allocation des ressources existantes, matérielles et humaines.

Elles bénéficient de ce fait du soutien de nombre de gouvernements: le projet d'Accord multilatéral sur l'investissement concocté en grand secret en 1995 au sein de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) devait consacrer juridiquement leur total affranchissement par rapport aux lois fiscales et sociales des pays où elles installent leurs usines. La révélation en 1997, grâce à des ONG, de ce qui se tramait, a fait échouer ce projet de traité; mais la réalité demeure d'un pouvoir colossal dont les manifestations les plus cruelles sont, au Sud, les *sweatshops*, *maquiladoras* et autres zones franches échappant aux droits fondamentaux et, au Nord, les délocalisations et le chômage qui s'ensuit. Ainsi, la pauvreté gagne au Nord et au Sud où les populations les plus vulnérables s'appauvrissent. Pour une amélioration sensible mais inégale en Asie, la situation empire globalement pour l'Afrique subsaharienne où, aux dires de la Banque mondiale, la pauvreté a doublé en vingt ans. Cette Banque au pouvoir devenu hégémonique, avec son jumeau, le FMI, héraut du «Consensus de Washington», se sent alors obligée de rebaptiser «Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté» les désastreux «Programmes d'ajustement structurel» qui ont laminé les services sociaux,

éducatif et de santé des pays pauvres (mais rarement les armées et les polices).

Palinodies autour du développement durable

Les responsables politiques se sont pourtant efforcés, après 1989, de se saisir des problèmes de la planète au niveau mondial, celui qui paraît le plus pertinent. Ils ont tenté de mettre en pratique le précepte imaginé lors de la conférence de l'ONU sur l'environnement de 1972 : « Pensez global, agissez local. » Ce précepte avait été énoncé au moment même où le premier rapport du Club de Rome soulignait les limites d'une croissance assise sur la consommation non maîtrisée des ressources de notre planète. Le rapport de l'OCDE, « Face aux futurs, pour une maîtrise du vraisemblable et une gestion de l'imprévisible » (1979), avait ensuite ouvert le chantier d'une conception de l'interdépendance planétaire. Si le rapport de la commission Brandt sur le développement international, « Nord-Sud, un programme de survie » (1980), a commencé à faire sortir le tout nouveau « Dialogue Nord-Sud » des ornières de la méfiance mutuelle, le renouvellement conceptuel est venu en 1987, avec le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement présidée par Gro Harlem Brundtland, « Our common future ». C'est ce rapport qui a forgé le concept de « développement durable ». Celui-ci est devenu la toile de fond des actions de développement et sera désormais le souci au moins affiché, si ce n'est réel, dans toutes les réunions internationales.

Le Sommet de la Terre, organisé à Rio en 1992, qui réunit 178 pays et 110 chefs d'État et de gouvernement, associe aussi un millier d'ONG. La déclaration finale solennelle place « les êtres humains au centre des préoccupations ». Un programme d'action pour le XXI^e siècle, « l'Agenda 21 », adopté à l'unanimité, marque une première prise de conscience au plus haut niveau des défis à relever. Ce contexte porteur d'espoir est rehaussé par la solennelle « Déclaration du millénaire » de

l'Assemblée générale des Nations unies en 2000. Toutefois, « dix ans après Rio, nous n'avons pas de quoi être fiers », proclame à Johannesburg, en 2002, le président Chirac, dont le discours devant l'Assemblée plénière du deuxième Sommet mondial du développement durable trace un bilan pessimiste de la situation : « La nature, mutilée, exploitée, ne parvient plus à se reconstituer et nous refusons de l'admettre. L'humanité souffre. Elle souffre de mal-développement, au Nord comme au Sud, et nous sommes indifférents. La Terre et l'humanité sont en péril et nous en sommes tous responsables. »

Les ONG françaises ont espéré une traduction nationale de cette prise de conscience. Ce fut le cas en particulier en 1997, lors des Assises de la coopération et de la solidarité internationale dont elles avaient suscité la réunion. Il s'agissait de prendre acte de ce que « l'évolution du monde, au cours des dernières décennies, a amené de profondes transformations dans le domaine de la coopération et de la solidarité internationale ». Et d'en tirer des conséquences : « Ces changements appellent des comportements nouveaux, y compris dans les pays développés, et des décisions politiques à la mesure des enjeux. » La réforme de la coopération française, organisée en 1998, s'est réduite à des changements d'organigrammes sans identification de principes ni d'objectifs nouveaux. La préparation de la Conférence de Johannesburg a été une autre occasion d'espérer, en dépit d'une procédure largement bâclée. La « Stratégie nationale de développement durable » qui en est résultée, arrêtée en 2003 par le gouvernement, dont l'une des traces concrètes a été l'encouragement actif donné aux grandes firmes françaises d'adhérer au « Pacte global » lancé par le secrétaire général des Nations unies, visant à introduire la « responsabilité sociale des entreprises » au cœur de leurs pratiques managériales, ouvre un timide espoir, même si elle contient peu de mesures concrètes.

De l'EZLN à Ekta Parishad : l'altermondialisme

Les ONG n'avaient pas jusqu'ici une grande tradition protestataire en France : elles considéraient que leur rôle était de soigner les maux endurés par l'humanité au Sud, que ce soit du fait des évolutions économiques mondiales ou locales, des calamités ou d'une nature hostile, ou encore de dominations et de pouvoirs extérieurs ou locaux irrespectueux des droits des personnes.

Des mouvements comme les Sans-terre au Brésil (1984), puis Via Campesina (1992), souvent partenaires des ONG européennes, avaient déjà lancé l'idée que les injustices ne se résoudraient pas par la seule bonne volonté des gouvernants. L'irruption médiatique de l'EZLN (l'Armée de libération nationale zapatiste) du Chiapas en 1994, soulignant la condition précaire des Indiens au moment même où entrait en vigueur l'ALENA, accord de libre-échange interaméricain, a soudain installé une ambiance de forte contestation qui s'est vite répandue dans le monde, en résonance avec les phénomènes économiques, sociaux et politiques que nous avons évoqués précédemment. La plus spectaculaire action protestataire, après le TOES (*The Other Economic Summit*) tenu en 1984 à Londres en opposition à la réunion du G7, a été la mobilisation très médiatique organisée lors d'une réunion de l'OMC à Seattle en 1999 : elle a physiquement et institutionnellement bloqué le lancement des « négociations du millénaire ». Elle a été répétée lors de réunions ultérieures, jusqu'à Cancún en 2003, où cette fois ce ne sont pas les manifestations de rues mais les expertises des ONG, mises au service de certains pays du Sud, qui ont stoppé les négociations, comme l'avouait avec un rien de surprise, dans un article du journal *Le Monde*, le prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz.

Ce mouvement de contestation des formes et des conséquences de la mondialisation a été aussitôt stigmatisé par ses adversaires, avec le qualificatif « d'antimondialisme ». Il s'est organisé et a accédé à un niveau médiatique supérieur avec les

forums sociaux mondiaux de Porto Alegre, puis de Mumbai. Un processus difficile est en route, qui doit répondre au double défi de proposer des alternatives aux puissants modes et enjeux à l'œuvre dans la mondialisation libérale, dans le silence complice des théories économiques, et réaliser une synthèse entre les intérêts sociaux, politiques, économiques et culturels très divers qu'expriment les composantes du mouvement « alter ». Un symbole de cette dynamique d'attraction-répulsion : Ekta Parishad, mouvement de défense des paysans indiens sans terre, s'est tenu à l'écart du Forum social mondial de Mumbai, tout en veillant à profiter des milliers de caméras présentes pour se signaler.

Apporter une réponse réaliste et par des voies pacifiques (la plupart des transformations majeures sont issues de guerres) à la question soulevée dès 1959 par Louis Joseph Lebret est le redoutable défi que les ONG ont décidé de relever : « Il serait ridicule et déréglé de proposer à l'humanité entière l'acquisition d'un niveau de vie et d'un style de vie du type nord-américain. L'opération n'est ni possible, ni désirable. Les aspirations matérialistes de l'Occident n'ont pas de valeur normative pour l'humanité ». Les ONG bénéficient, comme résultat de leur engagement courageux, d'une écoute très attentive dans la plupart des institutions internationales et auprès d'un certain nombre de gouvernements, voire de dirigeants d'entreprise qui concluent aujourd'hui des alliances avec elles pour œuvrer à des changements qui apparaissent indispensables « pour une civilisation solidaire » conduisant « à une phase plus humaine ». La communauté des économistes, du moins dans sa partie qui s'intéresse au monde réel et à ses valeurs, se doit d'accompagner, en coopération avec les spécialistes de toutes les sciences sociales, cet effort pour que cet autre monde que nous croyons et voulons possible commence à prendre forme.

Retour sur le combat qui a fondé la légitimité des ONG : la défense des droits

*Par Michel Doucin*³

En 1998, un groupe de travail, dont je faisais partie, remettait au secrétaire d'État à la Coopération, Charles Josselin, une note synthétisant ses réflexions sur le partenariat que la diplomatie française pourrait proposer aux ONG, constat étant fait que les valeurs promues par les deux entités étaient largement communes et que des synergies devaient être trouvées. Trois idées en ressortaient principalement :

– les ONG sont un acteur important des relations internationales que la plupart des gouvernements des pays développés intègrent désormais dans l'éventail des acteurs associés à leur politique diplomatique. Une étude réalisée en juin 2001 pour la Commission Coopération Développement par Nelly Poitevin confirmera que « la plupart des pays européens ont engagé, ces dernières années, des réflexions et des concertations avec les ONG pour faire évoluer leur politique de soutien... Les grandes tendances semblent les suivantes : un renforcement du dialogue

3. Diplome, ancien secrétaire général du Haut Conseil de la Coopération internationale, auteur du *Guide de la liberté associative dans le monde*, La Documentation française, 2000.

et de la concertation; une conception plus large de la coopération non gouvernementale qui tend à s'élargir à l'ensemble des actions de coopération de la société civile; une volonté d'appuyer davantage les actions des ONG en faveur de la démocratie et des droits de l'homme, ainsi que les actions de lobbying et de plaidoyer international. »

– La France s'honore d'être terre d'accueil d'ONG de qualité qui font référence dans certains domaines comme les droits de l'homme et l'aide humanitaire (« les *french doctors* »), mais participent peu à la dynamique des jeux d'influence et de pression de la scène internationale où certaines de leurs consœurs, principalement anglo-saxonnes, au travers de réseaux internationaux, parviennent à imposer des agendas diplomatiques nouveaux.

– Cette situation s'explique par plusieurs facteurs: l'atomisation de cette catégorie (une multitude de petites et une dizaine de moyennes, quatre seulement pouvant prétendre au niveau des principales ONG internationales); sa tradition individualiste; la sacralisation qu'elle fait de « l'approche projet » avec pour revers une grande méfiance pour la théorie et les approches de niveau macroéconomique ou macrosocial; l'intériorisation, commune à l'ensemble de la société française, de l'idée que l'État dispose d'une exclusivité naturelle en matière diplomatique; l'attitude de ce dernier, peu ouvert au dialogue et à la collaboration avec les ONG, ainsi que l'illustre le pourcentage dérisoire de son aide publique au développement dont il leur confie la mise en œuvre: dix fois moins que la moyenne européenne.

Révolution ou réveil?

Six ans plus tard, le mouvement international des ONG s'étant lui-même renforcé au niveau mondial, la situation française apparaît à l'observateur profondément transformée: les ONG françaises sont devenues un acteur collectif qui, en empruntant des formes mobiles, s'est imposé comme l'un des

plus actifs membres des réseaux d'acteurs non gouvernementaux au niveau mondial. Révolution ou réveil ? Un regard sur l'histoire comparative du mouvement ONG dans le monde et en France permet de privilégier la seconde hypothèse, et d'identifier certaines spécificités qui esquissent des pistes pour l'avenir.

Les chroniqueurs de presse voient souvent dans la seconde moitié de la décennie 1990 l'acte de naissance de la diplomatie internationale des ONG : ces quelques années ont vu le succès des campagnes contre les mines antipersonnel, contre le projet d'accord multilatéral sur les investissements et pour la Cour pénale internationale, s'imposer les pratiques de démonstrations de masse pour peser sur les réunions ministérielles de certaines organisations intergouvernementales et le lancement des forums sociaux mondiaux et régionaux en contrepoint au poids exorbitant pris par la *soft-diplomatie* des milieux d'affaires au travers des Forums économiques mondiaux. À ces différentes actions collectives, les ONG françaises ont pris une part active.

Les politologues insistent sur la date clé que représente la fin 1989, marquant la fin de l'affrontement entre monde libéral et monde communiste, qui a permis à l'Organisation des Nations unies de donner un nouveau souffle à son ancienne pratique de conférences thématiques mondiales, jusque-là vouées à mettre en scène les antagonismes Est-Ouest : dès 1992, la Conférence mondiale sur l'avenir de la planète tenue à Rio, dynamisée par la présence d'un millier d'ONG, offrait l'occasion à des idées alternatives de s'exprimer dans une dénonciation des deux modèles économiques productivistes ayant tenu lieu de référence jusque-là. L'« Agenda 21 » et plusieurs traités allaient résulter de cette impulsion décisive. D'autres conférences, sur la population, l'habitat, les droits des femmes, le financement du développement... avec des succès variés, allaient servir durablement de tribune à l'expression des ONG. Or, celles-ci ont su, dans le même temps, trouver dans la presse internationale d'efficaces relais auprès de l'opinion publique.

Les Nations unies, organisation devenue marginale dans le contexte stérilisant de la guerre froide, vont y trouver un renouveau et l'occasion de prendre une revanche par rapport à quelques institutions qui avaient pris le pas sur elles dans un certain nombre de domaines. C'est le cas tout d'abord du développement, les agences onusiennes en charge de ces questions ayant dû accepter la préséance du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, deux institutions où les droits de vote sont répartis en proportion des apports en capital et qui, à partir de la décennie 1980, disposent du redoutable outil des Plans d'ajustement structurel. Dans le domaine du commerce, face à la Cnuccd (Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement), le Gatt (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), devenu l'Organisation mondiale du commerce (OMC, doté d'un organe de règlement des différends), et l'OCDE, voire le G7, se sont établis comme une redoutable concurrence. Une véritable complicité va s'instaurer entre les états-majors de l'ONU (Secrétariat général et direction des agences) et un très grand nombre d'ONG afin de renforcer mutuellement leurs statuts et contester la légitimité des autres institutions. Les ONG françaises ne participent toutefois que partiellement et sélectivement aux campagnes et manifestations qui visent à délégitimer les organisations qui semblent trahir les valeurs fondamentales du système international, y compris lorsque, fin 2000, le Sommet européen de Nice en est la cible.

Les deux dernières décennies du XX^e siècle sont aussi, pour les politologues, celles d'une évolution des théories des relations internationales: la doctrine immodestement qualifiée de «réaliste», selon laquelle les seuls véritables acteurs de la scène internationale sont les États, se voit contestée par une approche «libérale» qui remarque que ces derniers sont des lieux de synthèse entre des intérêts contradictoires, dont certains sont exprimés par les ONG, et que la définition de chaque position diplomatique nationale n'est que le fruit d'un arbitrage entre

acteurs sub-étatiques. Puis vient une contestation plus radicale qui affirme qu'à côté des acteurs nationaux figurent des acteurs transnationaux de plus en plus puissants : firmes multinationales, médias audiovisuels, religions, doctrines politiques... et ONG. Cette école « transnationaliste » est représentée à l'Institut d'études politiques de Paris par Bertrand Badie et Marie-Claude Smouts.

L'utilité d'un regard sur une histoire déjà longue

Quelle que soit la date de référence choisie, les années quatre-vingt-dix sont indubitablement essentielles pour observer le « réveil » des ONG. Mais un retour plus long sur l'histoire apparaît nécessaire pour comprendre l'endormissement qui a précédé et qui a succédé à des temps plus actifs. Faire remonter le curseur à la fin du XVIII^e siècle (ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de proto-ONG auparavant) est particulièrement intéressant : on y observe l'apparition de ligues, inspirées par la philosophie des Lumières, qui organisent des pétitions pour l'abolition de l'un des grands scandales de la société occidentale d'alors, l'esclavage. La Société de Pennsylvanie (1775), la Société des amis des Noirs (1788), la Société pour l'extinction de la traite des esclaves entament des combats qui connaîtront une victoire provisoire pendant la Révolution française, définitive en 1803 (pour la traite) et 1833 (pour l'esclavage après que 750 000 signatures eurent été réunies en 1814) dans les colonies britanniques, plus tard suivies par la France (1848) et les USA (1863). La Révolution française a vu, d'autre part, apparaître les Clubs de citoyens où l'on débat alors de la paix, des droits de l'homme, de l'égalité en écho aux séances des Assemblées ; ils sont plus de 2 900, répartis dans tout le pays et les territoires conquis, fin 1792. Au début du XIX^e siècle, les opinions publiques européennes, animées par quelques grandes figures romantiques (Victor Hugo, Chateaubriand, Delacroix, Byron...), s'unissent dans le Mouvement philhellénique qui soutient, par des envois

de secours et des pressions sur les gouvernements, la lutte des Grecs, victorieux en 1829, pour leur indépendance au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ce thème sera le dénominateur commun des révolutions de 1848. La fin de ce siècle voit aussi la naissance d'autres ligues de droits de l'homme, comme celle qui contribue, autour de Zola, à la révision du procès du capitaine Dreyfus ou celle, alliée à des confréries missionnaires, qui met fin au supplice du bandage des fillettes chinoises.

Les deux siècles précédant le XX^e furent donc glorieux pour les organisations qui ont précédé les ONG. Que se passe-t-il ensuite ? La Première Guerre mondiale amène l'Occident à douter de ses valeurs et à chercher à les refonder autour d'une Société des Nations qui amorce une collaboration avec quelque 400 associations, clubs, syndicats, mouvements pacifistes..., mais est rapidement emportée par la tourmente préparatoire à la Seconde Guerre mondiale. Puis très vite une situation de Guerre froide au plan militaire (Corée et Vietnam mis à part), mais ardente au plan idéologique, simplifie tous les sujets politiques, sociaux, éthiques... en les résumant à un choix entre deux modèles, et pourchasse les déviances, vite qualifiées de trahisons (maccarthysme, procès de Moscou...). L'espace est restreint pour la pensée autonome. Elle ne disparaît pas pourtant, mais reste sporadique : naissance du mouvement sans-frontériste lors de la guerre du Biafra en 1968, soutiens pluriels à Solidarnosc après 1970, mouvement des citoyens d'Helsinki après les accords homonymes qui sont eux-mêmes une victoire d'une coalition d'ONG et de syndicats. Et la décolonisation, qui se fait selon un clivage libéral/communisme, dans un premier et long temps mobilise les ONG de développement selon un axe apolitisme caritatif/solidarité politique qui ne favorise pas les dynamiques agrégatives.

L'essentiel du XX^e siècle a donc été une parenthèse dans une vivante histoire pluriséculaire, que l'on peut faire remonter à la

naissance de la Modernité, où les ancêtres des ONG françaises et leurs figures de proue ont très souvent joué les premiers rôles.

« **Intellectuels organiques** » sans le savoir

D'où vient que ce type d'acteur, qui a eu à lutter contre des pouvoirs politiques et religieux qui ne lui voulaient *a priori* que peu de bien (interdiction récurrente de congrégations, proscription des Encyclopédistes, loi Le Chapelier, interdiction des caisses de solidarité et des syndicats, proscription de Zola...), apparaisse finalement comme si incontournable qu'il semble nécessaire au fonctionnement des autres institutions politiques et sociales ? Le philosophe Gramsci a donné dans ses *Cahiers de prison* une clé de compréhension : « Chaque groupe social, naissant sur le terrain originel d'une fonction essentielle dans le monde de la production économique, crée en même temps que lui, organiquement, une ou plusieurs couches d'intellectuels "organiques" qui lui donnent son homogénéité et la conscience de sa propre fonction, non seulement dans le domaine économique, mais aussi dans le domaine politique et social [...] Ces intellectuels sont les "commis" du groupe dominant pour l'exercice des fonctions subalternes de l'hégémonie sociale et du gouvernement politique, c'est-à-dire de l'accord "spontané" donné par les grandes masses de la population à l'orientation imprimée à la vie sociale par le groupe fondamental dominant, accord qui naît "historiquement" du prestige qu'a le groupe dominant (et de la confiance qu'il inspire) du fait de sa fonction dans le monde de la production. » Les ONG et leurs ancêtres font partie des « intellectuels organiques » qui élaborent et diffusent les perceptions nouvelles, valeurs et référentiels éthiques qui constituent l'idéologie hégémonique dans laquelle se reconnaît la classe productive dominante, la bourgeoisie, dont ils consolident le pouvoir sur l'État, tout en faisant évoluer ses propres conceptions.

Ainsi, John Foster, directeur de l'Institut Nord-Sud d'Ottawa, reconnaît-il notamment que « le mouvement environnemental

international a [...] transformé la façon dont bien des gens considèrent la croissance, la consommation ou les rapports entre l'humanité et la biosphère. Les défenseurs des droits de la personne n'avaient peut-être jamais osé imaginer que les pressions qu'ils ont exercées [...] pour mettre fin à la torture allaient non seulement amener l'adoption d'une convention internationale et des changements dans les lois nationales, mais également entraîner l'abandon graduel de ces pratiques dans une société après l'autre. Le mouvement des femmes a influencé les comportements, la politique et la façon de parler [...] laissant présager une évolution dans notre façon de percevoir et d'évaluer à la fois le monde, nos sociétés et des questions comme la pauvreté, la croissance de l'économie, comme son impact». Les ONG, à toute époque, aident un monde menacé de sclérose à s'adapter.

Le temps perdu rattrapé

Une grande partie du XX^e siècle a été un temps d'affrontement et de glaciation idéologique, une période où la fonction de création ou d'évolution des valeurs s'est faite moins nécessaire. La parenthèse refermée, la fin du millénaire et le début du suivant sont apparus comme des temps d'accélération et de rattrapage pour les ONG. Cela semble plus particulièrement le cas en France où plusieurs phénomènes se sont récemment produits : le surgissement d'Attac (Association pour la Taxation des Transactions pour l'Aide aux Citoyens), qui a imposé sur la scène internationale un double débat sur l'urgence d'une régulation des mouvements spéculatifs de capitaux et sur le nécessaire financement d'un développement soutenable qui réduirait les inégalités mondiales ; la structuration croissante de la vaste famille des ONG autour de campagnes thématiques, dans le cadre de Coordination SUD et de ses différents « chantiers », est une autre bonne nouvelle au pays des innombrables micro-ONG qui jusque-là s'intéressaient surtout chacune à leurs micro-projets ; les convergences naissantes entre mouvement syndical et

ONG pour la conduite de campagnes de plaidoyer communes (pour l'abolition de la dette, pour une réforme des Institutions financières internationales – IFI), de même que les ponts établis avec le monde universitaire et celui de la recherche, traditionnellement peu impliqués dans la vie sociale, sont un troisième indice social. Le « conseil scientifique » d'Attac, comme les relations établies entre Coordination SUD, AITEC (Association internationale de techniciens, experts et chercheurs) et le nouveau collectif de 500 universitaires dénommé PEKEA (*Political and Ethical Knowledge on Economic Activities*) illustrent cette révolution copernicienne; le fait que plusieurs ONG françaises aient été membres du noyau fondateur du Forum social mondial, où leur délégation était numériquement la deuxième après celle du Brésil, est enfin la démonstration d'un retour des acteurs français de la solidarité internationale privée à une vivante tradition de présence à la pointe des combats pour les droits, née voici presque un demi-millénaire. Deux ONG françaises ont reçu, l'une à titre collectif, Handicap international (pour la campagne qui a conduit au traité d'Ottawa interdisant les mines antipersonnel), l'autre à titre individuel, Médecins sans frontières, les deux seuls prix Nobel de la Paix accordés à ce type d'acteur depuis longtemps, signe que ce retour des Françaises au premier rang du combat pour les droits est reconnu par la famille internationale des défenseurs des libertés.

Les relations avec l'État français sont aussi en pleine évolution comme l'indiquent la création d'instances de concertation où l'on ne parle pas que « technique », tels le Haut Conseil de la Coopération internationale (1999) ou le « Groupe de travail sur les nouvelles sources de financement du développement » constitué à la demande du président de la République, de même que la systématisation des réunions entre diplomates et ONG autour des crises internationales ayant une dimension humanitaire.

Une nouvelle hibernation en perspective ?

Le 11 septembre 2001, qui a mis sur le pied de guerre une grande partie de la planète et favorisé l'apparition de pratiques de guerre préventive et/ou de vengeance, ne risque-t-il pas d'entraîner à nouveau une période de glaciation bridant l'expression de toute pensée autonome, en particulier celles des ONG ? Le risque est réel, et les enquêtes diligentées par l'administration américaine pour déstabiliser certaines organisations peuvent rappeler de fâcheux souvenirs⁴. Mais l'on peut rester optimiste si l'on prend en considération deux éléments principaux.

Tout d'abord, le fait que les tentatives pour reconstituer des « blocs » s'engageant de façon monolithique dans une alliance militaire ont fait long feu. Il demeure donc des espaces de contestation et de débat où des alliances souples peuvent s'établir entre diplomaties publiques et non gouvernementales pour la défense de valeurs partagées. À cet égard, la circulaire diffusée en 1989 par le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, François Scheer, garde toute son actualité : après avoir indiqué que « le gouvernement entend [...] favoriser d'une manière générale l'action des associations [qui] jouent un rôle irremplaçable [...], » il concluait qu'« autonomes et libres dans leurs actions elles peuvent, le cas échéant, ne pas partager l'ensemble des analyses du poste. Elles ne méritent pas moins [le] soutien [du Quai d'Orsay] ».

D'autre part, le lien entre le terrorisme et la violence que représentent les inégalités croissantes dans le monde étant clairement établi, le consensus qui semble se reconstituer depuis le début du nouveau millénaire sur la nécessité d'une réduction rapide et volontariste de ces dernières offre des perspectives, en particulier aux ONG qui doivent veiller à ce que la bonne volonté politique se traduise en politiques concrètes.

4. C'est largement l'opinion du professeur Anheier, exprimée plus loin dans cet ouvrage. Lire Helmut Anheier, *La Société civile mondiale en 2004*, p. 205.

Perspectives constructives

Les ONG françaises ont, du fait de leur histoire et de leurs spécificités, un rôle important et particulier à jouer. Il commence par le dialogue et la collaboration avec un État dont les positions diplomatiques n'ont jamais été, sur les sujets essentiels, aussi convergentes avec les leurs. Il est ensuite de participer à l'ensemble des réseaux internationaux d'ONG dont les combats portent sur la maîtrise de la gouvernance économique, sociale et politique mondiale et visent à affirmer la nécessité d'un autre modèle de développement, plus solidaire et moins destructeur des ressources naturelles.

Il est aussi de donner voix aux *sans-voix*, aux sociétés civiles des pays en développement, particulièrement de ceux issus de la colonisation française, dont plus de la moitié est classée parmi les « moins avancés » : leurs peuples, souvent conduits au désespoir par la pauvreté et les injustices qui s'étalent sous leurs yeux, ainsi que par la brutalité des régimes politiques qu'ils subissent, sont vulnérables aux idéologies radicales ou fondamentalistes ; aider à l'émergence d'une société civile organisée dans chaque pays et lui donner les moyens de se faire entendre, au même titre que les nord-occidentales, dans les négociations internationales qui déterminent l'avenir de sa nation, c'est la façon la plus judicieuse de prévenir le terrorisme.

Les ONG françaises ont, sous l'impulsion de Coordination SUD, déjà pris des initiatives fortes en ce sens, qu'il s'agisse de l'aide fournie pour la présence de délégations des pays francophones pauvres aux forums sociaux mondiaux ainsi qu'aux réunions de l'OMC et du G7, ou du plaidoyer fait auprès de l'administration française pour qu'elle s'engage, à l'instar d'autres coopérations, dans des programmes de soutien au développement des organisations des sociétés civiles.

Il est un dernier défi à relever qui est de trouver un équilibre entre développement au Sud et maintien de la prospérité et des mécanismes de solidarité sociale conquis par le Nord. Il s'agit de

résoudre des contradictions qui ont pour noms délocalisations, *dumping* social, protections non tarifaires, PAC, *brain-drain*, migrations... Or, les dynamiques actuellement à l'œuvre échappent largement aux États dès lors que déjà deux tiers du commerce mondial sont réalisés en interne par les entreprises multinationales. Toutefois des initiatives régulatrices sont récemment apparues dans ce domaine résultant souvent d'initiatives d'ONG, le point de départ ayant été les fameuses campagnes nées sur les campus des États-Unis dénonçant les scandaleuses conditions sociales de production de certaines chaussures de sport. Les ONG françaises ont été jusqu'ici peu présentes sur ce terrain.

Pourtant, la France est un territoire où des initiatives se produisent dont elles ne peuvent se tenir à l'écart : plus de 250 entreprises françaises ont adhéré à la charte éthique du « Global compact » lancée en 2000 par le secrétaire général des Nations unies ; la législation française apparaît comme l'une des plus hardies en matière de responsabilité sociale des entreprises depuis les lois sur l'épargne salariale (19 février 2001), sur les « nouvelles régulations économiques » (15 mai 2001) et sur le fonds de retraite (17 juillet 2001) et la France accueille sur son sol l'une des deux principales organisations internationales productrices de normes pour les firmes multinationales, l'OCDE, tandis que la seconde, l'OIT, se trouve à sa frontière, à Genève. Ce sont autant d'éléments qui devraient amener les ONG françaises à s'engager davantage sur ce terrain essentiel⁵.

En somme, il s'agit pour ces dernières de réaliser plus hardiment le projet que le philosophe Jürgen Habermas décrit comme celui des « “nouveaux” mouvements sociaux : [ils] poursuivent des objectifs à la fois offensifs et défensifs. [...] Ils tentent de lancer des thèmes significatifs pour la société dans son ensemble, de définir des problématiques, d'apporter des contributions

5. Sur le thème plus général de l'économie solidaire, lire dans cet ouvrage Anne-Françoise Taisne, *Pour une économie solidaire*, p. 151.

permettant de résoudre les problèmes posés, de donner des informations nouvelles, de réinterpréter certaines valeurs, de mobiliser de bonnes raisons, d'en dénoncer de mauvaises, afin de provoquer un changement de l'opinion publique à grande échelle, de modifier les paramètres de la formation constitutionnelle de la volonté politique et d'exercer une pression sur les parlements, les tribunaux et les gouvernements pour favoriser certaines orientations politiques»⁶.

6. Jürgen Habermas, *L'Intégration républicaine*, Fayard, 1998.

Deuxième partie

Les ONG françaises aujourd'hui

À la suite du plaidoyer étayé que livrait Michel Doucin précédemment, le panorama qu'Emmanuel Fagnou, directeur exécutif de Coordination SUD, dresse des ONG françaises confirme le rôle de ces dernières en tant qu'acteurs majeurs de la solidarité internationale. Délaissant le champ du politique, l'auteur dresse un portrait le plus fidèle possible de cette « galaxie solidaire » qui dérouté bien souvent l'observateur avide d'en savoir un peu plus, de s'engager éventuellement. Emmanuel Fagnou nous aide ainsi à nous y retrouver dans les différentes expressions qui tendent à désigner les ONG, il nous présente également un bilan chiffré particulièrement éclairant quant au nombre d'ONG existant en France, leurs budgets et leurs sources de financement ou encore leur rayon d'action dans le monde entier. Et puisque nous parlions de « galaxie solidaire », il n'est pas sans intérêt de rappeler que les ONG ne naviguent pas « à vue » dans un vaste « trou noir », mais qu'elles s'efforcent de plus en plus ardemment à rendre leurs activités complémentaires, à se soumettre à une éthique contraignante et à s'organiser autour de plates-formes favorisant une véritable synergie entre elles.

Restent néanmoins des abcès de fixation sur lesquels il est utile de revenir, particulièrement lorsqu'ils ne correspondent

plus à la réalité du moment. Parmi les récurrentes distinctions qui envahissent ainsi le milieu de la solidarité, celle opposant l'urgence au développement est certainement de celles qui a la dent la plus dure alors que, comme nous le montrent Serge Allou et Michel Brugière, ces deux approches tendent de plus en plus à se rejoindre au nom de l'intérêt des populations concernées.

C'est dire si le monde de la solidarité bouge au rythme d'un monde qui se complexifie et des acteurs qui se rejoignent dans un même but. En témoignent les développements de Jean-Marie Fardeau et Bernard Pinaud qui nous expliquent comment les ONG de solidarité internationale, d'abord frileuses face à l'émergence de nouveaux acteurs qu'elles connaissaient mal, ont peu à peu tissé des alliances fructueuses avec les associations de défense des droits de l'homme, les organisations de l'économie solidaire ou encore les syndicats.

Cette effervescence, cette mobilisation qui a frappé les ONG, la jeune génération la partage ou veut la partager. C'est ce que nous disent cinq étudiantes du prestigieux Institut d'études politiques de Paris qui ont décidé de s'inscrire dans une voie nouvelle à « Sciences-Po », les « Métiers du développement », et nous expliquent les raisons de leur engagement.

De telles capacités de mobilisation dans nos pays, et particulièrement en France, appellent des responsabilités internationales. C'est tout le propos d'Henri Rouillé d'Orfeuil qui, en qualité de président de Coordination SUD, rappelle pourquoi et comment les ONG françaises doivent s'investir collectivement dans une action concertée permettant d'infléchir les tendances lourdes d'un monde où le primat libéral l'emporte bien trop souvent sur la primauté de l'être humain.

Panorama des ONG françaises : acteurs majeurs de la solidarité internationale

Par Emmanuel Fagnou¹

L'image véhiculée par les médias des «ONG» donne souvent l'impression d'un secteur monolithique. La réalité est bien évidemment tout autre. La notoriété de quelques grandes organisations françaises de solidarité internationale, liée au renom des «*french doctors*», comme Médecins du monde ou de la forte présence médiatique d'Action contre la faim ou Handicap international, ne rend pas compte de la grande diversité d'approches des organisations de solidarité internationale.

Cette simplification est tout d'abord, comme dans beaucoup de domaines, la conséquence de flous sémantiques. Ainsi, le terme «ONG» donne lieu à de nombreuses interprétations, pour certaines erronées. Il n'existe aucune base juridique (et *a fortiori* aucun organisme d'enregistrement des ONG) qui permette de dire si telle organisation est, ou non, une ONG. Formulé pour la première fois en 1945 par le Conseil économique et social (Ecosoc) de l'ONU, le terme d'ONG visait initialement à distinguer les organisations gouvernementales des

1. Directeur exécutif de Coordination SUD.

organisations non gouvernementales, qu'il était alors convenu d'associer aux discussions sur quelques questions internationales. Aujourd'hui, certains gouvernements considèrent même que tout ce qui n'est pas géré au niveau gouvernemental est par définition non gouvernemental : il en serait ainsi, par exemple, des entreprises ou des syndicats. En France, la perception la plus répandue des ONG reste cependant celle de structures non lucratives, issues d'une mobilisation militante et citoyenne à caractère privé, agissant pour des causes sociales (généralement dans trois principaux domaines : solidarité internationale, droits de l'homme et environnement), avec une dimension nationale. Sur le plan strictement juridique, l'essentiel de ces organisations sont des associations loi 1901 (quelques rares organisations ont le statut de fondation, comme la fondation France Libertés par exemple).

Un autre terme, « humanitaire », est également source de confusions. Il n'existe pas de définition unique de ce qu'est une action humanitaire. Par ailleurs, des États mènent eux aussi des opérations humanitaires, brouillant davantage les repères. En fait, le terme d'« humanitaire » regroupe des réalités très différentes : trop souvent limité aux actions d'urgence, il comprend par ailleurs l'appui au développement pour les populations les plus vulnérables (au Nord comme au Sud). Au terme souvent réducteur d'organisations humanitaires, les acteurs français préfèrent donc en général l'appellation d'organisations de solidarité internationale.

Plusieurs milliers d'ONG de solidarité internationale, un budget global dépassant 700 millions d'euros

Le nombre exact d'organisations de solidarité internationale en France n'est pas recensé. Nous savons juste qu'il est de l'ordre de « quelques milliers », à mettre en regard des 880 000 associations loi 1901 recensées en France. L'édition 2004 du répertoire

publié par la Commission Coopération Développement (CCD) recense (mais de manière non exhaustive) 329 structures de dimension nationale.

La CCD publie par ailleurs tous les deux ans une enquête sur « L'argent et les ONG », copilotée par Coopération SUD et le ministère des Affaires étrangères. La dernière enquête parue fait ressortir un budget global de 713 millions d'euros de ressources en 2001, ce qui est tout à fait considérable pour des organisations privées si on le compare à ce que l'État français mobilise de son côté: le budget des ONG représentait 15,4% du total de l'aide publique française au développement et 27% de l'aide bilatérale française en 2001.

L'essentiel des ressources des ONG provient pour près des deux tiers de donateurs privés (essentiellement de personnes individuelles, sous forme de dons et legs). La mobilisation des Français en faveur des ONG reste très forte: selon nos estimations, 1,5 à 2 millions de Français effectuent des dons aux ONG françaises. En dix ans (de 1991 à 2001), les dons ont pratiquement doublé en volume.

Le tiers restant (38% exactement en 2001) des ressources des ONG provient de bailleurs de fonds internationaux ou français publics. La Commission européenne représente à elle seule 17% des ressources totales des ONG. Les autres bailleurs de fonds publics internationaux (agences de coopérations de pays comme l'Allemagne, la Grande-Bretagne ou les États-Unis mais aussi les différentes agences de l'ONU) contribuent à hauteur de près de 10% du budget des ONG françaises. Enfin, l'État français ne représentait quant à lui que 8,4% du total des ressources en 2001 (et encore moins en 2004). La France reste toujours au dernier rang européen en ce qui concerne le partenariat entre ONG et pouvoirs publics, avec moins de 1% de l'aide publique française au développement qui est mise en œuvre par des ONG contre une moyenne de 5,1% dans les pays de l'Union européenne.

La zone d'intervention des ONG françaises est très large et couvre plus d'une centaine de pays du Sud. Il n'existe pas de base

statistique fiable pour connaître avec précision la ventilation des budgets par pays. L'enquête CCD permet cependant de dégager de grandes tendances : l'Afrique est de loin le premier continent d'action des ONG françaises, représentant environ un tiers des actions menées. La deuxième zone par ordre d'importance est l'Asie (près d'un cinquième des budgets des ONG françaises). Enfin, les pays de l'Est et de l'Europe continentale représentent un peu moins de 10 % de l'activité des ONG (en dehors des pics constatés lors des crises dans les Balkans durant les années quatre-vingt-dix). La quatrième zone d'importance est l'Amérique latine et Caraïbes, qui canalise entre 7 et 10 % des budgets. Le Moyen-Orient n'est pas une zone de forte intervention traditionnelle des ONG françaises, en dehors des périodes de crises qui affectent la région (comme actuellement l'Irak par exemple).

S'il est vrai qu'il existe une multitude d'ONG en France, il ne faut toutefois pas se représenter un secteur émietté en toutes petites structures : les vingt premières ONG françaises représentent plus de 75 % du budget total des ONG françaises (dont la moitié seulement sont des ONG intervenant sur des questions d'urgence). Nous entendons aussi parfois dire que les ONG françaises sont de faible taille, comparées à leurs homologues d'autres pays, et qu'il n'existe pas d'équivalents aux « majors » que constitueraient Oxfam ou Care. Cela non plus n'est pas totalement exact. Quatre ONG françaises ont une dimension véritablement transnationale et disposent de représentations dans différents pays du Nord, mobilisant des budgets considérables : Médecins sans frontières-France dispose à elle seule d'un budget de près de 100 millions d'euros ; Médecins du monde, Handicap international et Action contre la faim disposent chacune d'un budget de l'ordre de 40 à 50 millions d'euros. À elles quatre, ces organisations représentent plus du tiers du budget total des ONG françaises.

Une complémentarité d'approches pour offrir une réponse adaptée aux besoins des populations

Les domaines d'activité des ONG françaises sont très variés. S'il est difficile de définir des catégories figées, plusieurs grandes familles d'organisations se dégagent néanmoins : les ONG d'urgence, les ONG d'appui au développement, les ONG du commerce équitable, les ONG de plaidoyer, enfin les ONG d'éducation au développement et à la solidarité internationale. Il faut toutefois relativiser ce découpage car la plupart des associations interviennent dans plusieurs domaines à fois. Par exemple, les ONG dites d'urgence sont en réalité très impliquées dans les actions de développement (Action contre la faim, Médecins du monde ou encore Handicap international consacrent en réalité une grande partie de leur budget à ce type d'opérations) et sont de plus en plus actives sur le plaidoyer. Le CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement), acteur majeur de l'appui au développement, joue depuis longtemps un rôle important sur l'éducation au développement et mène de nombreuses actions de plaidoyer. Dernier exemple, les ONG de commerce équitable pour lesquelles il est difficile de dissocier leur action en faveur d'un commerce alternatif de leur travail d'éducation au développement.

Il faut noter par ailleurs que les ONG de solidarité internationale se retrouvent sur des thèmes communs aux activités des deux autres familles d'ONG que sont celles de la défense des droits de l'homme et de l'environnement. Les associations de solidarité internationale ont en effet investi le champ des droits économiques, sociaux et culturels (souvent sous l'angle des droits fondamentaux et l'accès aux services sociaux de base) au moment où les organisations de défense des droits de l'homme ouvraient elles aussi leur champ traditionnel de travail des droits civils et politiques à ces autres droits. De la même manière, l'émergence de la notion de développement durable (apparue lors de la conférence de Rio en 1992 puis largement répandue à

l'occasion de la conférence de Johannesburg en 2002) a amené les organisations de solidarité internationale à s'intéresser aux approches de protection des ressources naturelles et de l'environnement.

Enfin, la présentation ne serait pas complète sans mentionner une autre famille très hétéroclite mais dont certaines ONG disent faire partie : la mouvance altermondialiste. Là encore, il n'existe pas de définition unanimement acceptée de ce qu'est une « organisation altermondialiste », si ce n'est peut être le rassemblement autour du slogan « un autre monde est possible » (sur ce dernier constat, beaucoup d'ONG peuvent se reconnaître). En tout état de cause, la famille altermondialiste regroupe des acteurs très différents : syndicats, mouvements citoyens, associations de solidarité internationale, organisations de défense des droits de l'homme ou de l'environnement, etc. L'appartenance à cette famille reste à la libre appréciation des ONG : certaines la revendiquent, d'autres la réfutent (ainsi, certaines organisations d'urgence se disent altermondialistes alors que d'autres ayant la même activité ne souhaitent pas être définies de cette manière).

Il n'existe pas de statistiques précises et fiables sur la répartition thématique des activités des ONG françaises. Si l'on refait le même exercice que précédemment sur la base de l'enquête de la CCD sur l'argent et les ONG de solidarité internationale, on constatera que leur premier domaine d'action est l'aide d'urgence (qui pourrait représenter une proportion de l'ordre du cinquième à un quart des budgets des ONG). Parallèlement, quatre grands domaines d'action émergent, avec des budgets mobilisés à peu près équivalents : la santé, l'éducation (incluant la formation), le développement rural et le développement économique.

Quelle que soit la thématique de travail, il n'existe pas de modalité d'intervention unique de la part des ONG. Ce qui fait la richesse du secteur est justement la diversité des approches, qui offre une série de démarches très complémentaires. On

oppose souvent la démarche de type urgence (où il faut intervenir rapidement, dans des calendriers de l'ordre de quelques jours à quelques mois avec des moyens lourds) à celle de développement (où l'échelle de temps s'étale sur plusieurs années). Ces deux approches correspondent chacune à des besoins spécifiques : la première répond à des questions de survie, la seconde renvoie à la capacité des populations à prendre en main leur avenir. Enfin, Coordination SUD travaille par exemple sur les différentes approches des associations françaises en matière de partenariat, deux approches différentes étant fréquemment comparées : une première démarche visant à mettre en œuvre un projet tourné avant tout vers les bénéficiaires (l'aspect renforcement des capacités du partenaire devenant secondaire) ; une seconde approche davantage fondée sur le renforcement d'organisations dans les pays du Sud.

Le fonctionnement des ONG dans un contexte éthique exigeant

Le succès des ONG réside souvent dans le fait qu'elles interviennent sur des thèmes où la démarche éthique mise en avant est très forte (des actions d'urgence où elles revendiquent le droit d'ingérence vis-à-vis d'États peu scrupuleux au plaidoyer où elles se font l'avocat des « sans-voix »). Fort logiquement, elles affirment devoir garantir une démarche éthique exemplaire dans leur fonctionnement. Les ONG regroupées autour de Coordination SUD ont élaboré en 1997 une charte intitulée « une éthique partagée », dans laquelle on retrouve les principaux axes d'une éthique des ONG.

Il s'agit en premier lieu d'une démarche d'appui respectueuse des populations du Sud et visant à restaurer leur autonomie et leur capacité de choix, en recherchant la participation des populations concernées. Les ONG françaises visent aussi l'efficacité (par une méthodologie construite au fil des expériences) et la pertinence des actions (du diagnostic initial à l'évaluation des

actions). Elles s'engagent à mettre en œuvre des moyens cohérents avec l'objet qu'elles poursuivent, sur trois aspects principaux. Tout d'abord une gouvernance associative permettant aux animateurs de l'association de participer de manière démocratique et transparente aux choix de l'ONG et amenant une contribution active des partenaires. Il s'agit par ailleurs d'avoir une gestion rigoureuse des moyens financiers ainsi qu'un respect des donateurs privés ou bailleurs publics dans la démarche de collecte puis d'utilisation des fonds. Enfin, les ONG revendiquent une politique des ressources humaines qui reflète l'engagement pour la solidarité.

Sur ce dernier point, il faut en particulier noter l'importance du bénévolat et du volontariat dans les ONG françaises. D'après nos estimations, il y aurait au moins 150 000 bénévoles dans les ONG (qui représentent selon l'enquête CCD l'équivalent de 88 000 équivalents plein-temps). Par ailleurs, la grande majorité (plus de 2 000 Français en 2003, soit les trois quarts du total) des personnes partant en mission à l'étranger pour le compte d'ONG françaises sont sous statut de volontaire de solidarité internationale. Ce statut garantit notamment aux volontaires une formation avant le départ, une indemnité sur le terrain, une protection sociale complète ainsi qu'un accompagnement technique au retour de la mission (une nouvelle loi sur le volontariat de solidarité internationale devrait par ailleurs entrer en application dans les prochains mois renforçant ces aspects). À la fois acteurs et témoins, les volontaires sont des citoyens qui s'engagent. Ils acceptent pour un temps de mettre leurs compétences de façon désintéressée au service d'une action. Au-delà du seul transfert de compétences, le volontariat favorise la réciprocité des échanges et met en valeur la fonction de médiateur des ONG, entre le Nord et le Sud.

L'ancrage dans la société civile française est un élément essentiel de la plupart des ONG françaises. Outre l'implication concrète de dizaines de milliers de bénévoles et de 1,5 à 2 millions de donateurs privés, il existe un soutien massif de l'opinion

publique à l'action des ONG. Selon un sondage², 57% des Français affirment faire confiance aux ONG pour lutter efficacement contre la pauvreté et la faim dans le monde, juste derrière l'ONU (créditée de 69%) et l'Union européenne (61%), mais devant le gouvernement français (52%).

Synergies entre ONG françaises

De manière moins visible, les ONG françaises ont développé entre elles de nombreuses synergies. Plusieurs observateurs étrangers estiment que la France dispose de l'une des organisations collectives les plus actives d'Europe. Coordination SUD a en particulier développé le concept de « l'acteur collectif français de la solidarité internationale » qui, en pratique, s'attache à faire rencontrer régulièrement différentes plates-formes réunissant les ONG. Il existe une vingtaine de plates-formes d'ONG en France, certaines généralistes, d'autres thématiques (comme *Cerise* qui regroupe des acteurs de la micro-finance ou le programme Solidarité Eau qui regroupe des acteurs intervenant sur les problématiques de l'eau) ou géographiques (le Comité PECO, qui regroupe les ONG travaillant dans les pays de l'Europe de l'Est et de l'Europe continentale ou la plate-forme Palestine). La plupart des plates-formes généralistes forment Coordination SUD, organisée en confédération de six plates-formes (outre un collègue d'adhérents directs) : le Clong-volontariat, la commission internationale du Cnajep, la Coordination d'Agén, le Crid, le Forim et le Groupe initiatives.

Coordination SUD assure par ailleurs les liens avec d'autres réseaux de la société civile française. Elle représente les associations de solidarité internationale au sein de la CPCA (Conférence permanente des coordinations associatives), qui forme en quelque sorte la confédération nationale des associations françaises. Coordination SUD a aussi des liens de partenariat avec une série de réseaux nationaux travaillant sur des

2. Sondage BVA-CCFD-*La Croix*-France Info, publié en octobre 2003.

thématiques identiques (comme le Comité de la Charte ou l'Unogep, l'union des organismes de générosité du public) ainsi que d'autres acteurs non étatiques français de la solidarité internationale (notamment Cités-Unies France qui rassemble des collectivités locales menant des actions de coopération internationale). Les liens avec les pouvoirs publics français sont aussi bien établis, Coordination SUD assurant notamment un travail de coordination des discussions dans le cadre de la Commission Coopération et Développement (commissaire paritaire de discussion avec les différents ministères français) et du Haut Conseil de la Coopération internationale (HCCI).

Les ONG françaises tissent des liens de plus en plus forts avec leurs homologues étrangers. Coordination SUD les représente dans la confédération européenne des ONG, Concord (basée à Bruxelles) et crée des passerelles avec les plates-formes nationales d'ONG des pays du Nord (InterAction aux États-Unis, Bond en Grande-Bretagne, CCCI au Canada, etc.) et des pays du Sud (Abong au Brésil, Vani en Inde, etc.).

Cette ouverture vers l'international correspond parfaitement à la mutation des activités des ONG françaises. Créées il y a vingt ou trente ans généralement pour être opérateurs directs dans les pays du Sud, elles sont devenues au cours des années quatre-vingt-dix avant tout des facilitateurs ou catalyseurs des énergies des pays où elles agissent. Les ONG françaises interviennent désormais principalement en appuyant l'émergence d'organisations locales à même de gérer et mettre en œuvre les actions de terrain ; elles se font de plus en plus souvent l'avocat de ces acteurs locaux au Nord en développant des actions de plaidoyer, entrant dans le jeu complexe des réseaux internationaux et de ce que nous appelons une diplomatie non gouvernementale.

Urgence et développement : agit-on si différemment ?

Par Serge Allou et Michel Bruguière³

Le milieu français de la solidarité internationale est longtemps resté campé sur la ligne de fracture opposant action d'urgence et action en faveur d'un développement durable. La première modalité recouvrait les interventions temporaires (de quelques jours à quelques mois), dotées de moyens conséquents, à vocation principalement sanitaire, dans des zones de crise plus ou moins aiguë. La seconde s'inscrivait davantage dans la durée (plusieurs années) et consistait à mettre en place des programmes divers (agricoles, éducatifs...) permettant de soutenir des régions défavorisées en infrastructures et bien souvent desservies par des conditions climatiques ou politiques difficiles. Ces deux pratiques de la solidarité avaient fini, paradoxalement, par créer les conditions de leur opposition : chacune s'émancipait, en effet, dans son propre milieu, développant ses propres actions, son discours et ses termes de référence.

3. Serge Allou est économiste, docteur en sciences politiques, directeur du Groupe de recherches et d'échanges technologiques (GRET) et professeur associé à l'Institut français d'urbanisme (université Paris-VIII). Michel Bruguière est directeur général de Médecins du monde.

Faut-il encore et toujours opposer l'urgence et le développement durable? Ce qui rapproche les associations de l'un et l'autre « monde » n'est-il pas plus important que ce qui les distingue? Et ce qui précisément les différencie ne peut-il pas – ne doit-il pas –, plutôt que de nourrir de stériles revendications identitaires, ouvrir la voie, par le dialogue et la confrontation, à l'amélioration de leurs pratiques respectives, au bénéfice des pays et des peuples auprès de qui elles agissent?

De fausses différences?

Que l'on s'attache à l'analyse des contextes dans lesquels elles interviennent, aux principes qui sous-tendent leur choix et leur décision d'agir ou à leurs méthodes d'action, les associations d'urgence et les associations de développement ont bien plus en commun aujourd'hui qu'il n'y paraît. Il en va d'abord des situations qui les conduisent à agir, des situations qui sont partout des situations de violence et d'urgence. Violence consécutive à des conflits ou des catastrophes naturelles (dont on sait qu'elles affectent en priorité les populations pauvres) dans un cas, violence plus structurelle (mais qui n'en a pas moins de force pour autant) des situations de dénuement, de pauvreté et d'exclusion dans l'autre. Urgence dans les deux cas, à soulager les effets de ces violences, mais aussi à construire ou reconstruire ici des modes pérennes d'accès aux soins, là d'accès à des ressources stables, à un ensemble de services de base ou de services sociaux ou encore à la parole politique et aux affaires publiques.

Qu'elles soient d'urgence ou de développement, les associations agissent ensuite au nom d'un même principe très simple: les populations en proie à ces situations ont droit à une assistance humanitaire; quant aux associations que nous formons, elles ont un devoir d'assistance. Ce n'est pas tant sur les notions de droit et de devoir d'assistance que des clivages sont susceptibles d'apparaître entre les associations des deux bords, mais sur sa qualification d'humanitaire. D'aucuns, dans les milieux du

développement, y ont en effet tendance à lire un engagement d'opportunité fondé sur des valeurs de nature charitable et humaniste, et lié à des situations d'urgence extrême. Ils préféreront quant à eux mettre en avant le caractère politique et citoyen de l'effort de solidarité auquel ils participent, un effort puisant à des valeurs plus « réfléchies » et nécessairement inscrit dans la durée. Mais ne sont-ils pas eux aussi animés en tout premier lieu par ces mêmes valeurs humanistes ? Combien d'associations de développement peuvent-elles prétendre, en outre, pleinement traduire ces valeurs politiques dans l'action qu'elles mènent ? Nombre d'entre elles n'ont-elles pas de ce point de vue plus de chemin à faire que certaines associations humanitaires d'urgence ? Enfin, qui peut encore prétendre, au regard des activités et des méthodes d'action des uns et des autres, que la préoccupation d'inscription dans la durée et de pérennité des actions n'est que l'apanage des associations de développement ? Bref, n'est-ce pas aujourd'hui la nature des méthodes d'action des associations de solidarité internationale, bien plutôt que leur identité supposée d'appartenance, qui les distingue ?

Certains seront amenés à souligner aussi que le développement est un métier, exprimant par là que l'envie d'agir et la bonne volonté (le souci « humanitaire ») sont loin de suffire, que les actions de développement exigent des savoir-faire et des compétences professionnels réels. Mais, là encore, qui peut nier aujourd'hui que les actions appartenant à la sphère de l'urgence humanitaire, d'une part, exigent des savoir-faire éprouvés spécifiques et, d'autre part, nécessitent et mobilisent des compétences professionnelles diversifiées, de plus en plus proches qui plus est de celles des métiers du développement ?

Trois grands niveaux de convergence

Car c'est bien du point de vue de leurs méthodes d'action respectives que les convergences apparaissent le plus nettement entre nos deux types d'associations. Entre une association

comme le Gret, dite de développement (et plus largement les associations composant le Groupe Initiatives⁴) et une association dite d'urgence, comme l'est Médecins du monde, ces convergences peuvent être observées à au moins trois niveaux.

Une action de proximité

En premier lieu, nos deux types d'association se caractérisent par une volonté d'agir *in situ* dans les pays. L'action de terrain, comme l'on dit, est au cœur de notre identité. Nous nous refusons, dans tous les cas, à n'agir qu'en mobilisant des moyens matériels ou financiers, à distance, depuis la France, auprès de partenaires locaux. Nous revendiquons, comme l'exprime clairement le projet stratégique du Gret, une « coopération de la présence », et le projet associatif de Médecins du monde, un travail de proximité au plus près des populations.

La démarche semble d'évidence et parfaitement légitime pour une association d'urgence confrontée à des situations post-conflit ou post-catastrophe, où le débordement des acteurs locaux exige une large mobilisation à tous les niveaux (moyens financiers, secours en vivres et matériels, mobilisation de compétences, etc.). Elle l'est déjà moins, dans son principe, quand la même association choisit de prolonger sa présence pour participer à l'effort de reconstruction, ou encore décide d'intervenir dans son domaine de compétences (les soins et les services de santé pour les associations médicales) en diversifiant ses champs et ses modes d'action (en ouvrant et gérant un centre d'accueil des enfants des rues par exemple). Et que dire d'une association de développement dont l'ambition est bien sûr de faire en sorte que les populations et les pays qu'elle choisit d'assister prennent en charge pleinement et de façon autonome leur propre avenir. Pourquoi cette présence de volontaires, d'expatriés, de missions d'appui d'expertise française ?

4. Lire dans la partie ressources, p. 259.

Être présent est un choix que nous considérons nécessaire. D'une part, pour accompagner la mise en œuvre d'expérimentations et d'innovations au service des plus démunis, et bâtir ainsi en grandeur réelle des références pratiques pour l'action. Il est nécessaire, d'autre part, pour travailler efficacement au renforcement des compétences des acteurs locaux et faciliter leurs capacités d'agir sur les décisions qui les concernent. Il est nécessaire enfin, à nos yeux, pour modifier les rapports de force qui confinent ces acteurs aujourd'hui dans des situations d'exclusion, pour accompagner et stabiliser leur prise de parole dans les affaires publiques.

Un appui aux acteurs locaux

Mais une coopération de la présence ainsi conçue, c'est-à-dire qui se refuse à être une coopération de substitution, est aussi une coopération exigeante. Elle impose, on le voit, au-delà de l'action concrète à proprement parler, une aide à l'émergence et/ou au renforcement d'organisations et d'acteurs sociaux, un travail d'aide à la reconnaissance de ces derniers par les acteurs publics et privés, d'aide aussi à la négociation. Cet appui institutionnel, social et politique articulé à un appui technique et financier est la seconde dimension de nos convergences. Il renvoie, d'une certaine façon, à une fonction de plaidoyer auprès des décideurs et des administrations que les associations d'urgence articulent, plus que ne le font encore les associations de développement, à une mobilisation directe de l'opinion publique à travers les médias. Bien coordonnées, ces deux modalités se complètent et se renforcent pour faire pression sur les décideurs.

Nous partageons en effet un même diagnostic d'insuffisance du rôle des États dans la conduite du changement. Une insuffisance des États qui ne peut pas être purement et simplement compensée par un recours au marché. Le développement, dans tous ses aspects (social, économique, politique) impose la

mobilisation et l'articulation, à des degrés différents selon les secteurs, d'un ensemble de logiques et d'acteurs diversifiés, État, marché et société civile organisée.

L'affaire est entendue dans le domaine de la santé. D'une part, Médecins du monde ne peut intervenir dans quelque pays que ce soit sans l'accord des autorités publiques, le ministère de la Santé tout particulièrement lorsqu'il existe encore. L'État y est de ce point de vue incontournable. Cela dit, face à ces défaillances, l'expérience montre, partout dans le monde, au Nord et au Sud, que le recours au tout privé ne peut être une solution de couverture de la majorité des populations en attente de soins. L'organisation et la participation des populations est une condition *sine qua non* de la réussite des opérations engagées. Et c'est bien d'articulations chaque fois renouvelées, mixant les logiques et les acteurs, que dépend la réussite des projets et des programmes d'action.

Le constat que nous faisons aujourd'hui au Gret et au sein du Groupe Initiatives est largement le même. Dans tous les secteurs sur lesquels nous intervenons, du développement rural au développement urbain, en passant par la microfinance ou l'appui aux entreprises, la réussite des opérations que nous engageons passe par la construction d'arrangements institutionnels mobilisant les acteurs d'État (national ou collectivités décentralisées), les acteurs organisés de la société civile et les acteurs privés. Le travail avec l'État en particulier, s'il n'est pas pour nous dans de nombreux cas une contrainte *a priori*, est aujourd'hui assigné comme un objectif explicite à la quasi-totalité de nos actions. Sa mobilisation est notamment indispensable pour dépasser le stade de l'expérimentation, changer d'échelle d'intervention et alimenter sur ces bases la construction de politiques publiques.

Soutenir des acteurs intermédiaires

À un troisième et dernier niveau enfin, nos associations se rejoignent pour faire de l'impulsion et de la stabilisation d'acteurs et de politiques publiques que nous qualifierons d'« intermédiaires », un enjeu-clé de la pérennité des actions engagées. Nous voulons signifier par là qu'il est crucial de travailler à la construction de règles, de procédures, voire d'institutions *ad hoc* se situant, à la fois au plan territorial et au plan politico-institutionnel, à l'interface de l'échelle communautaire et de l'échelle nationale. Il s'agira par exemple d'aider à l'émergence et à la consolidation de groupes d'appui, en capacité à la fois d'apporter un soutien (technique, institutionnel, financier) à l'organisation et la participation des communautés de base et d'accompagner celles-ci dans le dialogue et la négociation avec les instances publiques. Autant de groupes (fondations, ONG, etc.) avec lesquels nos associations peuvent alors entrer en relation véritable de partenariat.

Ces convergences identifiées dans nos actions de terrain respectives pourraient être illustrées par de nombreux exemples. Nos rapports d'activité annuels en fourmillent et nous y renvoyons le lecteur, nous limitant, faute de place dans le cadre de ce bref article, à ces énoncés généraux. L'ensemble gagnerait bien sûr aussi à être plus finement élaboré et nuancé. C'est de la confrontation de nos pratiques concrètes à ces différents niveaux, de ce qui y constitue des écarts et des différences, que le débat sur celles-ci pourrait utilement s'enrichir. Beau programme... À défaut de l'engager ici, notons combien nous pourrions déjà respectivement apprendre l'un de l'autre : les associations humanitaires d'urgence de l'effort de capitalisation des pratiques d'action conduit par les associations de développement rassemblées dans le Groupe Initiatives ; les associations de développement du travail de plaidoyer, en particulier auprès des autorités publiques, réalisé par les associations d'urgence.

Face à l'émergence d'une conscience citoyenne planétaire et la mobilisation des acteurs sociaux, de nouveaux modes d'organisation pour les ONG françaises

Par Jean-Marie Fardeau et Bernard Pinaud⁵

Analyser la place des ONG de solidarité internationale dans la société française et leur rôle dans une conscience planétaire ne peut se comprendre sans resituer ces organisations dans le contexte mondial bouleversé par la fin de l'affrontement Est-Ouest en 1989, l'éclatement de multiples conflits régionaux et le développement des moyens de communication dans le village-monde. De fait, depuis 1992, date clé du Sommet de la Terre à Rio, les ONG françaises sont reliées à des réseaux internationaux de plus en plus puissants. Leur influence sur ces réseaux est significative en particulier dans le domaine de l'urgence humanitaire. Nous nous proposons ici de retracer certains temps forts de cette décennie qui a marqué les ONG françaises et modifié leur place et leur influence dans la société française.

5. Respectivement secrétaire général du Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) et délégué général du Centre de recherche et d'information pour le développement (Crid).

La naissance d'une conscience citoyenne planétaire

L'émergence d'une « société civile internationale » sur la scène mondiale est un fait qui ne doit rien au hasard. Il est le fruit de dizaines d'années de structuration des sociétés civiles aux niveaux national et régional. Mais au niveau mondial, la société civile demeure peu structurée et hétérogène dans ses formes d'organisation et dans ses convictions. En dépit de son aspect multiforme, elle s'exprime de différentes manières.

– Des manifestations altermondialistes se succèdent depuis celle qui eut lieu à Seattle en décembre 1999 lors du Sommet de l'Organisation mondiale du commerce. Aujourd'hui pas un Sommet du G8, pas une Assemblée générale de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, pas une rencontre ministérielle de l'OMC ne se déroule sans que des dizaines voire des centaines de milliers de personnes ne descendent dans la rue pour exprimer leur rejet du modèle néolibéral et leur aspiration pour un monde plus juste et solidaire. Cela a été le cas aussi pour dire non à la guerre en Irak : plus de 10 millions de personnes au moins dans 60 capitales et 600 villes à travers le monde ont manifesté le 15 février 2003 pour demander que la guerre ne soit pas déclenchée. Les médias ont parlé de la première « manif monde ».

– Les Forums de la « société civile », parallèles à ces rencontres internationales et complémentaires des manifestations de rue. Dans ces Forums, les acteurs de la société civile explicitent des propositions d'alternatives au modèle néolibéral dominant comme ce fut le cas lors du « Sommet pour un autre monde » à Annemasse en parallèle au Sommet du G8 d'Évian en juin 2003.

– Des campagnes citoyennes internationales s'organisent pour l'annulation de la dette des pays pauvres, pour une refonte des règles de l'OMC (la campagne contre l'Accord multilatéral sur l'investissement, négocié en secret par l'OCDE en 1995), pour la réforme des Institutions financières internationales (IFI),

pour l'augmentation de l'Aide publique au développement (APD) ou pour demander l'instauration d'une taxe internationale sur la spéculation financière de type Tobin par exemple. Ces campagnes rassemblent des centaines de milliers de citoyens à travers le monde. La campagne pour l'annulation de la dette a récolté 20 millions de signatures émanant de 162 pays. La pétition la plus importante de l'histoire de l'humanité !

– Les forums sociaux mondiaux (FSM), contrepoint social du Forum économique mondial de Davos, sont enfin des moments clés d'articulation entre des acteurs de la société qui n'avaient pas l'habitude de se rencontrer et se mobiliser ensemble ; ils connaissent un succès croissant : 10 000 participants au FSM 2001 à Porto Alegre ; 100 000 à celui de Mumbai en Inde en 2004. Ces forums se sont démultipliés en forums sociaux continentaux comme le Forum européen de Paris, Saint-Denis, Bobigny, Ivry en novembre 2003, nationaux et maintenant locaux. Les forums sociaux sont des moments forts d'expression de cette « société civile internationale » et de ses propositions d'alternative.

Indéniablement une conscience citoyenne planétaire est en train d'émerger, vrai contre-pouvoir citoyen – encore balbutiant sur de nombreux sujets mais influent sur d'autres – dans ce qu'on peut appeler « l'espace public mondial » ! Les ONG jouent un rôle fondamental dans l'émergence de cette « société civile internationale ». Ainsi à Rio en 1992, le Forum « civil » avait vu se concrétiser des alliances entre ONG de développement, associations environnementales et associations de consommateurs. Il n'en demeure pas moins que cette émergence de nouveaux acteurs a bousculé les ONG avant qu'elles ne mettent en place une manière de travailler avec eux.

Des ONG bousculées par l'arrivée de nouveaux acteurs

À Seattle, de nouveaux acteurs sont arrivés dans le champ de la recherche de nouvelles formes de mondialisation qui garantiraient les droits fondamentaux de chacun : syndicats du Nord et du Sud (syndicats brésiliens, coréens, européens, nord-américains, sud-africains) et leurs internationales, des mouvements sociaux, en particulier des pays du Sud (mouvements paysans du Brésil ou d'Inde, les mouvements indiens comme celui d'Équateur), des jeunes adultes plus ou moins organisés et de nouvelles organisations citoyennes comme Attac. Si l'arrêt des négociations de l'OMC à Seattle doit être mis au crédit des pays du Sud, qui ont refusé de suivre des règles du jeu favorisant toujours les mêmes – les pays du Nord –, on a vu se dessiner une alliance objective entre pays du Sud et les autres acteurs de la société civile internationale. Le même phénomène s'est reproduit à Cancún en 2003.

Il faut bien le reconnaître, les ONG ont été dans un premier temps bousculées par l'arrivée de ces nouveaux acteurs capables d'articuler un discours sur la mondialisation économique et financière. Pourtant, bien des sujets sectoriels, comme le financement du développement (dette), le commerce (filères et prix agricoles), les stratégies des transnationales étaient déjà travaillés par les ONG dans un cadre Nord-Sud qui leur était familier.

Elles ont donc dans un premier temps « attendu pour voir ». Pour preuve, leur difficulté à se positionner par rapport aux manifestations de rues lors des premiers rendez-vous internationaux. Des Sommets alternatifs, des Forums civils, elles en avaient l'habitude depuis la fin des années quatre-vingt. Mais des manifestations ! Qu'allaient penser les donateurs ? Ne risquaient-elles pas la récupération politique ?

Pour preuve encore leur frilosité à s'engager dans le premier Forum social mondial. Il n'y avait qu'une poignée d'ONG françaises à Porto Alegre en janvier 2001 (et aucune britannique).

Mais force a été de constater qu'il se passait là quelque chose de peu banal et que les revendications portées par ce que certains appellent un peu abusivement le « mouvement social international » étaient dans le droit fil des conventions internationales en matière de droits civils et politiques, de droits économiques, sociaux et culturels; en un mot d'un développement social et durable.

De plus, nombre des partenaires du Sud des ONG de développement du Nord étaient engagés dans cette dynamique: la Centrale unitaire des travailleurs (CUT) au Brésil, le Mouvement des travailleurs sans terre (MST) dans ce même pays, l'Assemblée des pauvres en Thaïlande, le Mouvement paysan (KRS) en Inde, le mouvement indien (Conaie) en Équateur, la Via Campesina (réseau mondial de petits paysans) et le Roppa (sa déclinaison ouest-africaine). Ces acteurs, que les ONG du Nord avaient aidé à faire émerger, se sont révélés des acteurs clés de cette dynamique citoyenne planétaire: cinq des huit membres du Comité d'organisation des trois premières éditions du Forum social mondial, l'Ibase (l'une des plus grosses ONG au Brésil), l'Abong (Coordination des ONG brésiliennes), le MST, la CUT, la Commission Justice et Paix, sont des partenaires de longue date d'ONG françaises.

Face à l'arrivée de ces nouveaux acteurs et à la naissance d'un tel mouvement social, les ONG se sont alors de plus en plus investies dans ce processus, que ce soit en renforçant la capacité de positionnement et de lobbying de leurs partenaires du Sud, en construisant avec ces partenaires un dialogue « politique » sur les grands enjeux globaux touchant au développement, en favorisant les alliances Sud-Sud ou encore en articulant, avec les partenaires, le lien entre le local et le global dans les propositions d'alternative.

Une nouvelle synergie entre ONG et acteurs sociaux

Cette dynamique a poussé les ONG à tisser des alliances avec d'autres acteurs de la société française, comme les ONG de défense des droits humains, les associations environnementalistes, les organisations de l'économie solidaire, les syndicats et mouvements paysans, les mouvements citoyens comme le DAL ou d'éducation populaire comme Attac, les Collectivités locales ou encore les universités et les centres de recherche. Un tel rapprochement de ces acteurs sociaux et citoyens avec les ONG de solidarité internationale a créé les conditions d'une mise en synergie, d'intensité très variable, entre ces « nouveaux partenaires ».

Les ONG de défense des droits humains comme la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) ou Amnesty International ont intégré la promotion des droits économiques, sociaux et culturels (DESC) dans leurs missions (Amnesty International a même changé ses statuts pour cela). Cela a entraîné des synergies nouvelles avec les ONG qui, elles-mêmes, ont évolué vers une approche du développement non plus considéré comme une réponse à des besoins fondamentaux mais comme un accès aux droits fondamentaux. C'est ainsi qu'à Porto Alegre aux FSM 2002 et 2003, un séminaire sur les DESC a été organisé conjointement par différentes ONG de développement, Médecins du monde et la FIDH.

Cette même évolution sur la question des droits s'est opérée chez les associations environnementalistes. Déjà, en 1992, une tentative avait été faite de rapprocher les coordinations, mais la collaboration avait été délicate. Aujourd'hui, c'est sur le champ du développement durable que la collaboration entre ONG et environnementalistes est allée le plus loin jusqu'à créer conjointement un collectif en préparation du Sommet du développement durable de Johannesburg, en 2002 : le collectif Jo'burg 2002. Il a mené un travail de plaidoyer de qualité pour faire

avancer la cause du développement durable en lien avec la solidarité internationale.

Avec les organisations de l'économie solidaire, ce sont, à nouveau, les forums sociaux qui ont été l'occasion de rapprochements avec les ONG. Déjà, le commerce équitable faisait le lien entre économie solidaire et la solidarité internationale. Mais à l'occasion des forums sociaux et, de manière notable, celui du FSE 2003, une alliance ONG-économie solidaire et économie sociale s'est opérée assurant une meilleure visibilité à cette alternative à l'économie dominante.

Le rapprochement entre ONG et syndicats a régulièrement été recherché depuis deux décennies. Il s'opère aujourd'hui à l'occasion des forums sociaux, mais aussi dans le collectif « De l'éthique sur l'étiquette » (ESE) ou dans le cadre de la plateforme « Dette et développement ». Le collectif ESE mène des campagnes de sensibilisation auprès des consommateurs, afin qu'ils demandent à la grande distribution de commercialiser des produits fabriqués dans le respect des droits de l'homme au travail, et œuvre à la création d'un label de progrès social. On estime que plus de 100 collectifs ESE locaux rassemblent des ONG et des syndicats. À la suite de la campagne « Pour l'an 2000 : annulons la dette ! », trois syndicats français – CGT, CFDT et CFTC – ont rejoint la plateforme « Dette et développement » qui suit de manière permanente la question de la dette des pays du Sud. Enfin, la « Campagne mondiale pour une éducation pour tous » rassemble, dans sa composante française, syndicats d'enseignants et ONG.

Ce rapprochement qui s'est organisé avec les syndicats ouvriers ou enseignants s'opère également avec des syndicats agricoles, en particulier avec la Confédération paysanne et plus récemment avec le Centre des jeunes agriculteurs. Ce sont les accords agricoles de l'OMC et la promotion du droit à la souveraineté alimentaire qui ont poussé à des alliances entre ces différents acteurs qui se sont retrouvés ensemble en marge des rencontres ministérielles de l'OMC. La réforme de la Politique

agricole commune (PAC) a aussi été un sujet de revendications conjointes en 2002-2003. Cette alliance se traduit aujourd'hui par la participation conjointe à la plate-forme « agriculture durable et solidaire ».

Quant à l'établissement d'un lien entre les ONG et des mouvements sociaux comme le DAL (Droit au logement), il s'est réalisé à l'occasion des forums sociaux et par un travail d'intermédiation opéré par certaines ONG pour favoriser la relation directe de ces mouvements avec des équivalents dans les pays du Sud. Il est indéniable que l'un des mouvements les plus novateurs apparus en France au cours de la décennie écoulée a été Attac. Le Centre de recherche et d'information pour le développement (Crid), collectif de 50 ONG membres de Coordination SUD, en est l'un des membres fondateurs. Attac a fait de la mondialisation son axe de travail, au moment où les ONG s'en tenaient à une vision uniquement Nord-Sud. Depuis, les ONG ont cherché des alliances possibles avec Attac, pour les forums sociaux tout d'abord, mais aussi pour mener conjointement certaines campagnes citoyennes.

Avec les acteurs territoriaux, les ONG cherchent des synergies dans le cadre de la coopération décentralisée. Les collectivités territoriales développent en effet de plus en plus leur propre coopération internationale. Les ONG locales cherchent donc à faire valoir la plus-value qu'elles peuvent apporter à cette coopération : connaissance de partenaires au Sud, pratique de l'éducation au développement. Certaines collaborations se sont développées qui enrichissent la coopération décentralisée des régions ou des villes. Des réseaux régionaux de coopération internationale ont vu le jour dans plusieurs régions dans lesquels se retrouvent collectivités territoriales et ONG.

Enfin, les relations avec les universités et les centres de recherche se sont poursuivies de manière *ad hoc* au cours de la décennie passée en fonction des thématiques traitées par les ONG. Leur participation commune au Haut Conseil de la Coopération internationale (fondé en 1999) a favorisé

l'engagement des universités dans la Semaine de la solidarité internationale, démarche qu'elles se sont appropriées en créant la « Semaine de la coopération internationale à l'université ».

À la lecture de ce panorama, forcément partiel et partial, il apparaît que nombre d'ONG se sont trouvées, depuis plus de dix ans pour certaines, impliquées dans « l'espace public international » en participant aux principaux débats qui ont traversé la communauté internationale des États et leurs sociétés civiles. Les alliances avec d'autres secteurs associatifs et avec les syndicats ont marqué l'engagement des ONG dans les débats sur la mondialisation. En revanche, les liens avec les collectivités territoriales et les universités se sont en général limités à des formes de sensibilisation et de formation du grand public ou du public étudiant. Les ONG savent rester modestes sur leur capacité d'influence sur le public et ses comportements. Il suffit d'observer le monde qui nous entoure, de constater quels sont les modèles de consommation dominants et de savoir qui détient le pouvoir d'influencer les relations économiques internationales pour constater que les ONG sont bien loin d'avoir « trop de pouvoir » comme certains polémistes aiment à le dénoncer. Le monde ne serait-il pas dans un état encore plus conflictuel si les ONG n'avaient pas été présentes au cours des dernières décennies ? Nous le croyons. Mais nous savons qu'il reste encore beaucoup de chemin à faire pour que la dignité de l'homme devienne une valeur plus forte que la protection des intérêts des riches et des puissants.

Témoignages : une génération en quête d'un nouvel engagement

*Par Maëlis Borghese, Hélène Nieul,
Blandine Pons, Mathilde Renard
et Marion Weinspach⁶*

L'engouement pour les métiers du développement est incontestablement un phénomène d'une ampleur jusque-là jamais connue. Cette constatation ne doit cependant pas conduire à croire que la prise en compte des problématiques du développement est une tendance radicalement nouvelle, seul apanage de notre génération.

Trop souvent on nous décrit les fantômes et les angoisses de ce début de XXI^e siècle comme catalyseurs d'une soudaine prise de conscience par notre génération de la nécessité de s'improviser nouveaux « Robin des bois » qui, venant de la forêt, seraient devenus les défenseurs de la planète tout entière. Cette caricature qui donne le monopole exclusif du « don de soi » et de la « bonne conscience » à notre génération, nie une réalité historique implacable : à chaque étape de l'Histoire, à chaque

6. Étudiantes en majeure « Métiers du développement » à l'Institut d'études politiques de Paris.

nouvelle vague de mondialisation a correspondu l'émergence de nouveaux mouvements de solidarité internationale. Ainsi, les années soixante et soixante-dix ont formé une génération de tiers-mondistes, les années quatre-vingt ont été marquées par l'action des humanitaires, les années quatre-vingt-dix, enfin, furent celles des altermondialistes. La jeune génération actuelle inscrite dans les filières des « Métiers du développement » est donc l'héritière de décennies de réflexion et d'action autour des thématiques du développement, tout en étant radicalement différente.

Quel est le profil de ces « nouveaux développementistes » ? Comment expliquer la recrudescence des inscriptions au DESS des « Métiers du développement » ? Que s'est-il passé pour qu'une institution comme Sciences-Po, sanctuaire de la formation des futurs cadres de l'État, décide de diversifier sa majeure « Relations internationales » pour y inclure une telle spécialisation, bouleversant ainsi les traditionnelles filières « Administration d'État » et « Finances et Marketing » ? Qu'est-ce qui pousse ensuite des étudiants à s'y inscrire ? Enfin, quel type de nouvel engagement cela traduit-il pour notre génération ? Le monde serait-il devenu ce village global dont on nous parle tant ? Les individus tenteraient-ils de redevenir de véritables citoyens ?

L'obsolescence du vecteur politique traditionnel

À l'époque de nos parents et de nos grands-parents, la politique était encore considérée comme une mission utile, voire comme une profession noble. Bien sûr, les jeux tacticiens et les petites phrases, la découverte de quelques scandales parfois, de trahisons aussi, rythmaient la réalité de la vie politique, mais il y avait pourtant au-delà des désillusions ponctuelles l'idée que faire de la politique c'était défendre un certain projet de contrat social, une certaine vision de la nation.

C'était l'époque, finalement pas si lointaine, où les idéologies politiques et le charisme des leaders qui les incarnaient alimentaient les conversations houleuses des déjeuners dominicaux. C'était l'époque aussi où les débats politiques étaient diffusés en *prime time* à la télévision et captivaient les citoyens de toute une nation. La figure de l'homme politique était celle, dans l'imaginaire citoyen, d'un mélange paradoxal de dévouement, de talent, de sacrifice et de charisme. Au-delà de la sphère politique, le fonctionnaire incarnait, malgré quelques grèves ou quelques privilèges de trop qui agaçaient çà et là les citoyens, le garant et le serviteur de l'intérêt général. Enfin, à l'international, le diplomate jouissait d'une aura extraordinaire. À l'heure où les populations vibraient, encore émues et recueillies, devant leur drapeau national, le diplomate était le défenseur fidèle des intérêts patriotiques, la bouche de la ruse du Prince, nourrissant ainsi l'idée qu'un ordre mondial cohérent et stable ne pouvait se penser qu'à travers un schéma « réaliste » d'opposition entre les États.

Il est difficile d'expliquer précisément le tournant qui a conduit à ce désenchantement de la définition traditionnelle du politique. La remise en cause du politique semble être le fruit d'une lente évolution et d'une convergence de facteurs qui, au risque de tomber dans le poncif, ont pourtant d'être énumérés.

La hausse du niveau d'éducation a tout d'abord créé des générations de citoyens moins perméables aux grandes idéologies et donc moins facilement influençables. L'ouverture progressive des frontières, la multiplication des informations provenant du reste du monde a élargi les horizons de réflexion de chacun et les problématiques nationales ont été peu à peu mises en perspective par rapport à d'autres problèmes internationaux.

Enfin, il convient aussi de citer le phénomène de désenchantement qui touche notre génération. Aussi trivial soit-il de le repréciser, il est vrai cependant que notre génération est celle du « vertige ». Vertige car nous sommes nés sans pilier intégrateur fort, face à une Église moribonde, une Armée déchue, un État

providence en panne. Devant ce manque d'idéologies dominantes et porteuses de repères, notre jeune génération, faute de morale, a tenté de se trouver une éthique. Bricolage de valeurs pour certains, syndrome postmoderne pour d'autres, il semble pourtant que ce phénomène soit une des raisons principales qui ait conduit notre génération actuelle à se désintéresser du politique et à chercher son propre sens et sa propre mission au sein de la société.

Il est central de comprendre que le désintérêt pour la politique traditionnelle n'est pas le fait d'une crise d'individualisme en tant que tel menant tout droit vers une société atomisée. On assiste au contraire à l'émergence de nouvelles formes d'engagement citoyen, sorte de prise de conscience que les choses ne peuvent pas être changées dans les sanctuaires de Matignon ou du Quai d'Orsay, mais à travers d'autres outils citoyens à inventer.

Le discrédit du monde de l'entreprise

Une autre figure d'engagement et de repère semble souffrir actuellement de discrédit : celle de l'entreprise. On peut sans doute donner plusieurs explications à ce déclin récent de l'image de l'entreprise comme lieu de réalisation personnelle.

La première piste d'explication pourrait être ce qu'on a appelé « l'explosion de la bulle » qui a conduit au désenchantement de toute une génération qui avait foncé tête baissée dans la nouvelle économie et ses *start-up* florissantes. Cela a probablement contribué à ternir l'image d'un monde de l'entreprise dont on avait pu croire un moment qu'il était celui d'un épanouissement professionnel sans limites, et d'un engagement sans contrainte.

Au-delà de ces désillusions qui furent essentiellement d'ordre matériel, c'est au cœur même de la philosophie qui sous-tend nos économies qu'il faut chercher le déclin du succès de l'entreprise comme lieu d'engagement. Le système néolibéral, qui avait réussi à véhiculer, dans ses périodes les plus fastes, l'image pour le moins engageante du *self made man*, se trouve aujourd'hui

rejeté en partie, dénoncé par beaucoup pour ses rigueurs économicistes, bref engoncé dans une logique du « tout marché » qui ne saurait répondre aux attentes d'une jeunesse en quête d'engagement « humain ». Là où les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix avaient sacré le monde de l'entreprise lieu par excellence d'un engagement professionnel, perçu comme sommet de l'engagement personnel, les années deux mille semblent être, du moins pour une partie de la jeunesse étudiante, celles d'un engagement dans la recherche d'un « autre chose ».

L'entreprise n'est pas pour autant complètement diabolisée. Il s'agit au contraire de la réhabiliter, de la remodeler à l'image des attentes de plus en plus pressantes en termes d'éthique, de responsabilité, de solidarité. De nouveaux métiers se font jour, et l'entreprise cherche de plus en plus à renvoyer l'image que les consommateurs attendent d'elle : celle d'une entreprise socialement responsable, respectueuse de l'environnement, concernée par le « non-économique ».

Derrière ces nouvelles figures de l'entreprise, dont on peut espérer que toutes ne relèvent pas exclusivement d'une démarche marketing, se dessine un mouvement bien plus large, dépassant le monde de l'entreprise et faisant de la solidarité, sous toutes ses formes, le nouveau lieu de l'engagement, en rupture avec les vingt dernières années. Le « jeune cadre dynamique » n'a plus le monopole de l'épanouissement professionnel. Alors que les filières du marketing et de la finance ont connu un succès à l'image de celui de la « netéconomie », de nouvelles filières se développent, et l'entreprise perd à son tour le monopole de l'épanouissement professionnel, laissant une place de plus en plus importante à d'autres espaces propices au développement d'une éthique solidaire, et au sein desquels se forment désormais les projets et les rêves d'une jeunesse en quête d'accomplissement par l'engagement.

De nouvelles formes de mobilisation

Constatant la défection de notre génération pour les partis politiques, constatant aussi leur regard plus critique sur le monde de l'entreprise, doit-on en conclure que nous sommes une génération de l'opposition ? Si la jeunesse est de toute façon toujours contestataire, la contestation de notre génération est à notre sens loin d'être stérile, et les jeunes d'aujourd'hui aspirent à faire bouger la société, à agir sur elle pour corriger ses travers, à la façonner selon leurs aspirations. Leur activisme est bien réel, ce qui a changé, c'est tout simplement la forme de cet engagement.

On a déjà précisé en effet que l'on assistait à une certaine désinstitutionnalisation de l'action politique. Aujourd'hui, l'univers des politiques et du citoyen apparaissent comme deux mondes séparés. L'outil partisan ne semble plus le plus adapté pour qui veut concilier terrain des idées et action concrète, éthique et efficacité. Les jeunes veulent innover. Leur action politique est plus « expérimentale », elle suppose un mode de participation axé surtout sur des actions ponctuelles et ciblées. C'est désormais au travers du tissu associatif qu'elle s'opère en priorité : la moitié d'entre eux se dit ainsi prête à adhérer à une association, avec une attirance particulièrement forte pour les associations concernant l'environnement (60 %), l'humanitaire (50 %), et les droits de l'homme (40 %) ⁷.

Ce qui a changé, c'est aussi le contenu de cet engagement. Face à une société de plus en plus individualiste, ou du moins considérée comme telle, l'engagement associatif est perçu comme un moyen de raffermir le lien social, pour compenser des liens familiaux et professionnels de plus en plus fragiles. Ce qui compte avant tout, ce n'est plus la réussite individuelle « à tout prix », mais la possibilité de nouer des relations interpersonnelles, la possibilité de se créer un univers où s'enrichir au contact de l'autre. Les jeunes qui s'engagent dans les métiers du développement et de l'humanitaire ont souvent le souci de

7. Source : Centre d'études de la vie politique française (CEVIPOF).

vouloir concilier activité professionnelle et épanouissement individuel en fondant leur action sur une nouvelle éthique : celle de la solidarité. Ils veulent être utiles, c'est-à-dire être utiles à *l'autre*. Pour cela, l'action qu'ils mènent doit être concrète, directe, immédiate. Et c'est de cette manière qu'ils souhaitent se mobiliser.

Vers un citoyen du monde...

Ce refus de l'individualisme, cette volonté de recréer une solidarité de fait en s'engageant activement dans le domaine associatif résulte aussi d'un autre phénomène structurant du monde contemporain, celui de la mondialisation.

Si le terme surmédiatisé de mondialisation renvoie à première vue à une réalité économique, à l'expansion des entreprises transnationales et à la croissance énorme des flux financiers et commerciaux à l'échelle planétaire, il correspond aussi pour les jeunes étudiants occidentaux d'aujourd'hui à une nouvelle donne communicative et informationnelle.

La réduction du temps et de l'espace grâce au développement des nouvelles technologies modifie notre perception du monde. Notre génération a grandi à l'ère desdits « mégamédias », dont CNN constitue l'incarnation la plus emblématique : l'actualité internationale, les catastrophes humanitaires africaines du Biafra au Rwanda en passant par les flashes insoutenables des populations décharnées de Somalie, nous ont accompagnés et hantés, depuis l'adolescence, au jour le jour projetés en profusion d'images sur nos écrans télévisés.

La majorité des 18-25 ans d'aujourd'hui manie par ailleurs parfaitement l'outil Internet qu'elle a érigé en nouveau moyen de communication et d'expression instantanée et spontanée, « *chatant* » et « *mailant* » à tour de bras. Cette révolution communicationnelle est pour nous un acquis, un *background* évident, l'environnement quotidien dans lequel nous évoluons et au travers duquel nous appréhendons le reste du monde.

Bien sûr, cette circulation instantanée, trop rapide peut-être, des idées et des événements tiraille : plus les individus participent à une culture mondiale, plus ils éprouvent le besoin de protéger leurs spécificités culturelles, linguistiques, régionales. « La perte de repères conduit instinctivement à une crispation identitaire », ce discours est bien connu, mais il demeure réducteur et faussement pessimiste.

De plus, cette accessibilité n'est pas seulement rendue virtuellement possible grâce aux images médiatiques et au Net mais devient, pour beaucoup de jeunes, physiquement concrète et palpable : la chute du prix des billets d'avion, le développement des compagnies aériennes *low cost* permettent à de plus en plus d'étudiants occidentaux de sillonner le monde sac au dos, de manifester à Évian, Porto Alegre et à Seattle. Nous vivons concrètement l'interculturel. Certains reprocheront le caractère superficiel de ces rencontres, dénonceront le « tourisme contestataire », néanmoins, un fait reste sûr et acquis : les milliers d'étudiants qui dédient leurs études aux thématiques du développement et de la coopération réagissent souvent à un « déclic » à la suite d'un de ces voyages, ou d'une expérience de volontariat dans le cadre d'un chantier international, dans une région du tiers-monde.

Pour beaucoup d'entre nous, ce resserrement du monde a rendu l'autre, sa différence culturelle et sociale plus accessibles, mais aussi sa détresse moins supportable. La banalité des interactions dans un monde de communication globale conduit de fait à une identification et une sympathie croissante de notre génération, privilégiée, envers nos homologues, défavorisés, de l'autre hémisphère. La préoccupation de l'autre, le sentiment de révolte contre l'injustice, dépasse aujourd'hui les frontières nationales.

Même si la majorité des jeunes se refuse à employer ce terme, l'idéalisme ne semble pas absent de notre génération. Notre volonté de changement cherche à s'incarner et il semble que le développement constitue encore un sanctuaire possible où « tout

reste à faire ». Il est vrai que la politique avec son lot de tractations se présente plus aujourd'hui comme un frein à l'innovation que comme un véritable tremplin. La complexité des structures, doublée de celle des acteurs repousse les jeunes. Paradoxalement, ce sont peut-être les exclus des pays développés qui ont le plus à craindre de ce nouvel engouement. Il n'est pas anodin que l'on parle de plus en plus souvent du « quart-monde » des pays développés. Comme si cette expression, qui a su déplacer l'intérêt des jeunes et moins jeunes, pouvait à présent renverser le mouvement. Il semble, en effet, que les solidarités se soient décomposées et qu'à défaut d'appartenance familiale, régionale, nationale on soit passé à une solidarité « humaine ». Sans plus aucune obligation morale, les jeunes redessinent les cartes de leur solidarité selon leurs propres valeurs, leur propre éthique. Le lien affectif est devenu électif.

Ajouté à ce désenchantement, on peut penser que la mondialisation de la communication a ouvert les yeux d'un certain nombre de jeunes. Aux côtés de la conscientisation, une certaine part de culpabilité a pu également contribuer à détourner les jeunes du modèle néolibéral. Le temps de l'entreprise a lui aussi dû composer avec les nouvelles attentes des jeunes lorsque l'épanouissement professionnel s'est révélé indissociable de l'épanouissement personnel. Du tout public au tout privé, le développement constitue donc une troisième voie rafraîchissante pour notre génération. Alors que certains manifestent tambour battant, de plus en plus de jeunes voient dans les métiers du développement une version viable de cet engagement citoyen fort. Certes toujours trompeur, il est vrai que certains jeunes gardent l'espoir d'avoir trouvé là un domaine où ils pourront jouer un véritable rôle. Le développement cumule plusieurs attraits : celui d'une expérience nouvelle (la rencontre d'une autre culture), d'un résultat plus tangible et d'un degré de difficulté élevé. Il ne faut pas douter que les jeunes qui s'engagent dans le développement n'aient également un goût prononcé de l'effort.

Coordination SUD : vers de nouvelles responsabilités internationales

*Par Henri Rouillé d'Orfeuil*⁸

Les associations de solidarité internationale trouvent leur origine dans la lutte contre toutes les manifestations concrètes du sous-développement. Ce mot un peu vieillot peut avoir disparu des analyses les plus modernes, il n'en reste pas moins que la triste réalité économique, sociale, environnementale et politique des deux tiers de l'humanité perdure et que, pour beaucoup de nos contemporains, cette tristesse grandit. La modernité des analyses n'y fait rien. Avant d'analyser en profondeur le pourquoi et le comment des évolutions contemporaines, les associations s'engagent aux côtés des victimes et agissent : elles s'efforcent d'éviter le pire dans les situations extrêmes de conflits et de catastrophes naturelles et d'appuyer les dynamiques d'émancipation et de progrès dans les marges du monde, des marges immenses.

Agir localement, mais aussi globalement

L'action humanitaire d'urgence et l'aide au développement sont toujours pour nous les deux visages principaux de la solidarité internationale contemporaine. L'une et l'autre entraînent

8. Président de Coordination SUD.

les associations de solidarité internationale au plus près des réalités. Cette action est gratifiante, mais les acteurs conséquents ont besoin de situer leur combat quotidien dans une vision plus large qui, d'une part, identifie les causes des problèmes traités localement et, d'autre part, donne des clés pour un changement d'échelle de l'action locale. Le mythe de Sisyphe et le syndrome de la goutte d'eau ! En effet, les ONG ont cessé de faire confiance au grand logiciel de l'Histoire et de croire que des actions curatives et localisées suffisaient. À condition qu'elle trouve son inspiration dans des engagements concrets, chacune des générations qui composent le mouvement de la solidarité internationale a apporté une pierre à la compréhension des pourquoi et des comment : les tiers-mondistes des années soixante et soixante-dix, les humanitaires des années quatre-vingt, les altermondialistes des années quatre-vingt-dix ont apporté, et leurs héritiers continuent d'apporter, une expérience et un engagement adapté à des situations qui sont apparues au cours des décennies et qui perdurent.

Le monde est aujourd'hui intégré. Quelques règles simples encadrent la dynamique de l'histoire qui s'écrit. Nos partenaires et nos volontaires agissant au cœur du Sahel ou au fond de l'Amazonie n'ont plus le sentiment d'être hors du monde. Ils ont même plus que d'autres l'impression d'être, sans protection, directement branchés sur l'économie mondiale et de participer à une sévère compétition internationale. N'importe lequel de nos agronomes sait que les questions premières pour les paysans qu'il appuie sont l'érosion et l'instabilité des prix agricoles ; n'importe lequel de nos médecins sait que l'accès aux médicaments ou aux vaccins est la clé souvent inaccessible de leur action auprès des malades. Et tous comprennent vite que le niveau des prix agricoles et l'accès aux médicaments sont déterminés par les règles du commerce international régies par les accords qui se négocient dans le cadre de l'OMC. Si elles veulent s'attaquer aux causes des problèmes qu'elles rencontrent sur le terrain, les associations sont donc amenées à s'intéresser à la manière dont

se négocient les règles du jeu et se construit un droit international.

Une autre raison nous amène à nous intéresser à ce qui se passe sur la scène mondiale : la prise de conscience que des questions de nature globale, c'est-à-dire insaisissables aux niveaux local ou national, se posent aujourd'hui à l'humanité. Cette prise de conscience s'est produite avec le Sommet de la Terre organisé à Rio en juin 1992. Comment aborder des questions comme la lutte contre le changement climatique ou la protection de la diversité biologique, sinon par des actions internationales concertées, encadrées par des conventions internationales ? La conscience de la globalité de certaines questions majeures est apparue avec la volonté de protéger l'environnement mondial, mais aujourd'hui elle concerne aussi des questions touchant à l'économie, à la société et au territoire. En définitive, cette prise de conscience rend évidente la nécessité d'une gestion collective de toutes les questions globales. Les associations ont souvent précédé ce mouvement et pris une large part dans l'émergence d'une conscience planétaire. C'est devenu aujourd'hui une mission majeure que les associations de solidarité internationale partagent et s'efforcent d'accomplir collectivement.

Infléchir les négociations internationales

Des fédérations nationales d'ONG, comme Coordination SUD, doivent donc s'engager dans des actions internationales. Elles y sont aujourd'hui à la fois poussées par leurs membres, les ONG intervenant sur le terrain, et entraînées par les acteurs internationaux. Elles agissent sur deux terrains, d'une part, celui de l'émergence d'une conscience citoyenne planétaire et de la bataille de l'opinion publique mondiale et, d'autre part, celui de l'interaction avec les acteurs de la négociation internationale. Mais, avant d'aborder le rôle et l'action des ONG et d'esquisser ce qui se dessine comme une possible « diplomatie

non gouvernementale », disons quelques mots de la manière dont se structurent les négociations internationales.

Nous dégageons quatre grands blocs de négociations qui diffèrent par les sujets, par les acteurs et par leur logique de négociation :

– La construction d'un État de droit planétaire : dans ces négociations nous trouvons la reconnaissance d'une citoyenneté mondiale et des droits universels, y compris les droits économiques, sociaux et culturels (DESC), la construction d'une gouvernance mondiale démocratique, c'est-à-dire, selon la vision de Montesquieu, la mise en place progressive de trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire internationaux, enfin, la question de la paix et de la sécurité. Les ONG sont présentes sur tous ces terrains, par exemple dans la bataille pour la reconnaissance des DESC, pour la création de la Cour pénale internationale, contre des interventions militaires ou de police internationale sans mandat des Nations unies, comme ce fut le cas pour l'intervention américaine en Irak.

– La mise en place de règles commerciales équitables : les négociations ayant pour cadre l'OMC définissent les modalités de l'échange international des biens, des services et des capitaux et déterminent le profil de la mondialisation de l'économie. Elles sont la clé de l'appréciation des termes de l'échange, du niveau et de la stabilité des prix des produits agricoles ou des matières premières, du niveau des prix des médicaments. Pour la croissance économique du monde, et particulièrement celle des régions économiquement pauvres, ces négociations sont centrales. Certaines ONG sont présentes pour rappeler, les unes, le principe de l'équité dans l'application des règles et le refus du « double standard », les autres, l'iniquité intrinsèque des règles qui régissent le commerce mondial et le danger du libre-échange pour les compétiteurs faibles. Nous focalisons notre attention sur certains thèmes qui sont d'une importance particulière pour les pays les plus pauvres : les prix des produits agricoles et des

matières premières, le prix des médicaments et des vaccins, le renforcement des services essentiels de santé, d'éducation, d'accès à l'eau, l'émergence d'alternatives dans le domaine du commerce (équitable), de la finance (solidaire) et de l'économie (solidaire) et la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

– L'évolution vers des modes de production et de consommation durables : les négociations, considérées comme environnementales, débordent le champ strict de l'environnement pour s'intéresser au développement durable. Elles devraient donc interagir avec les négociations commerciales, voire leur donner un cahier des charges environnementales. Cette question de la hiérarchie des négociations et des droits, qui pour l'instant voit s'imposer le droit commercial sur les autres droits, est une préoccupation majeure pour les ONG. En effet, l'exploitation et la dilapidation sans mesure des ressources naturelles, ainsi que leur détérioration par des pollutions irréparables, compromettent les possibilités futures de développement. Il y a dans nos modes de production et de consommation une irresponsabilité à l'égard des générations futures. L'évolution de ces modes de production et de consommation est une nécessité, mais derrière ces modes, c'est tout le modèle de croissance et de développement qui est mis en cause. À vrai dire dans ce domaine une remise en cause fondamentale et des choix radicaux sont inévitables : les alternatives, les économies d'énergie et de ressources naturelles, la promotion de la sobriété dans la consommation sont des pistes qu'il faut explorer pour infléchir des modes de production et de consommation qui nous mènent à la catastrophe écologique. Mais, prenant à rebrousse-poil les moteurs de la croissance classique, permettront-elles de faire vivre décemment bientôt 9 milliards de personnes ? Les ONG occupent également ce terrain. Elles étaient à Rio, à Kyoto, à Leipzig, à Carthagène, à Johannesburg... Elles posent des questions aussi fondamentales que radicales et sont aussi actives que possible dans la mise en œuvre des « Agendas 21 » locaux.

– La mise en place de politiques sociales mondiales: les Nations unies et leurs agences spécialisées jalonnent l'histoire diplomatique de conférences concernant la satisfaction des besoins essentiels: alimentation, logement, santé, éducation, culture... Le Sommet du millénaire a retenu huit Objectifs de Développement du Millénaire, qui, dans ces différents domaines, fixent 2015 comme une année de référence pour réduire de moitié les problèmes qui touchent 1,3 milliard de pauvres. Outre les débats sur les manières d'opérer et sur la répartition des responsabilités, la question centrale, dès lors que l'on reconnaît que ces questions appellent l'organisation de politiques sociales nationales ou mondiales, est celle du financement de ces politiques. Les ONG participent à ce débat et demandent l'activation de tous les mécanismes de collecte et de transfert de moyens financiers traditionnels (APD, remise de dettes, mobilisation de fonds privés) ou nouveaux (fiscalité internationale, emprunts sur le marché financier, mécanismes de marché, mobilisation de nouvelles ressources privées...), mais aussi l'inversion de la dégradation des termes de l'échange. Sur la plupart de ces mécanismes, les ONG mènent des campagnes, participent aux réflexions, encouragent les négociateurs.

Les différentes voies de construction des acteurs collectifs internationaux

Une fois identifiés, ici nécessairement sommairement, les grands thèmes de la négociation internationale et de la bataille de l'opinion publique mondiale, reste à répondre à la question fondamentale qui se pose à nous: comment interagir à l'échelle internationale sans perdre nos racines locales? Les ONG ont jusqu'ici surtout proposé quatre réponses à cette question tandis que Coordination SUD essaye de mettre sur pied une cinquième voie:

– Certaines ONG, plus puissantes que d'autres, ont dépassé l'échelle nationale et se sont donné une dimension et un statut

internationaux. Quelques dizaines d'ONG développent une action internationale fortement médiatisée et parlent alors volontiers au nom d'une supposée « *Global civil society* ». C'est le cas dans l'environnement (Greenpeace, WWF), dans la défense des droits humains (Amnesty International), dans l'action humanitaire (MSF) ou dans l'aide au développement (Oxfam).

– Des réseaux de « personnes influentes » et internationalisées se sont tissés pour interagir avec les responsables des organisations internationales. C'est le cas par exemple de CIVICUS, une alliance internationale dédiée au renforcement de l'action citoyenne et de la société civile dans le monde.

– Des acteurs nationaux appartenant aux mêmes familles religieuses ou idéologiques se fédèrent pour former un acteur collectif qui porte au niveau international les messages et les revendications communs. C'est le cas du groupe Caritas International, qui regroupe les « Secours catholiques » des différents pays du monde, et de la Cidse (Coopération internationale pour le développement et la solidarité), qui rassemble les mouvements catholiques de solidarité internationale proches de la « théologie de la libération ».

– Des ONG spécialisées construisent des coalitions thématiques pour mener des campagnes communes visant à faire prévaloir un objectif précis, par exemple l'annulation de la dette ou l'interdiction des mines antipersonnel. Ces coalitions, en général efficaces, regroupent selon les cas un petit nombre d'associations, si le sujet est très spécialisé, ou un grand nombre de partenaires (y compris des syndicats), si la campagne cherche à construire et à diffuser ses messages plus largement à la base.

Ces quatre manières de gravir l'échelle géographique jusqu'au barreau international ont chacune des avantages et des inconvénients. Pour apprécier les uns et les autres, on peut soumettre chacune aux questions suivantes :

– Quelle représentativité ont les positions adoptées et leurs porte-parole ? Ces derniers sont-ils légitimes pour parler au nom de la société civile mondiale ?

– Sur des sujets qui concernent des segments de la communauté internationale qui ont leurs propres organisations, par exemple les paysans, pourquoi cherchent-ils à parler en leur nom ?

– Sur la base de quelles expériences se fondent-ils pour définir leurs positions ?

– Quelle technicité sont-ils capables de mobiliser pour aborder les questions complexes traitées dans une négociation internationale ?

– Quelle est la capacité des acteurs internationaux concernés à prendre en charge l’immense diversité des situations et des expériences des différentes régions du monde et à cheminer vers des positions, des propositions et des revendications justes, simples et communes ?

– Quelle indépendance ont-ils par rapport aux forces gouvernementales ou économiques ?

– Quelle efficacité peuvent-ils avoir pour faire émerger une opinion publique mondiale et influencer les négociateurs ?

Le rôle des plates-formes nationales d’ONG dans le débat public et la négociation internationale

Ces questions ne visent ni à hiérarchiser les différentes formes de construction des acteurs internationaux entre elles ni à en dénigrer certaines, mais plutôt à déterminer leurs avantages comparatifs respectifs. Ce qui apparaît alors, c’est la faiblesse de la représentativité de la plupart de ces différents types d’acteurs collectifs. Des régions entières sont absentes de ces constructions.

Un certain nombre de collectifs nationaux d’ONG, dont Coordination SUD, ont pour cela décidé d’explorer une nouvelle voie, celle de la construction de « coalitions » de plates-formes nationales d’ONG. Notre ambition est, dans un second temps, de tisser une coalition mondiale de ces coalitions. Dès à présent certains morceaux du puzzle apparaissent nettement :

– La coalition européenne CONCORD est sur pied depuis janvier 2003. Elle comprend les plates-formes nationales de 15, puis de 18 et bientôt des 25 pays de l'Union européenne. Les plates-formes nationales sont associées aux principaux réseaux européens préexistants. Les équilibres internes favorisent une dynamique fédérative. CONCORD est reconnu comme un interlocuteur crédible par les instances européennes et permet aux ONG européennes d'être collectivement présentes dans les grands débats mondiaux.

– Une coalition des plates-formes nationales d'ONG des pays du G7 est en train de se construire. Elle s'est manifestée à l'occasion du G8 de *Sea Island* par la diffusion d'une déclaration commune et constitue un outil de concertation pour le G8 anglais de juin 2005.

– Une coalition se tisse également autour d'un noyau associant l'Abong (coordination brésilienne des ONG)⁹, Vani (coordination indienne)¹⁰ et Coordination SUD. Des relations ont été établies également avec le CRDA éthiopien (Christian Relief and Development Association), le CONGAD sénégalais, la fédération népalaise et quelques autres. Cette coalition, qui nous associe aux organisations des deux sociétés civiles du Sud du monde les plus grandes et les plus dynamiques, permet l'organisation d'échanges nombreux sur nos manières respectives d'intervenir aux niveaux local, national et international.

D'autres pistes sont esquissées : celle des pays francophones qui pourront profiter du Sommet de la Francophonie pour se rencontrer, celle des pays ACP... Toutes les opportunités sont bonnes à saisir dès lors qu'elles permettent des rapprochements, des alliances et des partenariats. Cette approche opportuniste a néanmoins une limite, celle du sérieux, de la représentativité, de la transparence et du caractère démocratique et fédératif de

9. Lire l'interview de Jorge Eduardo Durão, directeur général de l'Abong, p. 223.

10. Lire l'interview de K.S. Gopal, membre de Vani, p. 233.

chaque plate-forme partenaire. Nous envisageons l'élaboration d'une charte exigeante qui permette de séparer, en fonction de critères objectifs, l'ivraie du bon grain. Cette exigence de rigueur, que nous devons avoir déjà au niveau des ONG, devra se poursuivre au niveau des plates-formes et des coalitions de plates-formes.

Lancé il y a deux ans, ce mouvement grandit rapidement. Il pourrait constituer l'une des colonnes vertébrales du mouvement citoyen mondial. Ce mouvement, interagissant avec les acteurs gouvernementaux et intergouvernementaux et avec les acteurs économiques, peut contribuer à imprimer à l'histoire du nouveau siècle une dynamique nouvelle, au terme d'un siècle qui s'est illustré par ses folies guerrières et ses violations massives de droits. Pour ce faire, les coalitions d'ONG doivent jouer un rôle majeur dans l'émergence d'une conscience citoyenne planétaire et dans la construction d'une communauté internationale. Celle-ci n'est aujourd'hui qu'embryonnaire et menacée par des idéologies ostracisantes. Si nous n'essayons pas, qui le fera ?

Troisième partie

Coup de projecteur sur les dix ans à venir

Aspirées par le siècle qui a déjà commencé, les ONG se trouvent face à l'étrange paradoxe de s'attaquer à des problèmes qui semblent immuables dans un contexte mondial en perpétuel mouvement.

Combattre la pauvreté : une priorité absolue

La pauvreté, mal endémique, fléau historique est encore à l'ordre du jour du XXI^e siècle comme aux premières heures de l'humanité. Dans un contexte général d'abondance de biens, de technologies débordantes, le paradoxe est d'autant plus douloureux que la pauvreté est mère de tous les maux qui ravagent la planète : santés fragilisées, famines, éducation scolaire déficiente...

Si Anne-Marie Lizin, qui a été experte indépendante sur l'extrême pauvreté, veut encore croire en des raisons de ne pas céder au pessimisme et soumet des recommandations aux États, à la Banque mondiale et au FMI, l'approche que peut avoir un responsable d'ONG africaine est sans doute bien différente. N'Diogou Fall ne manque pas en effet, dans l'interview qu'il nous a accordée, de dénoncer les « promesses déçues » de la

décennie passée. Ne renonçant pas pour autant à l'espoir d'un avenir moins sombre et comptant beaucoup sur les ONG du Nord et leurs sociétés civiles, il revendique de ne pas reporter la légitimité de son combat sur d'autres acteurs. Reste sur ce thème de la pauvreté l'analyse économique et humaine – puisque cela est incontournable et possible – que fait Marc Lévy des réflexions de François Bourguignon, nouvel économiste en chef de la Banque mondiale, persuadé que la lutte contre ce fléau passe par la « croissance distributrice ».

Des raisons d'espérer ?

À ces raisons d'espérer exprimées de points de vue bien différents et, *a priori*, bien éloignés, quels remèdes proposer ? « Le travail » serait une réponse bien indécente si elle n'était portée par l'intermédiaire du syndicat CFDT qui, sous la plume d'Huguette Brunel, offre une lecture rétrospective du développement de nos propres sociétés « nanties » en même temps qu'une réflexion de fond sur la place du travail – et des droits qui s'y rattachent – dans toutes nos sociétés. Et si, comme le propose Anne-Françoise Taisne au nom d'Artisans du monde, on se donnait les moyens de réintégrer l'homme au cœur d'une économie solidaire ? Restent alors les Objectifs de Développement du Millénaire qui offrent sans doute des raisons d'espérer, puisqu'ils inscrivent entre autres la lutte contre la pauvreté comme priorité absolue, mais David Eloy se demande, à juste titre, s'ils relèvent de la perspective réaliste ou du leurre pur et simple.

L'humanitaire en question

Mouvement emblématique de la fin du siècle dernier – en témoigne, pour la France, l'épopée des « *french doctors* » –, l'humanitaire indépendant serait-il menacé ? On pourrait s'en inquiéter à voir la propension des États-Unis à réduire l'espace d'intervention des organisations humanitaires. C'est ce que nous explique, de manière magistrale et, pour tout dire, inquiétante, la contribution de Sami Makki qui nous démontre comment,

depuis plusieurs années, et singulièrement depuis la guerre en Irak, l'humanitaire se voit de plus en plus intégré dans le cadre stratégique américain. Reste la mobilisation et l'enthousiasme des volontaires auxquels Philippe Chabasse décide de rendre hommage en même temps que, face à la montée d'un humanitaire *embarqué*, il revient sur une campagne d'importance qui a montré que la mobilisation patiente mais acharnée des militants d'ONG pouvait arriver à bout d'un fléau terrible, les mines anti-personnel. Exemple, cette campagne a montré comment le système diplomatique traditionnel pouvait être concurrencé par une « diplomatie publique » initiée par les composantes de la société civile mondiale.

Mondialisation et société civile mondiale

La mondialisation qui s'est accélérée depuis les années quatre-vingt-dix est désormais le cadre dans lequel, bon gré, mal gré, nous évoluons. Refusant pour autant de s'incliner sans combattre, nombreux sont ceux qui voient dans le développement local un contre-pouvoir envisageable à la dictature des marchés. Et tandis qu'Angel Saldomando nous expose les conditions dans lesquelles cette proposition alternative deviendrait possible, André Quesnel ne fait rien moins que d'en appeler à la même solution pour améliorer la situation des migrants qui, à travers le monde, forment les nouveaux damnés de la terre.

De plus en plus interventionnistes, les ONG se sont autosaisies de cette question de la mondialisation au point de rejoindre, appuyer puis stimuler la « société civile mondiale » en marche. Or, cette fameuse société civile mondiale connaîtra de profondes mutations qu'Helmut Anheier nous expose dans son analyse rétrospective et prospective de ce mouvement.

L'avenir des sociétés civiles du Sud

Mais cette société civile mondiale qui s'apprête à connaître de nouvelles mutations ne doit pas dissimuler les efforts considérables que produisent les sociétés civiles des pays du Sud pour se

structurer et intervenir sur la scène internationale au même titre que les sociétés civiles du Nord. C'est tout le sens de l'article de Fabrice Ferrier qui s'interroge sur l'avenir de ces sociétés du Sud sans lesquelles la société civile mondiale manquerait singulièrement de représentativité et de légitimité.

C'est dire si, au terme de ces points de vue sur la situation et le rôle des ONG françaises dans le monde, nous ne pouvions que terminer cet ouvrage avec ceux qui sont à la fois nos partenaires et nos alliés dans la lutte contre les inégalités. Car nos *alter ego* des Suds ne manquent pas de propositions, et parfois de critiques bien senties, envers les actions que nous tentons de mettre en œuvre. Depuis le Brésil, avec Jorge Eduardo Durão, depuis la République démocratique du Congo, avec Félicien Malanda Nsumbu, et depuis l'Inde avec K. S. Gopal, nous ouvrons une fenêtre sur celles et ceux qui attendent beaucoup de nous afin que nous traversions, ensemble, cette tempête mondiale.

Combattre la pauvreté :
une priorité absolue

Lutte contre la pauvreté : seize recommandations pour la prochaine décennie, afin de ne pas céder au pessimisme

Par Anne-Marie Lizin¹

Le mandat d'experte indépendante sur l'extrême pauvreté que m'a confié la Commission des droits de l'homme depuis 1998 m'a permis en six ans de mettre en évidence l'importance des instruments internationaux dont disposent les États et les organisations internationales pour placer la lutte contre la pauvreté au centre de leurs politiques. J'ai ainsi pu voir se structurer la démarche de la Banque mondiale, en ce qui concerne les programmes stratégiques de lutte contre la pauvreté et être associée aux efforts pour déterminer les Objectifs de Développement du Millénaire par le secrétaire général des Nations unies. J'ai également pu rencontrer tout au long de ces travaux des ONG exceptionnelles, avec de grands ou de très petits moyens, à l'image de l'association française ATD Quart Monde.

1. Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris, experte indépendante pour les droits de l'homme et l'extrême pauvreté pour la Commission des droits de l'homme des Nations unies et présidente du Sénat de Belgique.

Mon propos consistera ici à réaliser une analyse prospective du phénomène de pauvreté en 2004, au niveau mondial, pour ensuite soumettre deux séries de recommandations à l'attention des États, du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale.

Malgré d'inquiétantes perspectives, ne pas céder au pessimisme

L'extrême pauvreté est loin d'être vaincue et les multiples initiatives de la communauté internationale et des organismes de développement (sommets thématiques des Nations unies, Déclaration du millénaire, multiplication des stratégies de réduction de la pauvreté) ne peuvent dissimuler le fait qu'elle reste plus que jamais un phénomène massif. La population des bidonvilles doublera en trente ans ; environ un milliard de personnes vivent aujourd'hui dans ces mégapoles de la pauvreté, et ce nombre a augmenté de 36 % en dix ans. L'Asie regroupe la majorité des habitants des bidonvilles (60%). Dans les pays développés, 54 millions de personnes vivent dans des taudis urbains ; l'Afrique regroupe plus de 72 % de toute sa population dans des bidonvilles parmi les plus démunis de la planète. Le programme des Nations unies pour les établissements humains estime qu'en 2050 deux tiers de la population mondiale sera composée de citadins et que plus de 3,5 milliards d'humains habiteront des cités insalubres, privés de logement en dur, d'électricité et d'égouts.

Malgré tout, les politiques d'aide au développement des pays riches restent insuffisamment financées. Pendant les six années écoulées, les promesses en la matière ont repris un rythme accru, sans atteindre pour autant l'objectif de 0,7 % de leur PIB promis par les pays contributeurs. L'effet des événements du 11 septembre 2001 a été double : après une période de repli, les analyses positives l'ont emporté dans la plupart des pays développés et l'aide a repris un certain rythme, parfois limité par la récession

que traversent plusieurs pays riches. Par ailleurs, les budgets d'aide au développement paraissent se réorienter vers des canaux bilatéraux, que ce soit ouvertement ou de manière plus masquée, conséquence de la méfiance à l'égard de certaines procédures multilatérales ou besoin d'un effet de pression plus ouvertement assumé. Tous ces éléments sont présents et peuvent représenter un affaiblissement du multilatéralisme.

L'échec, en 2003, de la Conférence de Cancún sur les règles à instaurer pour mettre le commerce international au service du développement comme décidé à Doha en 2001, suscite le pessimisme. Les subventions que les pays riches s'octroient ont un effet négatif grave sur les pratiques de concurrence et de liberté des marchés. Cette recherche de l'effet « forteresse » n'est créatrice de richesses que pendant un court laps de temps à l'intérieur même de la zone protégée, le protectionnisme créant en effet des pratiques restrictives et des comportements d'investisseurs inquiets et non innovateurs. Cependant, ce sont les zones du monde où existent l'État de droit et l'état social le plus performant qui estiment devoir mener de telles politiques dans l'intérêt de leurs populations, y compris des politiques de lutte contre la pauvreté. Faut-il à l'inverse plaider pour une gigantesque déstructuration des États ? Non. C'est tout au contraire la restructuration d'États inexistants incapables d'imposer des charges fiscales, les droits de leurs travailleurs aux grandes entreprises productrices de biens agricoles, industriels ou de services qui peut rendre ces États capables de politiques de lutte contre la pauvreté. Pour compenser l'échec de Cancún, il ne suffit pas de reprendre les négociations avec un discours inchangé mais bien d'enclencher dans les pays protectionnistes une politique de soutien au développement du monde pauvre qui les amènera à renoncer aux politiques de « forteresse ».

Quelques signes donnent néanmoins des raisons de ne pas céder au pessimisme. Ainsi, l'Asie évolue-t-elle positivement : des investissements importants dans l'éducation ont été réalisés,

notamment en Inde, tandis que l'on doit noter la réussite exceptionnelle des politiques de lutte contre la pauvreté et d'investissements créateurs d'emploi en Chine. Ce dernier pays apparaît au vu des critères quantitatifs comme la plus grande *success story* du développement, en particulier dans le recul de l'analphabétisme, la création d'une classe moyenne consommatrice et active et la réduction de la mortalité infantile. Les critères statistiques indiquent d'ores et déjà que ce pays peut surmonter la pauvreté sous dix ans.

Le Brésil aussi est porteur d'espoir pour tout un continent; une véritable classe moyenne s'est développée et les réformes du gouvernement sont porteuses d'espoir par des choix politiques positifs en matière de santé et d'éducation. Cet exemple pourrait entraîner tout le sous-continent dans la bonne direction, pour autant que des mesures ciblées permettent aux populations autochtones de participer au progrès.

Au sein des instances des Nations unies, les progrès dans la volonté de lutter contre la pauvreté donnent également des raisons d'espérer: les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du millénaire l'ont formulé de façon crédible, reprenant ainsi l'objectif de cohérence réclamé dans les rapports de 1999 et de 2000² et perçu par chaque acteur de la vie internationale multilatérale comme un besoin de crédibilité. Les objectifs du Millénaire en matière de développement s'imposent en 2004 comme une référence de base pour tous, y compris les institutions financières internationales et l'OMC. Cette victoire de la cohérence permet d'être optimiste sur la lucidité dont est capable la communauté internationale.

La lutte contre l'obscurantisme et la lutte contre la pauvreté sont intrinsèquement liées. Il peut donc y avoir coïncidence entre les objectifs de sécurité et les objectifs en faveur de la restructuration des États au bénéfice des plus pauvres. Les budgets consacrés à la sécurité ne peuvent pas – sous peine d'être inefficaces – se borner à des vues à court terme; ils doivent viser

2. Respectivement rapports E/CN.4/1999/48 et E/CN.4/2000/52.

à modifier en profondeur les sociétés pour les faire évoluer vers l'éducation, le respect des femmes, le refus de la haine. Cette démarche de restructuration des États, de politique efficace de sécurité jointe à une politique de lutte contre la pauvreté et de respect des droits de l'homme et de la femme m'a conduite dans plusieurs pays afin d'y observer les politiques d'état civil. Ces politiques présentent en effet le grand avantage de combiner un objectif de sécurité avec des politiques bien conçues de promotion des droits de l'homme, en permettant à chacun d'avoir une identité reconnue à la naissance, en permettant aux femmes d'avoir accès à la carte d'identité sans avoir besoin de l'accord du mari. Autant de réformes fondamentales qui se rejoignent dans un état civil utilisant les moyens techniques nouveaux et consolidant enfin l'État dans sa fonction de promotion citoyenne. Une carte d'identité n'a jamais rendu personne plus riche, mais elle fait prendre conscience à la personne du fait qu'elle existe, qu'elle est reconnue et qu'elle est un sujet de droit dont son État est le garant. C'est en cela qu'il s'agit aussi d'une action renforçant la sécurité, éliminant les zones d'ombre de ce monde où l'on achète n'importe quelle origine et n'importe quel statut là où l'État n'existe plus.

Dix recommandations pour les États

1. Affirmer la responsabilité de l'État sur le territoire duquel vivent les populations extrêmement pauvres

Les gouvernements et leur volonté politique de lutter ou non contre la pauvreté sont la clé de la réussite d'une politique efficace, car ils sont maîtres des moyens qui y sont affectés. Le propre des droits économiques et sociaux, pour ne prendre que les plus essentiels (droit à l'éducation et à la santé), est qu'ils ne peuvent être réalisés que s'il existe des structures (écoles, hôpitaux) qui permettent de jouir de ces droits, ainsi qu'un accès possible pour les personnes aux revenus les plus faibles ou

inexistants. Ces politiques ont un coût financier et leur réussite repose sur la volonté politique traduite par un choix budgétaire (les budgets d'éducation et de santé sont ainsi à comparer avec les budgets militaires).

2. Promouvoir un système de sécurité sociale assurant les risques de santé, de perte d'emploi et de retraite

Les meilleures méthodes rencontrées dans la pratique pour lutter contre l'extrême pauvreté sont : l'instauration d'un système de sécurité sociale créant une assurance santé, une assurance contre la perte d'emploi et une assurance retraite. C'est vers cette couverture mondiale du risque qu'il faut tendre. Il est faux de croire ou de prétendre que de tels systèmes sont réservés aux pays riches. Les efforts du Rwanda pour mettre en œuvre une sécurité sociale sont l'exemple même d'une volonté politique active. Les systèmes de financement de tels régimes de sécurité sociale peuvent être modulés selon une participation plus ou moins large de l'État et un rôle important du secteur privé.

3. Favoriser la restructuration des États et la bonne gouvernance publique

Au contraire des thèses largement admises sur l'ouverture des marchés, la liberté du commerce et la croissance comme facteurs essentiels de la lutte contre la pauvreté, c'est la déstructuration des États, et parfois leur disparition pure et simple, qui a été un facteur grave de création de la pauvreté extrême et des abus de droit à l'encontre des plus pauvres. Les populations pauvres ont besoin d'États, de lois et de redistribution des richesses par des mécanismes fiscaux qui font effectivement contribuer les parties riches des populations à la redistribution interne de la richesse. Les populations pauvres ont besoin d'un État de droit qui respecte et est à même de faire respecter les droits individuels, notamment les droits syndicaux dans les entreprises et le droit à

l'accès aux services minimaux en matière d'éducation et de santé.

4. Garantir un revenu minimal, associé à une politique de réinsertion par l'emploi

Réservé dans les années quatre-vingt aux pays développés (en 1999, le Portugal venait de mettre au point sa loi sur le modèle, le plus complet, de la loi française contre l'exclusion sociale), ce type de loi de protection sociale devrait être étendu. Le cas du Yémen montre qu'un pays parmi les plus pauvres peut entamer une expérience de cette nature en l'adaptant aux réalités de la vie des populations les plus exclues. Même si le montant octroyé au début de la mise en œuvre de la loi est faible, cela permet l'installation d'un mécanisme de protection des plus faibles, notamment des femmes seules ou chargées de famille, et amène ainsi l'État à disposer d'une connaissance réelle de sa population pauvre. Il en va de même avec les situations de personnes handicapées, n'ayant d'autre espoir que ces revenus minimaux garantis.

5. Favoriser l'accès à l'école et à la santé

De telles politiques, coûteuses, se révèlent néanmoins absolument prioritaires. Chaque pays doit, au sein de sa stratégie de réduction de la pauvreté, établir un échéancier des mesures et des investissements nécessaires pour garantir la jouissance de ces droits pour chaque personne vivant sur son sol. Les politiques bilatérales et multilatérales de coopération pour le développement doivent tendre à insérer les efforts en faveur d'un pays dans l'échelonnement programmé de construction d'écoles et d'hôpitaux, de formation de personnels compétents et de mise à disposition des budgets permettant de rémunérer les personnels et de faire fonctionner ces deux secteurs, en combinant, éventuellement, les secteurs privé et public.

6. Renforcer le rôle et le pouvoir des femmes

Il n'existe pas d'espoir de lutte efficace contre la pauvreté sans un renforcement de la capacité des femmes à agir dans la société et à y détenir des droits égaux à ceux des hommes.

7. Développer le microcrédit, apparu de manière croissante comme un élément essentiel d'une politique de lutte contre la pauvreté.

8. Rester à l'écoute des populations les plus pauvres

Il faut parler et pouvoir faire parler les populations les plus pauvres en toute liberté. L'ONG française ATD Quart Monde est sans doute l'interlocuteur qui s'est révélé le meilleur avocat de la nécessité d'entendre les pauvres pour déterminer avec eux les politiques adéquates. Le travail fourni par cette association auprès des populations les plus pauvres d'une ville belge (Liège) est exemplaire de cette volonté et suppose des pouvoirs locaux décentralisés et à l'écoute dans une démarche réellement participative.

9. Promouvoir la décentralisation, au service des plus pauvres

Comment s'adresser aux populations extrêmement pauvres et leur permettre d'exister dans les procédures permettant d'établir les besoins d'une population? Une décentralisation dotée de moyens réels et placée dans un cadre cohérent au niveau de l'État est la seule technique administrative efficace pour organiser l'expression des plus pauvres. Des progrès sont réalisés dans le sens de la décentralisation, malgré les méfiances politiques envers l'existence de pouvoirs élus décentralisés qui peuvent faire pression sur un gouvernement ou dévier de sa ligne politique.

10. Faire de l'organisation d'un véritable État civil un droit de l'Homme

Ainsi que je l'ai rappelé plus haut, parmi les situations de déni de droit que j'ai rencontrées, celle concernant l'absence d'état civil efficace figure parmi les plus méconnues et les plus dommageables, permettant tous les abus et violences. Le moment est venu de consacrer à cette recommandation une attention particulière, tant la question transcende celle du niveau de pauvreté pour atteindre la question essentielle de l'exercice de ses droits par tout être humain.

Six recommandations pour le FMI et la Banque mondiale

En ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, le FMI ne considère pas qu'il lui revient d'établir des scénarios de remplacement de ceux que l'État membre a développés dans sa stratégie de réduction de la pauvreté (comme le recommande l'ONG Oxfam) ni des techniques de substitution pour l'analyse d'impact sur la pauvreté et la situation sociale. Enfin, les objectifs du Millénaire en matière de développement ont été reconnus par le Conseil d'administration du FMI comme pertinents et déterminants pour ses activités, et y compris la lutte contre la pauvreté.

Le directeur général du FMI estime que le changement réclame du temps et craint une confusion des rôles. Il met en garde contre une diminution de la valeur de chaque institution si on lui demande de remplir les fonctions d'une autre. D'après lui, il y a progrès dans la prise en compte de la lutte contre la pauvreté et, à ce jour, le comportement le plus susceptible d'accroître la pauvreté est celui des pays développés lors des négociations commerciales. Toujours selon le directeur général de l'organisme, le FMI a une approche éprouvée (stratégie de réduction de la pauvreté et facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance) qui a gagné en précision avec les

objectifs du Millénaire en matière de développement. Il y intègre l'assistance technique, le débat avec les organisations de travailleurs, le renforcement des institutions, y compris décentralisées.

Quant à la Banque mondiale, elle est un corps énorme, dont les différentes parties fonctionnent parfois sans se connaître. La lutte contre la pauvreté a été intégrée dans les stratégies, le concept est perçu de façon harmonisée (ce qui n'était pas le cas en 1999-2000). À la différence du FMI, où règne une forte cohésion, la Banque vit à des rythmes plus différenciés et le découragement de certains secteurs est perceptible. En revanche, la Banque mondiale est plus ouverte et encourage l'innovation. De même, on a assisté à une formulation plus adéquate et plus liée à la lutte contre la pauvreté des objectifs de la Banque mondiale. L'apparition en 2000 de la référence encore peu développée aux stratégies de réduction de la pauvreté plutôt qu'aux programmes d'ajustement structurel se révèle quatre ans plus tard être plus qu'un simple changement de façade.

Par ailleurs, la Banque mondiale a récemment créé une unité en charge des droits de l'homme, témoignage de sa volonté de poursuivre l'effort. Chaque direction régionale et technique dispose désormais d'un point focal pour les droits de l'homme. Chaque région conduit une analyse systématique de l'état d'application des droits de l'homme et de la nature des violations propres à la région; un programme de formation est prêt sur ce sujet.

Enfin, compte tenu de l'énorme distance culturelle entre les dirigeants et les cadres du FMI et les personnes vivant dans l'extrême pauvreté, je crois utile de recommander à cette organisation de tenir, pour chacune de ses analyses dans les États, une rencontre participative visant à vérifier que les populations pauvres ont bien été associées au processus débouchant sur la stratégie de réduction de la pauvreté et que, si elles ont été consultées, leurs demandes n'ont pas été éliminées progressivement dans les étapes ultérieures du processus. Une fois de plus,

l'ONG ATD Quart Monde a décrit de façon excellente le sentiment à l'égard des méthodes, plus proches des êtres humains, qui doivent être développées par le personnel de la Banque mondiale et du FMI lorsqu'ils agissent dans les capitales et les pays bénéficiaires.

Il convient donc :

1. D'intégrer les droits de l'homme dans les analyses d'impact sur la pauvreté et la situation sociale et dans les procédures d'évaluation sociale des institutions financières internationales.

2. D'établir de façon précise, par pays, les critères utiles pour l'application des droits économiques et sociaux dans les stratégies de réduction de la pauvreté, en fonction des réalités des pays concernés.

3. D'approfondir les relations entre les responsables des institutions financières internationales et ceux qui ont la charge des droits de l'homme au sein des Nations unies.

4. De rendre opérationnelle une nouvelle génération de stratégies de réduction de la pauvreté, plus complètes et plus participatives. Pour stabiliser les progrès réalisés dans la prise en compte des droits de l'homme et en particulier les droits économiques, sociaux et culturels par les institutions financières internationales, il faut intégrer clairement l'obligation de prendre en compte ces droits dans les textes de base du FMI et de la Banque mondiale. Concrétisant ainsi une vision cohérente du rôle des institutions financières internationales et clarifiant les objectifs, les statuts pourraient être modifiés de la façon suivante :

5. Aux statuts du FMI, ajouter « dans le respect des droits de l'homme et en particulier des droits économiques et sociaux » à l'article I ii, et à l'article IV, section 1i.

6. Aux statuts de la Banque mondiale, ajouter « dans le respect des droits de l'homme et en particulier des droits économiques et sociaux » à l'article I iii et à l'article II, section 5b et section 8.

Seuls des gouvernements conscients de leur rôle et de leurs responsabilités publiques à l'égard de leurs citoyens peuvent mener des politiques réelles de lutte contre l'exclusion sociale et l'extrême pauvreté. Le marché et les mécanismes de croissance économique peuvent en créer les conditions, mais ils ne pourront jamais réussir de véritables politiques de proximité et d'écoute dont les populations les plus pauvres ont besoin.

La responsabilité des États et des gouvernements est donc fondamentale. Il s'agit ici de choix politiques qui doivent être restitués dans leur valeur sociale essentielle, non pas en ayant honte de parler de choix politiques, mais bien au contraire en les revendiquant comme tels pour ce qu'ils sont : des choix rationnels faits par les représentants démocratiquement élus d'une majorité, qui décident de consacrer des ressources à élever le niveau de vie des populations vivant dans l'extrême pauvreté pour qu'elles puissent retrouver leur dignité. Trop de pays aujourd'hui ne répondent pas encore à cet impératif mais, au total, sur les six dernières années, la tendance est positive, et c'est là l'essentiel.

Certains estiment que nous sommes à l'aube d'une période révolutionnaire mondiale, qui verra une grande confrontation brutale et guerrière entre pauvres et riches. Une chose est certaine : dans tous les pays visités, les pauvres savent comment vivent les riches ; ils connaissent mieux que certains ne le pensent les intérêts des guerres et leurs bénéficiaires ; ils acquièrent petit à petit eux aussi une conscience mondiale. Pourquoi dès lors ne revendiqueraient-ils pas la part normale de bonheur qu'un niveau de vie décent permet d'atteindre ?

Tout l'enjeu des prochaines années résidera dans notre façon de gérer les conflits et les revendications fondées des populations les plus pauvres. Le conflit, lorsqu'il révèle un vrai rapport de force, mais non de violence, et permet que s'engage une réelle négociation, est la seule vérité sociale, bien loin des rapports et réunions de la communauté internationale. Par la connaissance

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : SEIZE RECOMMANDATIONS...

du monde qui est aujourd'hui à leur portée, les populations pauvres sont à même d'exiger un rééquilibrage dans les priorités et les ressources de ce monde. Attendrons-nous la confrontation ?

Interview

N'Diogou Fall,
président du
Réseau des organisations paysannes
et de producteurs agricoles (ROPPA, Sénégal)

« **Nous comptons beaucoup sur les ONG pour mener notre bataille...** »

Coordination SUD : *Comment appréciez-vous l'évolution de la situation dans les pays d'Afrique de l'Ouest depuis une dizaine d'années ?*

N'Diogou Fall : Nous avons vécu et nous vivons encore une décennie de promesses déçues. Lors des conférences internationales ou à l'occasion des missions ou des négociations des programmes de coopération ou d'ajustements structurels, nos interlocuteurs agitaient quelques mots prometteurs – la démocratie, les droits humains, la décentralisation, la lutte contre la pauvreté... – et nous expliquaient que la situation, la difficile situation que la plupart des Sahéliens vivent, allait s'améliorer. Relisez les promesses faites lors de la réunion de Marrakech qui a créé l'OMC.

Force est de dire dix ans après, c'est-à-dire aujourd'hui, que la situation de la plupart d'entre nous a empiré. La pauvreté a grandi, les droits élémentaires ne sont pas assurés, les élections

sont devenues de grands moments de corruption, la décentralisation est vide de sens : aucun moyen, aucun instrument n'a été mis sur pied pour lui donner une substance positive et empêcher qu'elle devienne un moyen pour les États de se débarrasser de leurs responsabilités.

C. S. : Et, dans ce contexte, comment s'en sortent les paysans ?

N. F. : De la même manière, et cela est peut-être pire dans la mesure où ce n'est pas seulement le niveau de vie, si je peux définir ainsi la vie des paysans, qui est touché, mais leur capacité de produire. Il est devenu impossible d'obtenir des semences de qualité, personne ne s'en occupe plus. L'équipement agricole, qui faisait son apparition grâce aux revenus apportés par certaines cultures, a aujourd'hui disparu. Les constructions, notamment celles des urbains qui revenaient vers le milieu rural, sont aujourd'hui rarissimes. Il y a eu décapitalisation. Le potentiel de développement est atteint. Et d'ailleurs, les jeunes et les adultes profitent de la moindre occasion pour quitter le milieu rural. Nous n'avons plus la capacité d'organiser les solidarités familiales ou claniques qui maintenaient nos communautés et nos villages. Vraiment, je ne sais pas ce qu'il resterait si les migrants ne soutenaient pas leurs familles à distance.

C. S. : Concrètement, comment se manifeste pour les paysans cette paupérisation ? Comment s'explique-t-elle ?

N. F. : Les paysans vivent de la consommation et de la vente de leurs produits. Dans notre pays, le riz disparaît face à la concurrence du riz asiatique ou à l'importation ou, même, au don de céréales étrangères ; l'arachide a connu une série de mauvaises années et le coton est en crise. Il est devenu impossible de vendre ces productions à un prix décent. Dans ma région, les paysans se sont donc mis à produire du petit mil et c'est très bien, puisque nous avons eu une récolte record. Mais le prix a

alors chuté de 160 ou 170 FCFA le kilo à moins de 100 FCFA, et cela risque de continuer jusqu'au jour où on ne trouvera plus à le vendre. C'est très simple la pauvreté. Elle est là. On nous parle de stratégies de lutte contre la pauvreté, mais c'est d'abord la paupérisation qu'il faut arrêter. Il faut bloquer ces mécanismes qui déprécient les prix et, d'abord, il faut reconstituer des marchés et des espaces économiques protégés des importations, qui sont meurtrières pour les paysans. Voilà la stratégie, elle est toute simple.

C. S. : Vous voyez la situation se dégrader, vous avez une explication et des propositions, alors comment faire pour défendre ces propositions ?

N. F. : Les éléments positifs de cette situation difficile sont la prise de conscience par les paysans qu'il n'y a pas une fatalité et la progressive organisation du monde rural. Ce sont d'abord des organisations locales qui apparaissent, mais il faut vite construire une organisation nationale pour apprécier les problèmes dans leur globalité, être en mesure d'interpeller les autorités publiques et de tisser des alliances régionales ou internationales qui permettent d'atteindre les vrais centres de décision.

C. S. : Comment s'est passé au Sénégal ce processus d'organisation ?

N. F. : L'organisation a, en Afrique, une longue histoire, mais le plus souvent les organisations étaient d'échelles réduites, celles de la famille, du village ou du clan. Les formes d'organisation que nous avons développées viennent du début des années soixante-dix et de la grande sécheresse qui a sévi à cette époque en Afrique de l'Ouest. Pour rendre plus efficaces les secours ou les aides, les ONG ou les mouvements d'Église ont provoqué l'émergence d'organisations locales. Accessoirement, nous avons compris comment faire face à des crises d'envergure

inhabituelle pour nous : organiser des groupes locaux, veiller à la gestion des ressources rares, par exemple l'eau, et développer des projets modestes qui valorisent ces ressources, des projets maraîchers par exemple.

Une fois le plus dur de la crise passé, nous avons gardé ces organisations locales et nous avons favorisé les échanges entre elles. Beaucoup de problèmes étaient communs. Des concertations régionales sont nées. Enfin, en 1974, la Fédération des ONG sénégalaises s'est constituée à la suite d'une réunion des leaders locaux. La FONGS a été reconnue en 1976. Parallèlement, d'autres organisations sont nées, par exemple les Groupements d'intérêt économique (GIE), les associations villageoises liées à la décentralisation.

C. S. : Quel a été le rôle spécifique de la FONGS dans ce processus d'organisation du monde rural ?

N. F. : La FONGS a construit les bases d'une vaste organisation. Elle s'est efforcée de faire émerger un ciment, une âme, un idéal communs. Nous sommes face à des forces organisées qui ont un fort pouvoir de récupération, d'infiltration ou d'instrumentalisation. Il faut donc un ciment puissant entre nous, un ciment et des racines profondes dans les villages et dans notre identité paysanne. De ce point de vue, le rôle des leaders est fondamental. Nous avons aussi appris à travailler ensemble sur ces questions et suivant la manière qui correspond à nos problèmes et à notre identité. Pour ce faire, nous avons, d'une part, mis l'accent sur l'échange d'expériences et pas seulement à l'échelle de chacun de nos villages, mais à une échelle nationale, voire internationale ; d'autre part, nous avons soutenu des initiatives et des actions locales bâties dans les réalités mêmes où nous vivions. Enfin, nous avons commencé à élargir notre horizon en projetant nos préoccupations ou nos propositions au niveau national. Nous avons réclamé le respect de nos droits, dénoncé certaines politiques dont nous constatons

l'inefficience, critiqué la gestion des ressources publiques et proposé la cogestion de certains projets.

C. S. : Où en êtes-vous aujourd'hui dans ce processus d'organisation du monde rural ?

N. F. : Aujourd'hui, le mouvement a pris un nouveau visage, celui du CNCR (Conseil national de Concertation et de Coopération des Ruraux), qui regroupe les principaux mouvements ruraux existant au Sénégal. La FONGS a joué un rôle fédérateur, puis a transféré l'animation de cette grande coordination au CNCR. C'est toujours un peu douloureux de se des-saisir d'une responsabilité, mais après quelques années, nous savons que c'était la solution pour créer un grand mouvement paysan derrière lequel tous se retrouvent.

C. S. : Vous voilà donc avec une organisation large et puissante et toujours une situation qui se dégrade, comment concevez-vous votre action aujourd'hui ?

N. F. : Nous considérons l'État comme l'acteur stratégique et omnipotent. On s'est vite rendu compte que l'État était faible et que les acteurs extérieurs étaient autrement plus puissants. On s'est rendu compte également que la régionalisation, mais surtout la mondialisation contribuaient à affaiblir de plus en plus l'État et les pouvoirs publics. Notre regard a donc changé, mais nous avons conservé la même stratégie de pression sur les autorités politiques. Nous continuons à penser que l'État doit garder un rôle central et souverain et s'appuyer sur le droit international pour se faire respecter. Il doit résister aux pressions extérieures et défendre les intérêts nationaux. Cette attitude de suivi, parfois d'appui, parfois d'opposition aux autorités gouvernementales ne leur plaît pas toujours. Ils peuvent essayer de casser notre mouvement, de susciter la création d'une autre organisation. C'est à nous d'être vigilants et de mobiliser de

larges troupes. L'an passé, nous avons réuni dans le stade de Dakar près de 35 000 paysans. Mais nous préférons un dialogue constructif à ces manifestations.

C. S. : Comment voyez-vous l'avenir de votre mouvement ? Pensez-vous pouvoir faire valoir des propositions favorables au monde rural ?

N. F. : Nous savons maintenant que la plupart de nos problèmes ont des causes qui ne sont pas d'abord nationales, ni même régionales. Il est donc fondamental que nous puissions accéder aux scènes et instances internationales. Notre sentiment est que, seuls, nous ne pourrions pas atteindre ces centres de décision. Se pose alors la question des alliances avec des partenaires qui partagent les mêmes idées, la même vision que nous. Nous voulons construire un monde plus juste, où notamment les paysans, qui sont la moitié de l'humanité, trouvent une place, pour le moins digne. Nous avons fait la moitié du chemin avec la création du ROPPA, Réseau des organisations paysannes et de producteurs agricoles, qui regroupe les mouvements des pays d'Afrique de l'Ouest. Nous pouvons maintenant nous adresser aux instances régionales, par exemple à l'UEMOA, l'Union économique et monétaire ouest-africaine, mais nous pouvons aussi représenter les paysans de notre région dans des organisations internationales de producteurs agricoles comme la FIPA ou Via Campesina.

C. S. : Comment concevez-vous le rôle de ces organisations internationales ?

N. F. : Je dirais que nous mettons en avant deux principes qui nous tiennent à cœur. Le premier est un principe de légitimité. Nous souhaitons que ce soit des paysans ouest-africains qui parlent au nom des paysans ouest-africains. Nous sommes les mieux à même d'exprimer les difficultés que nous vivons. Nous avons

besoin d'experts ou de responsables paysans d'autres régions du monde, mais nous ne pouvons transférer notre légitimité sur d'autres acteurs. Nous devons donc avoir une place dans ces organisations internationales et l'occuper. Nous tenons aussi à un deuxième principe, celui de subsidiarité. Nous dénonçons en effet la manière dont les acteurs internationaux gouvernent le monde. Nous refusons les règles uniformes. Le monde est divers, il a besoin d'être gouverné au plus près des réalités et des communautés. Pour définir les règles qui s'imposeront à tous ou pour répondre à des problèmes globaux, il faut construire des instances démocratiques où toutes les régions du monde sont représentées et où chacun, d'ailleurs, doit rendre des comptes aux personnes qu'il représente. Personne ne peut penser à l'échelle mondiale, chacun vient et est de quelque part. Il faut apprendre à être à la fois autonome et solidaire.

C. S. : Et les ONG du Nord, ont-elles une place dans votre vision du combat pour un monde plus juste ?

N. F. : Elles ont bien sûr une place éminente, mais permettez-moi de réduire la question et de vous dire qu'elles peuvent nous aider à occuper notre place. Les paysans sont la moitié de l'humanité, mais ils ont un poids faible dans les arbitrages mondiaux. Nous ne pesons pratiquement pas. Nous comptons beaucoup sur les ONG pour mener notre bataille. L'avenir radieux que l'on nous promettait tourne au cauchemar. Voilà quarante ans que la Banque mondiale donne de mauvais conseils : faut-il encore continuer à la croire ? Voilà quarante ans que les politiciens nous promettent des merveilles : allons-nous encore nous laisser endormir ? La société civile, particulièrement celle de vos pays, est aujourd'hui suffisamment structurée et équipée pour nous donner les coups de main nécessaires aussi bien dans l'élaboration de notre réflexion que dans la conduite de notre action. Ces alliances sont nécessaires pour nous, peut-être le sont-elles aussi pour nos partenaires puisque nous affrontons au niveau

mondial les même problèmes. Enfin, et ce n'est pas négligeable, nous avons un urgent besoin d'une réforme des instruments qui dispensent l'aide internationale. Ces instruments travaillent mal. Il y a une incohérence entre l'aide publique au développement et les autres politiques, entre les mécanismes d'aide et les mécanismes économiques et commerciaux. Oui, vraiment, nous avons beaucoup à faire et il faut le faire le plus vite possible.

Propos recueillis par Henri Rouillé d'Orfeuil.

Rhétoriques consensuelles et divergences pratiques dans la lutte contre la pauvreté : où sont les ONG ?

Par Marc Lévy³

Il se développe actuellement une réflexion très intéressante chez les économistes du développement concernant les relations entre croissance, pauvreté et inégalités. En particulier, les positions de François Bourguignon, nommé il y a quelques mois économiste en chef à la Banque mondiale, ne manquent pas d'intérêt. Que nous dit-il ?

Le faux dilemme : augmentation de la croissance ou réduction de la pauvreté

Les discussions sur le développement s'interrogent souvent sur un point : les stratégies doivent-elles avant tout viser la croissance ou bien la réduction de la pauvreté et/ou des inégalités ? François Bourguignon dit d'emblée que cela constitue, selon lui,

3. Travaille au sein du GRET, anime le Réseau IMPACT (appui aux politiques publiques de réduction de la pauvreté et des inégalités) et enseigne à l'Institut d'études politiques de Paris. L'auteur intervient dans cet article à titre personnel.

un faux dilemme. Pour deux raisons: d'une part, parce que l'élimination de la pauvreté absolue est un objectif significatif du développement, dans la mesure où il s'agit de s'assurer que chaque personne peut pourvoir à ses besoins essentiels et, d'autre part, parce qu'un tel objectif nécessite une forte combinaison, spécifique pour chaque pays, de politiques de croissance *et* de redistribution.

Pauvreté absolue *versus* pauvreté relative

Tout cela peut apparaître comme des évidences si on ne se réfère pas au débat sur la différence entre pauvreté absolue et pauvreté relative. La pauvreté absolue se définit par rapport à un seuil chiffré en revenu (est pauvre celui qui a moins de 2 \$ par jour); la pauvreté relative elle, ne se définit pas en fonction d'une estimation du coût des besoins essentiels, mais en fonction d'une certaine proportion du salaire médian pour l'ensemble de la population (à savoir le salaire qui divise la population en deux parties égales: ceux qui gagnent plus que ce salaire, ceux qui gagnent moins. Par exemple, en Europe, est considéré comme pauvre celui qui perçoit moins de 50 % du salaire médian). Ainsi définie, la pauvreté relative ne dépend pas de la croissance mais essentiellement de la distribution des richesses: même si une personne a plus de 2 \$ par jour, elle est pauvre comparativement à ceux qui gagnent x fois plus qu'elle.

Donc pauvreté absolue et pauvreté relative ne sont pas la même chose. Or, s'il y a consensus sur le fait que la pauvreté relative importe, il n'y a pas du tout consensus sur le fait que le « bien-être » (*welfare*) de chacun dépend surtout de sa position relative dans la société et non pas d'un niveau de vie standard calculé en revenu minimal. Il n'y a donc pas non plus consensus sur le fait que ce « bien-être » ne dépende pas d'un seul objectif de croissance (qui permet d'augmenter l'accès au niveau de vie standard) mais nécessite une redistribution (pour faire varier les positions relatives).

Derrière l'unanimité en faveur de la lutte contre la pauvreté, il y a une question subsidiaire controversée: cherche-t-on à réduire la pauvreté absolue ou la pauvreté relative, autrement dit la pauvreté ou les inégalités ?

Réflexion en faveur d'une « croissance redistributrice »

Bourguignon prend position en proposant d'admettre que la réduction de la pauvreté absolue est un objectif significatif pour les stratégies de développement. Mais par rapport aux autres tenants de cette position qui, le plus souvent, en concluent un lien direct entre réduction de la pauvreté et augmentation de la croissance (« *growth is good for the poor* »), l'originalité de la position de Bourguignon consiste à considérer que la réduction de la pauvreté absolue, dans un pays et à un moment donnés, est déterminée par le taux de croissance *et* par le changement dans la distribution des revenus. Comme un certain nombre d'études empiriques montrent que la relation entre croissance et distribution est forte et complexe, le grand défi d'une stratégie de développement devient d'établir les caractéristiques de cette interdépendance. Et la grande difficulté, d'autant que les deux politiques n'ont pas le même coût et qu'il y a des effets d'interaction de la croissance sur la distribution et réciproquement, est de trouver le bon dosage entre croissance et redistribution.

À ce stade de sa prise de position, cherchant à préciser les effets de la croissance sur la distribution, Bourguignon introduit un élément essentiel: la relation entre la croissance comme processus économique et *les changements institutionnels, sociaux ou culturels*. Que ce soit, dit-il, à travers les phénomènes d'urbanisation ou les demandes en matière d'accès aux services de la part de ceux qui voient leurs revenus augmenter ou, au contraire, à travers les réactions des moins avantagés, soit pour défendre leurs droits, soit pour se donner les moyens de se faire entendre, la croissance agit sur la structure de la société, d'où les effets sur

la distribution. Sans doute pourrait-on ironiser sur cette nouvelle évidence, mais ce serait ignorer l'ouverture ainsi faite, de la part d'un économiste, en direction des sciences sociales et politiques. Ouverture qui va lui servir pour tenter d'expliquer ensuite les effets de l'inégalité sur le taux de croissance. Outre l'inégalité d'accès au crédit qui manifestement limite les opportunités de création de richesses, Bourguignon est amené à mentionner les conflits sociaux, les instabilités politiques et les crises violentes, pour montrer le lien entre inégalités et perte de croissance. Que ce soit en termes de pertes de vies humaines et de coûts médicaux, ou bien en termes de coûts d'opportunités pour les ressources humaines et financières ainsi détournées de la fonction productive. Bien sûr, l'économiste regrette le manque de travaux permettant de chiffrer ces relations, mais il n'en conclut pas moins que « trop d'inégalités est préjudiciable pour la croissance ».

Autrement dit, la réduction des inégalités, y compris du point de vue des rapports sociaux et du pouvoir « politique » des groupes défavorisés à faire valoir leurs droits, n'est pas seulement une préoccupation « sociale », charitable, elle a une fonction économique sur la croissance du pays.

Le rôle d'impulsion imparti aux politiques publiques

De toute façon, on oublie trop souvent qu'un des principes de la démocratie (Liberté, égalité, fraternité), c'est la redistribution des richesses et que, de ce point de vue, subsiste une grosse contradiction entre l'égalité proclamée et la réalité des inégalités des conditions économiques. Contradiction qui ne fait que s'accroître, schématiquement, tant à l'échelle internationale qu'à l'échelle nationale, comme vient de le confirmer, pour la France, le Baromètre des inégalités et de la pauvreté (BIP 40) mis au point par le Réseau d'alerte sur les inégalités⁴.

4. Cf. article dans *Le Monde de l'économie* du 22 juin 2004. (www.bip40.org)

Pourquoi ? Parce que le grand enjeu actuel, c'est d'abord de faire baisser les dépenses de l'État providence (financement des politiques sociales de solidarité) pour faire baisser les impôts (augmentation de la consommation et électoralisme en faveur des classes moyennes et aisées) et, ensuite, de renégocier le partage de la plus-value entre le travail (salaires) et le capital (dividendes) pour mieux rémunérer les propriétaires, les dirigeants d'entreprise et leurs alliés. Car pendant les Trente Glorieuses (1945-1975), sous la pression des syndicats et pour endiguer la montée du communisme, le partage était favorable aux salaires (70 % contre 30 % aux profits). Depuis les années quatre-vingt, la reconquête a commencé. On est aujourd'hui dans un ratio de 60/40 et ce n'est pas fini !

C'est dire que l'un des gros enjeux des *politiques publiques* sera leur capacité à être redistributrices pour réduire les inégalités. Même au Forum de Davos, au nom d'un lien entre prospérité et sécurité, il est question « d'un nécessaire partage équitable des fruits de la croissance »⁵.

Après avoir pris position en faveur d'une « croissance distributrice », donc en faveur de la réduction des inégalités pour réduire la pauvreté, il faut s'expliquer sur la notion de politique publique. Je dis notion de politique publique pour signifier que ce n'est pas une expression banale, évidente, qui va de soi. Une politique peut en effet être étatique ou libérale, elle n'est pas forcément « publique » ; de même que des choix publics (*public choices*)⁶ ne sont pas forcément « politiques ». Tout d'abord, qu'est-ce que la politique : « La politique c'est l'art de rendre visible la réalité des rapports sociaux, des inégalités et des compromis⁷. » À partir de là, qu'est-ce que gouverner : « Gouverner, c'est s'inscrire dans l'opposition de groupes potentiellement rivaux dont chacun peut, lorsque les circonstances y entraînent,

5. Cf. l'article des deux directeurs du Forum dans *Le Monde* du 22/01/04.

6. Référence à James Buchanan, prix Nobel d'économie et apôtre du néolibéralisme.

7. Pierre Rosanvallon (lors d'une interview radiophonique).

vouloir anéantir les autres. De ce fait, à l'arrière-plan de toute décision politique, il y a des intérêts favorisés ou combattus, il y a des positions renforcées ou affaiblies, il y a des chances données ou supprimées⁸. »

Et par conséquent, qu'est-ce qu'une politique publique: « C'est un programme d'action gouvernemental, sur le territoire d'un État, s'appuyant sur une recherche de compromis entre intérêts divergents. Ces compromis sont le produit d'une médiation entre des forces sociales ou des groupes d'acteurs qui s'affrontent et qui négocient les principes nécessaires aux arbitrages et aux décisions⁹. »

Deux choses sont à retenir de cette définition: d'abord, que la notion de politique publique suppose une demande de réforme adressée à l'État, et que, ensuite, elle renvoie à la pluralité des acteurs et à la démocratie vue comme une construction de « coalition de causes » (causes = intérêts + objectifs). D'une certaine façon, la notion de politique publique s'oppose à celle de « gouvernance dépolitisée ». On entrevoit dès lors pourquoi cette notion pose problème aux rapports entre État et société civile, et particulièrement dans le cas français. Parce qu'il y a une conception française de l'espace public qui repose sur un certain antipluralisme de la culture politique française, lié à un trait fondateur de notre modèle issu de la Révolution. À savoir, le rôle central accordé à l'État dans l'ordonnement de la vie collective avec, par conséquent, les antiques préventions contre les organisations de la société civile (les corporations à l'époque de la Révolution), c'est-à-dire contre toutes les instances politiques intermédiaires, pour reprendre l'expression de Pierre Rosanvallon¹⁰. Aujourd'hui, cette remise à l'honneur de toutes ces instances placées entre l'individu et l'État (entreprises,

8. Bruno Jobert, « Le mythe de la gouvernance dépolitisée », in *Être gouverné*, Presses de Sciences-Po, 2003.

9. Définition donnée par le Réseau IMPACT (www.reseau-impact.org).

10. Cf. ses deux derniers livres: *La Démocratie inachevée*, Gallimard, novembre 2000 et *Le Modèle politique français*, Seuil, janvier 2004.

associations, communes, etc.) qui modifient la façon de construire des compromis, ébranle la République française qui avait plutôt déclaré hors-la-loi les corps intermédiaires.

Quelle place pour la société civile ?

Problème donc du côté de l'État, mais problème aussi du côté de la société civile. D'une part, parce qu'elle est aussi marquée par cette culture politique et, d'autre part, parce qu'elle s'inscrit dans la perspective transnationale de la « société civile internationale ». Je ne veux pas dire qu'une telle perspective ne contribue pas aux nécessaires changements de rapports de force mondiaux, mais elle a tendance à occulter, comme l'a montré une brillante étude de Béatrice Pouligny¹¹, que « c'est bien avec l'État national que les interactions demeurent les plus fortes ». Par conséquent, je cite toujours Béatrice Pouligny : « l'action des acteurs non gouvernementaux doit être comprise et analysée à l'intersection des différents espaces dans lesquels ils évoluent (local, national, transnational) ». Autrement dit, si elles veulent être partie prenante des politiques publiques réductrices de la pauvreté et des inégalités, comme elles le proclament de plus en plus, les ONG doivent davantage se préoccuper de gouvernement, d'État, de politique, en se méfiant de la « gouvernance dépolitisée » qui leur donne le beau rôle (moins d'État, plus de société civile) pour mieux justifier les nouvelles politiques de redistribution (moins d'État providence, plus de revenus aux détenteurs des capitaux), sous couvert d'un État dépolitisé, c'est-à-dire un État prétendument désengagé de l'économie (au sens de gestion et de partage des richesses).

« L'idée d'un État retiré de l'économie est surtout un cliché à l'usage des autres, fait pour impressionner les élites politico-administratives étrangères, au moins quand elles sont assez bêtes pour avoir oublié leur raison d'être, c'est-à-dire les intérêts de la puissance qui font être l'État comme l'État et ne lui

11. Chercheur au CERI.

commandent sûrement pas de se désintéresser de l'économie d'où il retire la plus grande part de sa force matérielle. Les élites américaines, elles, ne l'ont pas oublié et savent très bien quoi prendre et quoi laisser du discours de l'idéologie libérale, qu'elles ne conservent intact qu'à des fins de croisades extérieures¹². »

12. Frédérique Lordon, *La Politique du capital*, Odile Jacob, octobre 2002.

Des raisons d'espérer ?

Le travail, fondement et source du développement

Par Huguette Brunel¹³

Le travail au service de l'économie?...

Nos pays du Nord ont bâti leur développement sur une longue tradition économique d'échanges, de liens commerciaux, de transactions qui, en développant l'activité, ont permis d'accroître les richesses. Nos économies de modèle libéral ont prospéré sur des mécanismes combinant l'investissement en capital et le travail des hommes. Dans cette conception traditionnelle du développement, que nous avons bien évidemment tendance à vouloir reproduire comme schéma unique, le travail est au service de l'économie.

Mais quelle est véritablement la place du travail? Au fil des courants de pensée, des idéologies, de l'évolution des modes de vie, on en a fait une valeur de « gagne-pain », on l'a sublimé en « moyen d'épanouissement » ; de contrainte et d'asservissement, il est devenu libération et expression responsable! Sur les lieux de travail où l'on parlait, hier, d'aliénation, on analyse

13. Responsable du service international et Europe au syndicat CFDT (Confédération française démocratique du travail).

aujourd'hui le « potentiel d'enrichissement des tâches » pour développer les « situations formatives » ! Avoir du travail ne nous suffit plus, c'est maintenant la « qualité » du travail que nous recherchons.

Certes, même dans nos économies développées, nombreux sont encore les travaux aux conditions dégradées, les situations précaires, les cas d'exploitation outrancière. Le chômage « résiduel » est un lourd tribut à payer, le secteur informel se développe et le niveau du SMIC est, parmi les salariés, une préoccupation plus fréquente que le niveau de leur intéressement.

Pourtant, nos conflits de travail, nos négociations sociales ou salariales, nos luttes pour préserver nos acquis ou pour de nouvelles conquêtes, sont des revendications « de pays riches » aux yeux de nos amis du Sud.

Alors, n'oublions jamais que ce progrès social ne s'est pas construit tout seul. Loin d'être la résultante automatique d'un essor économique permis par l'accroissement des échanges, il constitue une « dynamique » qu'il est nécessaire d'alimenter en permanence. Toute l'histoire du mouvement ouvrier est faite de luttes, de grèves, de conflits, de revendications, de débats et d'explications. Cela montre combien il était nécessaire de créer un véritable dialogue social et d'introduire de la négociation sociale et salariale pour que les hommes ne soient pas exploités dans les pires conditions, mais pour qu'au contraire leur travail soit reconnu comme source de richesse et « justement » rémunéré.

N'oublions jamais non plus l'extrême relativité de toutes les notions que nous utilisons lorsque nous parlons du travail : les concepts – quels qu'ils soient – se rapportant au champ du travail (conditions de travail, durée du travail, temps de travail, relations de travail, rémunération du travail, droit du travail...) prennent un sens et une valeur différentes selon l'endroit du monde où on les évoque !

La logique libérale classique tend à vouloir réduire au minimum le coût du travail pour permettre de dégager les profits les plus importants. Et cette logique joue dans tous les domaines d'activité, tous les secteurs de production : les salaires sont tirés vers le bas, et, dans l'agriculture, ce sont les prix d'achat à la source qui sont minorés ou sous-évalués. Il est compréhensible, dès lors, que l'idée d'ouvrir sans précaution les marchés aux pays du Sud fasse craindre la naissance de nouvelles formes d'exploitation des ressources des pays pauvres au profit des pays riches, sans véritable espoir de développement pour les premiers.

... ou l'économie au service de l'emploi ?

Pourquoi alors ne pas suivre les recommandations du directeur général du Bureau international du travail (BIT) qui préconisait de « renverser » la logique, d'inverser les choses, et de mettre l'économie au service du travail ! Bien plus qu'un simple changement d'optique, ce nouvel angle de vue suppose que l'on mette l'homme et son travail au centre de l'objectif de développement : c'est une révolution idéologique dans la conception du processus économique qui se met au service de l'emploi, donc du travail. Deux questions se posent alors à nous : de quel travail parlons-nous ? Qu'entendons-nous par développement ?

De quel travail parlons-nous ?

Quand on est dans la grande misère et le dénuement total, quand la survie est la question quotidienne, quand on vit dans un pays à peine structuré où l'essentiel de l'économie est informel, quand les moyens de trouver sa subsistance sont précaires et incertains, qu'on a besoin d'« un travail à n'importe quel prix » pour manger, on ne négocie ni la rémunération de son travail ni ses conditions.

C'est alors que prend tout son sens ce nouveau concept développé par le BIT qui veut en faire un objectif mondial et un droit universel : le droit au travail décent.

Avoir un travail et être payé pour ce travail demeurent les deux éléments de base de cet objectif, mais il ne s'agit pas bien sûr d'un SMIC mondial ! Beaucoup plus complet, ce concept considère le travail dans sa globalité, en ce qu'il est le fondement de toute la vie des familles et des peuples. Un travail décent c'est, tout à la fois :

- Avoir un travail : chaque homme, chaque femme sur terre a le droit de travailler, pour tirer de son travail un revenu lui permettant de se nourrir et de nourrir sa famille.

- Avoir des droits fondamentaux en situation de travail : ce travail doit se faire dans un environnement qui exclut les formes intolérables d'exploitation. En 1988, les États membres de l'Organisation internationale du travail (OIT) ont signé une « déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail » qui présente un double intérêt :

- celui d'avoir repéré, parmi les 185 conventions internationales du travail, les 8 conventions fondamentales, qui constituent le socle de base, minimum incontournable des droits au travail : élimination du travail forcé, des discriminations au travail, du travail des enfants, notamment dans ses pires formes (enfants soldats, prostitution, trafics, travaux insalubres, etc.), droits d'association et de négociation ;

- celui de constituer non seulement un minimum commun, mais un socle de base à vocation d'application universelle, puisque le fait même d'être membre de l'OIT constitue, pour les États, un engagement à respecter les principes qui figurent dans ces conventions, même si ces États n'ont pas ratifié les Conventions internationales elles-mêmes.

- Bénéficier d'un « filet minimal » de protection sociale pour ne pas retomber dans la misère lorsque l'incapacité de travailler survient du fait de l'âge, de la maladie, de l'accident, etc. C'est de la responsabilité des États d'organiser ces systèmes de base.

– Pouvoir engager un dialogue social avec l'employeur : c'est le respect dû à chacun dans son travail, reconnu par le fait qu'il ait droit à la parole, à la représentation, à la négociation collective sur les aspects du travail qui le concernent directement.

Qu'entendons-nous par développement ?

Il devient habituel aujourd'hui d'accoler au mot « développement » les adjectifs de « solidaire » et « durable ». Le terme solidaire doit alors se concevoir dans sa double acception : celle d'une « solidarité généreuse » bien sûr indispensable, entre le Nord et le Sud, les plus riches et les plus pauvres, les organisations internationales, les États, les investisseurs, les sociétés civiles ; mais il nous faut penser aussi ce terme au sens d'une « solidarité utilitaire », comme un lien qui unirait tous les pays dans la responsabilité gravissime et partagée de l'avenir du monde. Aujourd'hui les interdépendances entre les continents sont telles qu'on ne peut plus penser le développement comme un simple processus d'équité ou de justice. C'est aussi dans leur propre intérêt que les nations riches doivent prendre à bras le corps la question du développement.

Si on le veut durable, c'est une conception totalement intégrée du développement que nous devons faire valoir. Elle n'oppose plus, mais au contraire recherche l'harmonie permanente, la synergie, la valorisation et l'enrichissement réciproques des quatre dimensions indissociables sans lesquelles il ne peut y avoir développement durable et solidaire : le développement économique, le développement social, la préservation de l'environnement, tout cela dans un environnement de démocratie et de respect des droits de l'homme.

Dans plusieurs pays émergents, dont la Chine, on voit poindre la tentation de penser que le développement économique peut se passer des droits de l'homme. Pourtant, cela ne peut être vrai à moyen et long terme. Parions sur l'éducation, car il ne peut y avoir durablement croissance économique si le niveau de

formation ne s'accroît pas; or, lorsque le niveau d'éducation des peuples s'élève, la soif de démocratie et de droits de l'homme devient irrésistible.

Malheureusement, notre système actuel de gouvernance mondiale est le contraire d'un système intégré qui serait capable de faire avancer le développement simultanément dans les quatre dimensions que nous citions. C'est un système cloisonné dans lequel ce sont plutôt les financiers et les économistes qui imposent leurs lois: Banque mondiale, FMI, OMC.

Cependant, même les institutions économiques et financières, autrefois figées, commencent aujourd'hui à comprendre que la question du développement durable ne peut pas être prise par la seule loupe du développement des échanges commerciaux et des mouvements de capitaux. Les aspects sociaux doivent être articulés à l'économie et pris en compte.

– Il faut une régulation sociale et environnementale dans la mondialisation pour qu'elle arrête de produire des laissés-pour-compte et de creuser des écarts entre riches et pauvres, que ce soit au niveau des nations ou des individus.

– Il faut des réformes profondes du système de gouvernance mondiale pour qu'il poursuive l'objectif du développement durable dans ses quatre dimensions.

– Il faut que tout le monde s'y mette, en développant les partenariats public-privé, notamment:

- les États qui ont leurs responsabilités, en particulier en matière régalienne de stabilité politique, de maintien d'un État de droit, de paix, de démocratie et du respect des droits de l'homme;

- les entreprises qui peuvent agir par les investissements, les échanges commerciaux, développer des droits, apporter des financements, de l'activité donc de l'emploi;

- la société civile, par une participation plus active en apportant sa réalité et son pouvoir d'action.

LE TRAVAIL, FONDEMENT ET SOURCE DU DÉVELOPPEMENT

C'est ainsi que faire d'«un travail décent pour chacun» un objectif mondial participera au développement durable du monde, reliant intérêt individuel et intérêt collectif, et semant un pont entre les générations.

Pour une économie solidaire

Par Anne-Françoise Taisne ¹⁴

Réintroduire de la solidarité dans l'économie est la démarche poursuivie par les mouvements de commerce équitable. Ce qui apparaissait il y a trente ans comme une nouvelle forme de solidarité est devenu un impératif face à la croissance des inégalités qui frappent les peuples du Sud et du Nord. Les pratiques proposées par les acteurs de l'économie solidaire montrent qu'une alternative est possible pour replacer l'homme au centre de l'économie et réintroduire la justice dans les modes de consommation et de production.

L'économie est trop souvent résumée par des chiffres. Axés sur l'unique profit financier, le modèle économique actuel laisse de côté des pays, des producteurs, des familles entières. Elle ne remplit plus son rôle de redistribution des richesses et conduit à détruire les liens sociaux. Elle n'est plus synonyme de création de valeurs morales. L'homme n'est plus qu'un outil et son environnement est sacrifié.

14. Participe au mouvement Artisans du monde depuis 1987, en a présidé la Fédération de 2000 à 2004 et est actuellement membre du bureau.

L'économie-monde inégalitaire

Si l'on regarde de plus près, on peut considérer cinq points qui conduisent à ces dysfonctionnements. Le premier concerne l'inégalité des échanges. Certes, ce n'est pas un fait nouveau. Mais la situation s'est aggravée durant ces dernières décennies alors que la libéralisation des échanges était censée permettre à chacun de voir sa situation s'améliorer. L'OMC a réduit les barrières tarifaires mais laisse fleurir les barrières techniques. Ainsi, au 1^{er} janvier 2005, la traçabilité des produits agricoles va devenir indispensable pour toutes les importations de produits agricoles en Europe. Que vont devenir les petits producteurs qui, sur les bons conseils des institutions monétaires internationales, avaient parié dans le développement de nouvelles productions ? Vont-ils devoir à nouveau s'endetter pour mettre en place des systèmes de contrôle ou tout simplement arrêter leur production ? Le deuxième point concerne les modes de production et de distribution dominés par des intérêts économiques puissants : cinq multinationales contrôlent 85 % du commerce du cacao. Les producteurs sont pieds et poings liés avec des acheteurs impitoyables. Et quant à l'espoir de développer des unités de transformation locale, il reste vain. En troisième point, nous nous arrêterons sur les modes de consommation qui témoignent d'inégalités criantes résumées en une phrase : 20 % des plus riches consomment 80 % de la production mondiale. Production, distribution et consommation fonctionnent mal mais, fait encore plus grave, ce sont les politiques de coopération qui restent incohérentes face aux enjeux d'un développement durable. Regardons du côté de l'Union européenne : d'un côté, elle prétend soutenir un commerce plus équitable par de multiples déclarations, de l'autre elle crée des entraves à l'avenir des producteurs. Exemple marquant du début de cette décennie lorsque le Parlement européen a accepté l'introduction de matières grasses végétales autres que le beurre de cacao dans la composition du chocolat réduisant encore plus les revenus des

producteurs. Dernier point de dysfonctionnement, le pouvoir économique qui introduit des contre-valeurs : les moyens financiers sont devenus une finalité en soi, les indices boursiers dictent leur loi aux agents économiques.

L'économie solidaire, porteuse d'espoirs

Alors que faire en tant que mouvement de la société civile pour renverser la vapeur ? Il faut, bien sûr, améliorer le système en interpellant les décideurs politiques et économiques, en les incitant à plus de justice sociale. C'est l'une des directions prises par Artisans du monde depuis 1995 en coordonnant le collectif « De l'éthique sur l'étiquette ». Ce collectif rassemble différentes composantes de la société civile : ONG, associations de consommateurs, organisations syndicales, associations de jeunesse et d'éducation populaire. Fort de ces réseaux, il exige des distributeurs de produits textiles et d'articles de sport une garantie sociale. Ce travail commence à porter ses fruits. Il y a dix ans, aucun distributeur ne voulait entendre parler de responsabilité sociale. Aujourd'hui, cette notion est reconnue. Mais il faut aller plus loin car on ne peut se contenter d'une simple reconnaissance qui reposerait sur des actes volontaires mais limités. Limités car, du jour au lendemain, des régulations privées peuvent disparaître faute de moyens. Limités car les organisations de la société civile au Sud et au Nord ne sont pas impliquées réellement dans les processus de contrôle de la qualité sociale. En France, les entreprises impliquées dans l'Initiative pour la clause sociale ont récemment refusé une collaboration régulière avec le collectif « De l'éthique sur l'étiquette ». Ce refus montre qu'il y a encore du chemin à parcourir pour faire de la responsabilité sociale une pratique globale. Il démontre aussi qu'on ne peut pas se contenter d'améliorer les systèmes existants. Il faut prouver que d'autres modes de production et de consommation sont possibles et constituent l'alternative. C'est en ce sens que les

pratiques de l'économie solidaire ouvrent des perspectives porteuses d'avenir.

L'économie solidaire, concrètement

Mais que veut dire concrètement construire une économie solidaire ? En premier lieu, il faut reconsidérer les modes de décision, autrement dit choisir un mode d'organisation qui ne soit pas centré sur le capital. Pour ce faire, les organisations de l'économie solidaire mettent en place une démocratie participative. Les coopératives pratiquent le système « un homme, une voix » tandis que, dans les associations, le fonctionnement repose sur des modes de décisions collégiales et le travail en réseau. Ce mode de fonctionnement contribue à modifier le rapport Nord-Sud classique des relations de coopération. En créant, il y a une quinzaine d'années, l'IFAT, association internationale pour le commerce équitable, les organisations de commerce équitable ont réuni des acteurs du Nord et du Sud. Elles ont élaboré les critères du commerce équitable. Aujourd'hui, ces critères ne sont plus des critères dictés par le Nord consommateur vis-à-vis du Sud producteur mais des critères répondant à un socle commun de justice et d'équité avec des particularités liées au contexte de chaque région ou continent.

En second lieu, il faut permettre à chacun de prendre sa place en tant que citoyen car l'économie n'est pas le domaine réservé des entreprises, des experts ou des élus. Un militant d'une association Artisans du monde découvrira qu'il est tout aussi capable de vendre des produits que d'informer les consommateurs sur l'OMC. En d'autres termes, donner la parole à chacun et une parole qui ne soit pas seulement une parole du Nord. Le dernier Forum social mondial de Bombay a permis aux acteurs du Sud de prendre en main la présentation de différentes activités sur le commerce équitable. Il reste, bien sûr, du chemin à parcourir pour démocratiser davantage cette prise de parole mais les faits sont là : aujourd'hui, au Nord comme au Sud, les acteurs du

commerce équitable montrent au quotidien qu'un autre monde est possible et le font savoir. En Europe, 2 500 magasins du monde gérés par 100 000 militants et salariés développent d'autres modes de distribution et de consommation. Ils ne se limitent pas à un simple échange commercial. Ils entraînent une réflexion sur la consommation. Celle-ci n'est pas synonyme d'économies comme le présentent les entreprises de la grande distribution. Car réaliser des économies dans l'acte de consommation, c'est imposer des prix bas qui se font au détriment des producteurs. Ces modes de distribution ne s'arrêtent pas aux magasins du Nord : des expériences existent en Équateur, en Inde ou encore au Chili. Il est clair qu'aujourd'hui le développement du Sud ne passe pas seulement par l'accès au marché international mais aussi et surtout par l'accès au marché local.

Réintégrer l'homme au sein d'une économie rénovée

Les résultats ne sont pas toujours mesurables. Cela illustre les perspectives de l'économie solidaire : mettre l'homme au cœur de l'économie et non les chiffres et le profit. Permettre à ceux qui n'ont plus leur place dans le système économique de retrouver leur dignité est une priorité mais sans verser dans le mot d'ordre classique de la lutte contre la pauvreté. Ce discours veut atténuer les problèmes sans poser des questions essentielles comme celle de la rémunération du travail. Ce dernier point est le grand absent des négociations commerciales internationales. À la conférence ministérielle de l'OMC à Cancún, l'une des principales revendications concernait l'arrêt des subventions pour permettre l'accès au marché des producteurs africains de coton. En limitant les revendications à ce sujet, la question des prix et de la protection des marchés était oubliée. C'est justement la question que les politiques libérales ne veulent pas traiter, faisant confiance à la main invisible du marché. Mais l'exemple du café montre qu'on ne peut améliorer le système en

prônant simplement l'opposition aux subventions. Non subventionnés, les producteurs de café sont victimes des spéculateurs et des politiques du FMI et de la Banque mondiale qui ont détruit les instruments de régulation. Ceux-ci devaient être améliorés mais pas simplement effacés sous prétexte qu'ils n'étaient pas rentables.

C'est pourquoi les organisations de commerce équitable ne peuvent se contenter de grappiller quelques parts de marché et constituer des niches. L'enjeu consiste à se démarquer des modèles libéraux qui voudraient que l'économie solidaire serve uniquement à créer de nouvelles tendances de consommation ou d'épargne. Elles doivent exiger la réintroduction de régulations publiques qui profitent à tous et non pas à quelques pouvoirs économiques. C'est un programme ambitieux mais la force de nos organisations peut jouer un effet de levier à condition que des alliances soient développées entre acteurs complémentaires : associations, mutuelles, organisations syndicales, associations de consommateurs. Les organisations de l'économie solidaire doivent développer aujourd'hui une synergie commune autour de deux axes :

- une stratégie de développement économique plus forte ;
- une stratégie d'interpellation politique.

C'est ainsi que nous pourrions porter ensemble les alternatives sociales et économiques que réclament les millions de citoyens des cinq continents.

Les objectifs de développement pour le millénaire : perspective ou leurre ?

*Par David Eloy*¹⁵

En septembre 2000, les chefs d'État et de gouvernement du monde entier, réunis en Assemblée générale des Nations unies, adoptaient la Déclaration du millénaire. Par cette déclaration, la communauté internationale s'engageait à réaliser d'ici à 2015 huit grands objectifs concrets de nature à faire avancer le développement et à réduire la pauvreté.

Les objectifs de développement pour le millénaire

- Réduire l'extrême pauvreté et la faim, en diminuant de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour, ainsi que de celle souffrant de la faim.
- Assurer l'éducation primaire pour tous, en donnant à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

15. Ingénieur agronome de formation. Actuellement chargé de mission Financement du développement durable à l'Aitec (Association internationale de techniciens, experts et chercheurs) et animateur pour le Crid du Groupe de coordination sur le financement du développement durable.

- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en éliminant les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire (d'ici à 2005) et à tous les niveaux d'enseignement (en 2015 au plus tard).
- Réduire la mortalité infantile, en diminuant de deux tiers les taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans.
- Améliorer la santé maternelle, en réduisant de trois quarts le taux de mortalité des mères.
- Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, en enravant leur propagation et en commençant à inverser la tendance actuelle.
- Assurer un environnement durable, en intégrant les principes du développement durable dans les politiques nationales, en réduisant de moitié le pourcentage de la population n'ayant pas accès à l'eau potable et en améliorant (d'ici à 2020) la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.
- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement, en poursuivant la mise en place d'un système commercial et financier plus ouvert, en subvenant aux besoins spécifiques des pays les moins avancés, des pays enclavés et des petits États insulaires en développement, en engageant une démarche globale pour régler le problème de la dette des pays en développement, en créant des emplois productifs décents pour les jeunes, en proposant des médicaments de base accessibles à tous dans les pays en développement.

Consacrés par la Conférence sur le financement du développement (Monterrey, mars 2002), les Objectifs de développement pour le millénaire (ODM) font aujourd'hui partie de l'agenda international et mettent en perspective l'ensemble des décisions en matière de développement, y compris au sein des institutions financières internationales. Sont-ils pour autant pertinents ? Seront-ils pour autant atteints ? Et si oui, avec quels moyens ?

Nécessité, pertinence et réalisme

Le Rapport mondial sur le développement humain 2003 (publié par le Programme des Nations unies pour le développement-Pnud), consacré aux Objectifs de développement pour le millénaire, constate que « pour de nombreux pays, la dernière décennie du ^{XX}^e siècle a été désespérante. Quelque 54 pays sont aujourd'hui plus pauvres qu'en 1990. Dans 21 pays, une proportion plus importante de la population souffre de la faim. Dans 14, les enfants sont plus nombreux aujourd'hui à mourir avant l'âge de cinq ans. Dans 12, les inscriptions dans l'enseignement primaire reculent. Dans 34, l'espérance de vie décline. De telles inversions de tendance étaient rares jusque-là ».

Face à un contexte aussi dramatique de creusement des inégalités, la réaffirmation par les gouvernements de leur volonté de redoubler d'efforts pour lutter contre la pauvreté et réduire les inégalités est un signal fort que les organisations de la société civile ne peuvent que saluer.

Pour autant, il s'agit de ne pas oublier que les ODM ne sauraient être considérés que comme des engagements *a minima*. Ils correspondent à un seuil à franchir, une première étape qui est loin de répondre aux exigences du droit à un développement durable qui soit économiquement efficace, écologiquement soutenable, socialement équitable, émancipateur pour les femmes, démocratiquement fondé et culturellement diversifié.

D'autre part, sans nier la nécessité de dégager davantage de ressources pour atteindre les Objectifs et assurer un développement juste et équitable, il est aussi indispensable de rappeler que tout est affaire de volonté politique. Et force est de constater que, jusqu'à présent, cette volonté a régulièrement et cruellement fait défaut à la communauté internationale.

Ainsi, alors que les pays de l'OCDE s'étaient engagés, en 1970, à consacrer 0,7 % de leur PIB au développement, seuls le Danemark, les Pays-Bas, la Suède, la Norvège et le Luxembourg atteignent aujourd'hui ce seuil. Enfin, il est évident que les

disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire ne seront pas éliminées d'ici à 2005 (Objectif n° 3).

L'impératif de redistribution

Il y a donc urgence pour les États à tenir leurs engagements, sous peine d'être définitivement discrédités. Toujours selon le Rapport mondial sur le développement humain 2003, «... au rythme actuel, l'Afrique subsaharienne ne remplirait pas les Objectifs concernant la pauvreté avant 2147 et ceux relatifs à la mortalité des enfants avant 2165 ».

La réalisation des ODM ne peut s'envisager qu'à deux niveaux : la libération de ressources additionnelles pour le financement du développement durable et, surtout, la modification des politiques, qu'elles soient de développement ou non, qui affectent les populations du Sud.

Aujourd'hui, le monde dispose plus que jamais des ressources et des savoir-faire nécessaires pour relever le défi du développement. Les sommes en jeu ne sont pas hors de portée. Selon le Rapport Zedillo, remis en 2001 à Kofi Annan, il faudrait augmenter d'au moins 50 milliards de dollars le montant annuel de l'aide pour atteindre les Objectifs de développement pour le millénaire, soit 7 fois moins que le montant annuel des subventions agricoles versées par les pays de l'OCDE et 18 fois moins que les dépenses militaires mondiales.

Dans un monde où les 5 % les plus riches reçoivent un revenu 114 fois supérieur à celui des 5 % les plus pauvres, le financement du développement durable pour atteindre, dans les délais, les Objectifs de développement pour le millénaire doit s'inscrire dans une logique de redistribution, tant des richesses que des pouvoirs. Il n'existe pas de solution unique : la réduction des inégalités mondiales nécessite un ensemble de mesures complémentaires.

De la redistribution des richesses...

La mobilisation des ressources est une condition nécessaire, essentielle de tout processus de développement. Elle tient en premier lieu à la mobilisation des ressources intérieures, publiques ou privées. Le contrôle de chaque pays sur ses richesses, à travers un cadre institutionnel stable et des politiques publiques autonomes, est indispensable. La mobilisation de l'épargne intérieure, en particulier, suppose tout à la fois l'existence de systèmes bancaires et de régimes fiscaux efficaces et équitables, qui soient protégés contre les détournements et leur captation par l'extérieur.

Mais au-delà de ce financement interne du développement, la lutte contre les inégalités Nord-Sud et le respect des engagements internationaux en matière de lutte contre la pauvreté et de développement durable impose la création d'un espace mondial de solidarité et la mobilisation de ressources financières internationales.

Depuis le milieu des années quatre-vingt, l'aide publique au développement des pays de l'OCDE n'en finit plus de s'effondrer et plafonne aujourd'hui à 0,22 % du PIB des pays les plus riches. Pour prétendre à atteindre les Objectifs de développement pour le millénaire, les États doivent immédiatement s'engager dans une politique d'augmentation rapide et significative de l'aide. Allouée de manière transparente, cette aide doit être dédiée à la réduction des inégalités et orientée en priorité vers les populations les plus pauvres (selon les engagements pris dans le cadre des Nations unies, au moins 20 % de l'aide consacrée aux services sociaux de base, 0,2 % du PIB des donateurs en direction des pays les moins avancés).

La proposition britannique de Facilité de financement international (IFF) est à ce titre intéressante car elle peut permettre d'augmenter significativement l'aide jusqu'en 2015, en la concentrant sur la lutte contre la pauvreté. Toutefois, elle n'apporte pas les garanties suffisantes à l'augmentation, voire au

maintien, des montants d'aide après 2015 et, en empruntant les canaux traditionnels d'aide, s'inscrit dans un système international profondément inefficace et inéquitable.

Redistribuer les richesses implique non seulement, de la part des pays développés, de tenir leurs promesses en matière d'aide publique au développement, mais aussi d'aller beaucoup plus loin dans l'annulation de la dette (entre 350 et 400 milliards de dollars quittent chaque année les pays du Sud au titre de son remboursement) et la mobilisation de sources alternatives de financement. La mise en place d'une fiscalité internationale (taxes sur les transactions de change, sur les investissements, sur le carbone, etc.) doit être étudiée tout particulièrement. À titre d'exemple, une taxe de 0,1 % sur les transactions de change rapporterait 110 milliards de dollars, deux fois le montant préconisé par le Rapport Zedillo.

... à la redistribution des pouvoirs

La conférence de l'OMC à Cancún, ainsi que les débats autour de la nomination du directeur général du FMI, sont venus rappeler, si besoin était, que la répartition des richesses dans le monde n'est pas qu'une question de transfert de ressources mais surtout une question de répartition des pouvoirs. L'Objectif n° 8 de la Déclaration du millénaire le reconnaît implicitement, puisqu'il appelle à un « partenariat mondial pour le développement » – une notion qui implique le respect de l'indépendance et de l'identité de chaque partenaire.

Il est urgent de refonder la gouvernance économique mondiale, dans le cadre d'une ONU renouvelée, en se basant sur les principes de transparence, de responsabilité, d'efficacité, de légitimité et d'équité. Une gouvernance renouvelée et soumise au contrôle de la société civile qui a su s'imposer, depuis quelques années, comme partie prenante du jeu international.

Les institutions internationales, tant commerciales que financières, doivent être réformées, en ce sens, et en profondeur, pour

assurer une place effective et équitable aux pays du Sud. Elles doivent être réintégrées au système des Nations unies et soumises au respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Enfin, la communauté internationale doit veiller à une plus forte cohérence entre les politiques d'aide qu'elle développe et les autres politiques (notamment commerciales et agricoles) pour ne pas retirer de la main droite ce qu'elle donne de la main gauche.

La Déclaration du millénaire a suscité de nombreux espoirs dont beaucoup trop seront vraisemblablement déçus. Des progrès sont réalisés, mais ils procèdent plus généralement de dynamiques déjà à l'œuvre, voire d'un effet de lissage mathématique. Il suffirait de quelques progrès en Inde ou en Chine pour atteindre certains objectifs, sans pour autant que la situation change significativement dans de nombreux pays...

Au moment où des doutes pointent au sein même des institutions internationales, il est plus que jamais nécessaire de faire pression sur les gouvernements pour qu'au-delà des effets d'annonce ils se donnent non seulement les moyens, mais également et avant tout, la volonté politique pour agir effectivement en faveur d'un développement juste et équitable.

L'humanitaire en question

Quel avenir pour un espace humanitaire indépendant face aux dynamiques de militarisation et de privatisation ?

Par Sami Makki¹⁶

La militarisation de l'humanitaire durant la crise irakienne est l'aboutissement d'un processus d'instrumentalisation répétée de l'espace humanitaire et de ses acteurs depuis plus de dix ans. La dimension globale de ce phénomène s'inscrit très largement dans la dynamique de la lutte contre le terrorisme qui structurera durablement les relations internationales et la nature des conflits futurs.

Cette dynamique de militarisation, qui va s'amplifier au cours des vingt prochaines années, n'est pas seulement conjoncturelle. Elle correspond à une transformation de l'espace de la guerre au détriment de la sécurité des populations et acteurs civils. Dans l'environnement post-11 septembre 2001, le droit international et le droit international humanitaire sont de plus en plus

16. Chercheur au Centre interdisciplinaire de recherches sur la paix et d'études stratégiques (Cirpes) depuis 1998. Il dirige le programme Sociétés civiles & enjeux de sécurité (www.sces.msh-paris.fr). Il est l'auteur de *Militarisation de l'humanitaire, privatisation du militaire*, Cahier d'études stratégiques n° 36-37, Cirpes, juin 2004, dont est extraite l'analyse suivante.

souvent considérés par les décideurs occidentaux comme des aberrations du monde de l'immédiat après-guerre froide. Les atteintes au droit international humanitaire, dénoncées dès l'intervention en Afghanistan, se sont radicalisées entre l'été 2003 et le printemps 2004. Les États faibles et pauvres ont constitué, durant les années quatre-vingt-dix, les terrains fertiles d'urgences humanitaires ou de crises plus complexes. Pour l'administration Bush, les *failed states* (États faillis) sont désormais des États ennemis, abritant des réseaux terroristes islamistes radicaux, qui constituent une menace de premier ordre. La guerre au terrorisme a transformé les conditions des interventions civiles et militaires et repoussé les limites juridiques et éthiques traditionnelles. Dès octobre 2001, le secrétaire d'État, Colin Powell, avait déclaré que les ONG américaines étaient « des instruments du combat » américain contre le terrorisme. La recherche de la cohérence entre agences civiles et militaires dans les stratégies mises en œuvre légitime les formes de « coordination interagences » développées aux États-Unis (*Inter-agency Process* entre le Département d'État, le Pentagone et l'Agence pour le développement international-Usaid) ou au Royaume-Uni à travers les initiatives civilo-militaires comme les *Conflict Prevention Pools*. L'OCDE, dans un rapport du printemps 2004, considère que ces politiques de cohérence sont de « bonnes pratiques », de même que l'implication croissante du monde des affaires dans la gestion de l'après-conflit est une nécessité. Compte tenu du poids de l'appareil politico-militaire américain sur les orientations stratégiques des alliés, les incidences durables en Europe des dynamiques transatlantiques anglo-saxonnes de militarisation et de privatisation de l'humanitaire doivent être évaluées pour en mesurer l'impact sur le long terme.

Privatisation et commercialisation de l'aide humanitaire et au développement

À l'horizon 2010, une plus grande place (estimée supérieure à 65 % du total par l'Usaid) sera réservée aux investissements privés par rapport aux financements publics des activités d'aide humanitaire d'urgence et de développement, dans le cadre du *Millenium Challenge Account*, afin d'aboutir officiellement à une « privatisation de l'aide ». Des formules de partenariats publics-privés seront progressivement institutionnalisées pour faire des multinationales des intermédiaires indispensables dans les relations entre États et ONG en sous-traitance. Par ailleurs, l'instauration d'une dynamique de marchandisation de l'action humanitaire accompagne l'émergence des compagnies privées de services de soutien logistique ou de sécurité se présentant comme les nouveaux acteurs humanitaires. Sous la pression des bailleurs de fonds soucieux de rentabilité, l'humanitaire est menacé de se transformer en une action technique, centrée sur des activités de services éliminant l'importance des principes humanitaires, renforçant la compétition entre ONG et les rendant plus vulnérables aux pratiques prédatrices des groupes commerciaux multinationaux. La gestion de l'après-conflit en Irak s'inscrit ainsi dans une dynamique d'imposition de la démocratie de marché dans le Grand Moyen-Orient.

L'intégration civilo-militaire, facteur d'une militarisation accrue

Le processus interagences assure une coordination spatio-temporelle des interventions occidentales. Face à la recherche de l'efficacité opérationnelle (planification, unité de commandement, impératif du temps réel, opérations psychologiques et informationnelles) et au manque d'initiatives civiles, le contrôle est laissé au militaire, subordonnant totalement l'acteur civil et le politique. L'intégration de l'action civile dans les plans

opérationnels constitue une caractéristique marquante des actions civilo-militaires aux États-Unis. C'est un processus de rationalisation qui assure le *continuum* entre les phases d'urgence, de rétablissement de la paix, de reconstruction et de développement. Il évite la duplication des systèmes, infrastructures et réseaux et comble en théorie le vide politique dans les périodes transitoires d'exercice du pouvoir entre acteurs civils et militaires. Cette intégration signifie une utilisation par les militaires des moyens civils en matériels, en savoir-faire et en hommes par le biais des réseaux associatifs privés et des relais commerciaux en ayant recours à des sociétés militaires et de sécurité privées (Kellogg Brown & Root de Halliburton Corp, Vinnell Corp., DynCorp de Computer Sciences Corporation, Custer Battles LLC, Defense Systems Limited (DSL)/ArmorGroup et Armor Holdings, Inc.), ou encore en utilisant les ONG pour faire du renseignement humain. Avec un nombre grandissant de missions de paix qui évolueront vers des opérations de contre-insurrection, les forces armées occidentales, au sein de structures Otan, ONU ou dans des coalitions *ad hoc*, seront davantage amenées à remplir des tâches civiles à des fins politico-stratégiques. Dans l'approche américaine de l'intégration, le militaire s'approprie l'espace humanitaire pour mener des opérations « militaro-humanitaires » au profit des objectifs stratégiques de la campagne militaire.

Guerre contre le terrorisme et atteintes à l'intégrité de l'espace humanitaire

La guerre contre le terrorisme a modifié la conception par les forces armées américaines du rôle des organisations civiles (fédérales, non gouvernementales et commerciales) dans la planification et la mise en œuvre des opérations de contre-terrorisme. Le Pentagone devient le catalyseur de l'urgence. Avec la multiplication à venir des interventions de contre-terrorisme, mettant en œuvre des stratégies asymétriques par la production du chaos,

une dynamique complexe d'imposition du *tempo* opérationnel militaire aux acteurs civils est instaurée. Par cette appropriation de l'espace-temps de l'action humanitaire, les forces armées américaines s'assurent un contrôle de l'environnement civil et de ses acteurs pour permettre la conduite d'une guerre en réseaux (*netwar*). ONG et opérateurs militaires privés seront de plus en plus les instruments de la réussite des opérations du Pentagone. Les grandes ONG américaines, facteurs de puissance et vecteurs de l'influence normative américaine (*soft power*), constituent un pilier essentiel d'une stratégie globale d'influence fondée sur le développement des réseaux et une maîtrise des opérations informationnelles. Pourtant, au-delà des divergences et des différences qui existent entre les ONG d'urgence ou de développement, toute perception, notamment par les parties en conflit, de la violation de la neutralité par un engagement partisan peut mettre en péril les programmes humanitaires et les autres activités de terrain. Alors que l'intervention en Irak a montré l'incapacité des forces armées d'occupation à répondre aux exigences de sécurisation, de respect de l'indépendance et du principe de neutralité des ONG, y compris des signes de cette neutralité, la sécurité des personnels civils et la confiance des populations se sont détériorées. En Afghanistan et en Irak, des membres des forces spéciales américaines et des *Provincial Reconstruction Teams* ont instrumentalisé les symboles de l'action humanitaire. Ces phénomènes sont appelés à se reproduire. Se fondre parmi les civils permet d'être plus proche de la population à des fins de renseignement. Cela vise à créer un flou entre espaces humanitaire et militaire qui veut assimiler les volontaires humanitaires à des éléments de l'armée américaine.

L'intervention en Irak a par ailleurs mis en évidence le rôle essentiel joué, dans la phase de planification de l'engagement militaire puis dans la transition post-confliktuelle, par les équipes civiles de l'Usaid spécialisées dans l'assistance d'urgence, les *Disaster Assistance and Response Teams* (Dart). Au travers des Dart de l'Usaid, s'est mis en place un véritable

maillage, sous contrôle militaire, de tous les niveaux de la chaîne de responsabilité civile. C'est l'illustration en actes de cette militarisation de l'humanitaire, résultat d'un rapport de force au niveau politico-stratégique permettant une maîtrise du processus interagences par le Pentagone et la normalisation de ce contrôle du civil par le militaire. En décidant de réinvestir les activités de terrain pour superviser les opérations, l'Usaid comble, dans le même temps, des vides dans les dispositifs américains de renseignement humain et d'influence stratégique.

L'Irak a constitué un terrain d'expérimentation et d'enseignement pour la puissance américaine et son allié britannique. Les enseignements de cette intervention, malgré les échecs flagrants, forment déjà la structure d'un modèle d'intervention. Le processus interagences et l'intégration civilo-militaire ont permis d'instaurer une dynamique de division transatlantique des tâches. L'Administration américaine a progressivement imposé ses normes dans la conduite d'opérations militaires instrumentalisant l'engagement humanitaire. Au modèle américain de l'intégration devrait répondre une relation civilo-militaire s'appuyant sur une dynamique équilibrée et des relations de confiance entre acteurs civils et militaires qui reposeraient sur une reconnaissance du rôle de chacun au moment et dans l'espace qui est le sien. L'espace humanitaire doit être séparé de l'espace militarisé, sans chevauchements dangereux aboutissant à une militarisation. Enfin, la planification des opérations extérieures devrait pouvoir se faire avec un contrôle de l'action militaire par le politique, notamment dans sa dimension parlementaire, et par une institution internationale issue du système onusien pour s'assurer de la légitimité et de la légalité de l'action militaire et du respect du droit international humanitaire. Dans cette difficile défense de l'espace humanitaire face aux agressions de la militarisation et de la marchandisation, les organisations non gouvernementales peuvent trouver des relais efficaces à leurs revendications au sein des sociétés civiles occidentales.

Victimes et sauveteurs, qui aide qui ?

*Par Philippe Chabasse*¹⁷

Quand on parle de professionnalisation des ONG, on met rarement en cause les qualités professionnelles des médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, agronomes ou enseignants qui partent sur le terrain. On pense plutôt immédiatement aux gestionnaires, comptables, spécialistes du marketing, de la communication ou des ressources humaines qui ont eu la mauvaise idée de se rendre indispensables dans nos sièges sociaux. Il est pourtant un autre professionnalisme que l'on sous-estime ; c'est celui du « savoir-être » de ces centaines de volontaires que nous envoyons régulièrement sur les terrains de crise se confronter à cette violence que l'humanité produit de façon de plus en plus odieuse et insupportable, trop souvent sans préparation ni encadrement d'ordre psychologique.

C'est de ce professionnalisme-là dont je souhaiterais parler dans un contexte où ceux qui accusent les ONG d'inertie et de lourdeur sont souvent les mêmes qui mettent en cause les dérives graves de certaines d'entre elles, comme en témoigne ce qui s'est passé en début d'année dans les camps de réfugiés en

17. Ancien codirecteur de Handicap international. Après avoir passé près de vingt ans à Handicap international, il a créé avec Michel Forst, ancien directeur d'Amnesty International, un cabinet de conseil aux entreprises sur la relation avec le monde associatif.

Afrique de l'Ouest. Or, de telles dérives trouvent, justement, une partie de leurs causes dans un déficit d'encadrement.

Comment concilier la nécessaire professionnalisation des ONG et les exigences éthiques ou de militantisme social ?

Comment former et encadrer ces volontaires que nous envoyons, avec leur accord, en enfer ou souvent pas loin ? Comment leur donner les moyens de mettre en accord sur le plan personnel leurs exigences de professionnels, leur éthique et leur militantisme sans se détruire eux-mêmes ni fragiliser la structure qui les envoie ? Pour parler de ces exigences, il est indispensable de mieux comprendre les mécanismes de l'aide humanitaire d'urgence et de réfléchir sur la façon dont elle tend à construire une relation parfois confuse, brouillée entre la victime et son sauveteur.

Dans la frénésie de l'urgence, le sauveteur anticipe les besoins, s'organise dans une position de savoir, de pouvoir et de domination qui soigne, déplace, manipule, calibre et statistise. La dépendance matérielle et psychique dans laquelle sont retenues les victimes l'empêche d'entendre la demande de ces victimes : une écoute et une considération qui permettent à un individu un minimum de restauration et de reprise en main de sa capacité de penser à travers la narration de son histoire.

Et l'on sait bien que ce qui a été fortement attaqué dans les génocides ou actes de barbarie du siècle écoulé, ce sont les racines culturelles des peuples, ethnies ou groupes humains. Les personnes ne sont pas tuées pour ce qu'elles ont fait mais pour ce qu'elles sont : juifs, tziganes, Tutsi, musulmans de Bosnie...

La toute-puissance... et la déception

Cette « domination morale » et cette hiérarchie que comportent les actions caritatives sont parfaitement matérialisées par la toute-puissance des acteurs et leur intrusion dans la vie d'autrui, même au prétexte de le sauver. Acteurs volontaires d'un mouvement qui vise à combattre l'in vraisemblable déséquilibre du monde et l'iniquité entre les peuples, les volontaires de l'aide humanitaire en sont également les symboles.

Un autre risque pourrait se situer autour de la déception. En effet, venus sur le terrain avec une grande empathie, un désir d'aide, les volontaires expatriés ont tendance à surinvestir la rencontre, voire à sublimer la nature de leur relation avec ceux qu'ils viennent aider. Ils prennent donc parti, deviennent plus Khmers que les Khmers, plus Afghans que les Afghans et, dans tous les cas, ne peuvent être au bout du compte que déçus. Certains, très désabusés, peuvent même se laisser aller à des comportements xénophobes. Paradoxe donc que de voir parfois s'installer du rejet et de la haine, là où il y avait de l'empathie et de la compassion.

Savoir-faire, éthique et militantisme

Mais au-delà de la technicité, l'humanitaire, c'est avant tout un contexte de relations interhumaines, donc de situations paradoxales. Incontestablement, les rencontres provoquées par ces situations de crise comme par le plus serein projet de développement sont d'une grande richesse. L'expérience montre qu'elles produisent bien plus qu'elles ne détruisent, si l'on reste vigilant quant à la perversion d'une toute-puissance dont peut être rapidement investi l'expatrié. Et les tentations d'user et d'abuser de ce pouvoir sont grandes alors même que, souvent, les buts affichés de cette relation sont que justice soit rendue aux plus vulnérables.

Parce qu'il paraît impossible de résumer ce travail humanitaire à un métier ou une noble aspiration, il est possible de suggérer qu'il se déploie de façon harmonieuse autour de trois valeurs :

– *Le savoir-faire* au sens du professionnalisme et de la compétence qu'il faut aussi reconnaître chez l'autre.

– *L'éthique* au sens de la combinaison du droit et la morale et cela d'un point de vue le plus universel possible.

– *Le militantisme*, valorisation de ses valeurs personnelles sans toutefois céder à la tentation du prosélytisme.

Prise séparément comme seule motivation de la démarche humanitaire, chacune de ces valeurs peut avoir des conséquences catastrophiques. Le savoir-faire en technicisant et en asséchant la démarche, l'éthique en moralisant et amenant à l'inhibition de l'action, la militance en renforçant la toute-puissance idéologique.

L'harmonieuse mise en convergence de ce trépied est en revanche plus favorable à une relation équitable et potentiellement productive. Cela permet d'être en meilleure posture pour supporter des situations parfois insupportables, qu'il s'agisse de la barbarie ou de l'injustice dont sont souvent témoins les équipes sur le terrain. La confrontation répétée à des situations extrêmes entraîne, si l'on n'y prend pas garde, les volontaires à des situations d'épuisement physique et psychique. Les fonctionnements deviennent mécaniques, automatiques, asséchés de toute pensée critique. L'autre, le bénéficiaire, n'est plus alors qu'une victime emblématique ou un barbare potentiel dont on ne peut que se méfier.

Ce milieu est riche, fécond. Ne l'instrumentalisons pas. Donnons la primauté à l'initiative et à la pensée active pour que toutes les actions mises en œuvre et toutes les relations ainsi créées gardent un sens. Faut-il pour autant qu'au nom de la compassion tout et n'importe quoi puisse être entrepris ? Sûrement

VICTIMES ET SAUVETEURS, QUI AIDE QUI ?

pas si l'état de veille critique, essentiel aux actions, subsiste avec un degré d'exigence et de potentielle remise en cause.

Notre monde est complexe, l'aide humanitaire en reflète les tensions. Ne la résumons pas à des normes, des labels, des ratios ; ne prenons pas le risque d'une castration intellectuelle, d'un prêt-à-penser, d'une perte de cette disponibilité interhumaine, de cette volonté d'échange entre les hommes qui fait le creuset de toutes ces actions.

L'interdiction des mines antipersonnel : déclaration d'intention ou réalité ?

*Par Philippe Chabasse*¹⁸

En moins de cinq années, la mobilisation des opinions publiques, des ONG, des autorités morales, des organisations régionales et internationales et d'une poignée de gouvernements a amené 122 pays à signer, en décembre 1997 à Ottawa, le traité d'interdiction totale des mines antipersonnel (151 signataires et 142 ratifications à la mi-2004). Au-delà de son extraordinaire rapidité, ce « processus d'Ottawa » a cassé le jeu des règles diplomatiques classiques d'élaboration des traités internationaux.

L'émergence d'une « diplomatie publique »

On a touché là directement à l'interdiction d'une arme conventionnelle et donc à la problématique du désarmement. Problématique qui était jusqu'alors codifiée par des règles parfaitement définies, élaborées dans des enceintes réservées et dominées par les rapports de force hérités de la guerre froide entre « grands » pays qui n'ont pas l'habitude de s'encombrer de

18. Ancien codirecteur de Handicap international. Après avoir passé près de vingt ans à Handicap international, il a créé avec Michel Forst, ancien directeur d'Amnesty International, un cabinet de conseil aux entreprises sur la relation avec le monde associatif.

questions humanitaires. La pression des ONG, des médias et des opinions a ouvert la porte à une « diplomatie publique » suffisamment forte pour enrayer le système diplomatique traditionnel. Elle a amené des pays qualifiés de moyenne importance à initier et conclure un processus auquel les « plus grands » ont été, pour certains, contraints de s'associer.

Cette approche diplomatique nouvelle a montré sa capacité à s'affranchir des luttes d'influence traditionnelles au sein des Nations unies. Mais seule la mise en application réelle du traité peut démontrer que cette innovation préfigure une évolution durable des rapports internationaux ou que, au contraire, elle est incapable de résister longtemps aux impératifs de la *realpolitik*.

Qui dit application dit contrôle et – c'est la deuxième particularité du traité – ce contrôle est fondé sur des mesures « de confiance ». Les États ont préféré recourir à l'échange d'informations plutôt qu'à la mise en place d'un organe formel de supervision. Chaque année, les États signataires doivent fournir au secrétaire général des Nations unies un rapport sur la nature et la qualité de leurs stocks, leur état de destruction, les mesures d'application nationale du traité et la localisation de toutes les zones minées sur leur territoire. Le secrétaire général fait circuler ces informations « volontaires » parmi tous les États signataires.

Des ONG efficaces hier, mais demain ?

Peut-on espérer que les États acceptent de jouer le jeu de la transparence, surtout dans un domaine aussi sensible ? La dynamique de cette « diplomatie publique » peut-elle se développer et résister à la puissance des intérêts particuliers de chaque État et aux politiques de défiance traditionnelles ?

La réponse à ces questions est purement politique. Il s'agit pour les gouvernements des pays signataires de trouver le courage et les moyens de suivre une ligne dictée par la morale la plus élémentaire face à des logiques d'intérêts militaires, commerciaux ou d'influence diplomatique. L'enjeu est d'importance. Au

fil des années, les États-Unis, non signataires aux côtés de pays comme la Chine, la Russie, Israël, l'Égypte, l'Inde ou le Pakistan, ont exercé de fortes pressions sur leurs alliés pour qu'ils ne ratifient pas le traité.

Face à ces obstacles, de quels moyens disposent les ONG ? Pour répondre à cette question, il faut se rappeler leur action passée. En 1992, six ONG (Handicap international en France et en Belgique, *Mines Advisory Group* en Angleterre, *Medico International* en Allemagne, la Fondation des Vétérans du Vietnam, *Human Rights Watch* et *Physicians for Human Rights* aux États-Unis) se sont rassemblées pour dénoncer les ravages liés à la prolifération incontrôlée des mines antipersonnel et demander leur interdiction.

Cette initiative a donné naissance à la Campagne internationale contre les mines, qui rassemble aujourd'hui plus de 1 200 groupes dans 90 pays. Des ONG agissant dans les domaines de l'action humanitaire, du développement, de la protection des droits de l'homme, du désarmement et de l'environnement se sont rassemblées autour d'un seul thème : l'interdiction des mines. Le réseau mondial a pu, en moins de cinq ans, amener les États à négocier les termes et le calendrier de leur renoncement aux mines. À chaque étape du « processus d'Ottawa », les ONG ont rappelé aux gouvernements « hésitants » leur détermination à aboutir.

En jouant alternativement sur la complémentarité et l'opposition entre les gouvernements et la société civile, les ONG ont réussi à mettre en place une coalition d'États déterminée à s'appuyer sur l'opinion publique pour refuser les accords minimalistes de l'ONU et imposer une nouvelle norme internationale aux pays les plus réticents. C'est cette même coalition d'ONG qui a vu son action validée par l'obtention du prix Nobel de la paix en 1997.

Unies dans leur volonté d'obtenir l'interdiction totale des mines, les opinions publiques ont montré – selon les mots de Jody Williams, coordinatrice de la Campagne – qu'elles

constituaient une « superpuissance ». Le chemin parcouru de 1992 à 1997 prouve la capacité de cette superpuissance à interpeller les gouvernements. C'est aujourd'hui sur ces mêmes opinions publiques que repose l'énorme responsabilité de suivre la mise en œuvre du traité. Citoyens, élus, journalistes, responsables d'association, tous doivent s'assurer que leur gouvernement respectera les engagements pris.

En France, c'est principalement de la qualité de la relation qui s'est progressivement instaurée entre les ONG – au premier rang desquels Handicap international et l'Observatoire des transferts d'armement – et l'institution militaire que dépendra ce suivi.

Même si cette relation a été et reste, par essence, difficile, les propos initiaux du général Jean-Pierre Kelche incitent pourtant à l'optimisme. Le chef d'état-major des armées de l'époque déclarait en effet, lors de son audition auprès de la Commission de la défense de l'Assemblée nationale, qu'« avec le lancement du processus d'Ottawa, la France s'est trouvée contrainte de choisir entre le principe de l'interdiction absolue de l'arme monstrueuse et le maintien dérogatoire de son usage à des fins admissibles, elle a choisi le principe... ».

Poussés par les hommes de terrain qui, au quotidien, côtoient, avec les ONG, les victimes civiles de ces armes, c'est le mérite de certains responsables militaires d'avoir admis que la seule façon de lutter contre l'attitude irresponsable de la plupart des poseurs de mines est bien de faire disparaître totalement les mines des arsenaux.

Des militaires ont parfois reproché aux ONG d'éluder la question de la responsabilité de ces poseurs de mines. Celles-ci ont pourtant toujours dénoncé ces pratiques. Mais leur attitude s'est toujours voulu réaliste : hormis, face aux quelques armées structurées qui continuent d'utiliser cette arme de façon indiscriminée, de quels moyens efficaces la communauté internationale dispose-t-elle face aux utilisateurs « terroristes » de mines, si ce n'est l'assèchement total et définitif des stocks et du marché ?

Atteindre cet objectif sera long et difficile, mais les étapes franchies ces dernières années nous ont convaincu qu'il n'est plus question d'utopie. La valeur d'exemple de l'engagement résolu et sans ambiguïté de nos responsables politiques et militaires était le prérequis indispensable pour s'engager sur ce long chemin.

La bataille la plus complexe est encore à venir

Sur le terrain, dans la rue ou autour des tables de négociation, les ONG poursuivent leur action. Travailler en réseaux, chercher, publier, manifester, sont leurs moyens d'action. Il convient de les renforcer mais aussi d'aller plus loin dans la recherche de nouvelles formes de complémentarité entre les milieux non gouvernementaux et les gouvernements qui désirent – ou sont contraints – de s'engager dans cette diplomatie publique.

Les ONG membres de la Campagne internationale et une dizaine de gouvernements (dont la France) ont développé un partenariat lucide pour la mise en œuvre d'un Observatoire international des mines. Cet observatoire est constitué d'un réseau de plus d'une centaine de chercheurs permettant de valoriser – tout en maintenant l'autocontrôle – l'extraordinaire richesse d'informations et de capacités d'enquêtes disponibles auprès des ONG qui animent cette Campagne aux quatre coins du monde. Un réseau dont l'indépendance est à garantir mais qui s'inscrit en complémentarité des mécanismes formels d'échanges entre États prévus par le traité lui-même.

Le travail de cet Observatoire se concrétise par la publication annuelle d'un rapport qui fait l'état des lieux, pays par pays, du respect ou des violations des engagements pris. Au fil des années, ce rapport est devenu une référence. Il donne aux États un outil supplémentaire de pression sur certains pays signataires dont ils n'auraient peut être pas osé dénoncer directement les pratiques. Mais il contribue également à stigmatiser les pays non signataires, aujourd'hui clairement marginalisés.

Les difficultés sont grandes, les risques de dérive, d'inefficacité ou de manipulation sont nombreux. Risques également de démobilisation d'une opinion qui pourrait croire le problème résolu. Mais l'enjeu, lui aussi, est gigantesque : le traité d'Ottawa n'aura de sens que le jour où il sauvera des vies. Comme sa genèse, sa mise en œuvre nécessitera l'action conjointe – parfois consensuelle, parfois conflictuelle – des gouvernements et des sociétés civiles.

Mondialisation et société civile mondiale

La mondialisation, danger pour le développement local et la démocratie ?

*Par Angel Saldomando*¹⁹

S'interroger sur les chances que laisserait la mondialisation au développement local paraît *a priori* absurde. Alors que partout les États nationaux semblent condamnés à se soumettre aux règles mondiales imposées par le marché global dérégulé, quelle place pourrait-il y avoir pour un développement local ? Et lorsque partout les rapports internationaux signalent la croissante polarisation économique et sociale de la planète, le développement local pourrait-il être un processus capable de contribuer à inverser la tendance ?

La question apparaît toutefois pertinente et même d'un intérêt essentiel si on la reformule en termes de types de démocratie souhaités au travers de l'aménagement économique et social des territoires. À son sujet, de sourds combats sont engagés. Ce n'est pas un hasard si une multitude de fées s'agite autour du berceau de la décentralisation politique et administrative, axe apparemment consensuel des plus récentes politiques

19. Chercheur et consultant chilien (asaldo@cablenet.com.ni).

de développement imposées par les apporteurs d'aide. Selon que les nouvelles collectivités locales auront ou non le pouvoir d'imposer des normes aux acteurs économiques, en particulier les firmes transnationales toujours en recherche du site le plus dérégulé socialement, offrant les salaires et la protection sociale les plus faibles, la mondialisation économique et sociale, qui s'opère de façon accélérée depuis 1990, prendra un cours plus ou moins équitable, durable et humain.

La mondialisation libérale désintègre les États-nations

Les partisans de la mondialisation libérale affirment, certes, que le libre-échange et le marché dérégulé, si on les laisse faire, finiront par apporter le développement jusqu'au coin le plus reculé de la planète. Cela n'est pas vérifié à court terme et on n'entrevoit pas dans ses ressorts profonds – la maximisation du profit de l'actionnaire, la construction de monopoles – cet horizon enchanteur.

L'intégration au marché mondial subordonnée au capital transnational n'a abouti qu'à une double polarisation mondiale et nationale. La première est connue : la richesse se concentre dans une proportion croissante et injustifiable dans les pays du Nord. La seconde retient moins souvent l'attention, c'est la construction de mégalo-pôles bâties sur la confiscation des surplus de l'agriculture par les autres secteurs, qui provoque un exode rural loin d'être achevé (on annonce un demi-milliard de paysans qui quitteront leurs terres en Chine dans les deux prochaines décennies, et à peine moins en Inde). En Amérique latine, par exemple, Buenos Aires concentrait déjà 65 % du PIB en 1995, la région de São Paulo 59 % et celle de Santiago du Chili 48 %. Une désintégration sociale et territoriale accompagne ces évolutions rapides et accentue certaines des caractéristiques de leurs problèmes : des économies enclavées, aucune intégration de leurs structures productives, aucun moyen de

diffusion de la technologie et de développement des services, de profonds clivages sociaux et une désarticulation du territoire.

L'histoire contredit la théorie

Le discours prophétique optimiste des libéraux est, au demeurant, contredit par l'Histoire. Les pays aujourd'hui développés étaient partis eux aussi, à l'aube de leur industrialisation, pour une polarisation et une désarticulation de leurs territoires. Quand la tendance s'est-elle inversée ? Lorsque leurs États ont peu à peu imposé des politiques d'aménagement du territoire et des compromis sociaux permettant une certaine redistribution géographique et sociale du revenu. Investissements publics et régulation du marché ont alors notamment permis l'émergence de classes moyennes, de filets de protection sociale, d'une éducation pour tous, de centres de recherche publics... et finalement d'un consensus politique assurant la stabilité nécessaire à l'investissement social et productif de long terme, indispensable au développement durable. L'État s'est affirmé comme catalyseur d'une mobilisation des forces sociales, de la consolidation du marché interne et d'une progressive intégration sociale, économique et territoriale par la diffusion des services, des infrastructures et des institutions dans l'ensemble des pays.

Dans certains pays du Sud, il en a été de même quand des gouvernements ont mis en place des plans de développement interne corrigeant les effets spontanément corrosifs pour le corps social d'une approche strictement libérale : Corée, Singapour, Malaisie, Inde, Argentine, Uruguay, Chili, Mexique et Costa Rica, hier ; Afrique du Sud, pays d'Europe de l'Est par exemple, aujourd'hui. Malgré les difficultés et les erreurs commises, il est indiscutable que la plupart des États ayant tenté l'expérience ont permis à leur pays d'atteindre un niveau de développement plus élevé que ceux qui se sont contentés du rôle minimaliste que leur proposaient les apôtres de l'ajustement structurel.

Développement endogène *versus* avantage comparatif

L'apparition des idées sur le développement local est, par ailleurs, liée à la maturation des réflexions portant sur le développement endogène. Les théoriciens libéraux, raisonnant sur des hypothèses de marchés de concurrence pure et parfaite (que l'on n'a jamais pu identifier nulle part) déduisaient de la vieille théorie de l'avantage comparatif de Ricardo l'idée que le développement devait être tiré principalement par le commerce extérieur. D'autres mettaient en avant le caractère utopique et la fragilité d'une spécialisation excessive des économies dans un monde très concurrentiel où les IDE (investissements directs à l'étranger) sont volatils. Ils ajoutaient l'idée que le développement a d'abord vocation à résoudre les problèmes d'intégration, de différenciation territoriale et d'adaptation des infrastructures institutionnelles, sociales et économiques, à assurer, en outre, la sécurité alimentaire et sanitaire, ce qui suppose une certaine complémentarité intersectorielle à l'intérieur d'un ensemble économique, national ou régional. Cela supposait donc le renforcement de l'État-nation et du marché interne.

Les mutations économiques mondiales de la fin du XX^e siècle, polarisées entre la crise de l'endettement du tiers-monde, d'une part, vecteur par lequel les ajustements structurels ont été imposés et l'affirmation du pouvoir des entreprises multinationales, d'autre part, ont mis à mal un grand nombre d'économies qui avaient connu un début de développement volontariste. Parmi les 100 premières puissances mondiales, 51 sont des entreprises. Parmi les 500 premières firmes mondiales, les firmes états-uniennes sont passées de 222 à 244. Sur les 25 plus grandes, 70 % sont états-uniennes, 26 % européennes et 4 % japonaises. Le tiers-monde est exclu de ce gotha du pouvoir économique. Il est réduit à subir le démantèlement de ses services publics pour payer sa dette, à mendier des implantations *off-rights* d'usines-tournevis auprès des firmes multinationales pour éponger des

taux de chômage deux à trois fois supérieurs à ceux du Nord, et à se conformer aux humeurs changeantes (cadre stratégique de lutte contre la pauvreté – CSLP, pays pauvres très endettés – PPTE, bonne gouvernance...) des bailleurs d'aide. Le secteur informel n'est plus un secteur refuge: il est devenu structurel, alors que les petites et moyennes entreprises sont marginalisées. La formation brute de capital fixe est déprimée. La pauvreté augmente, ainsi que le désir d'émigrer de son histoire. Les transferts financiers des émigrés, atteignant par exemple presque 40 milliards de dollars en Amérique latine, sont à présent dans certains pays la seconde ou même la première source d'apport financier externe. Il s'agit en somme du salaire de la mondialisation. Une profonde déstructuration interne des sociétés est à l'œuvre.

La décentralisation, panacée et enjeu

En dépit de leur dogme libéral, les mêmes institutions qui pro-meuvent le moins d'État figurant au premier rang des recettes de l'ajustement structurel poussent vivement à une décentralisation politique et administrative. Sans doute, comme en d'autres domaines, transposent-elles ainsi au plan de la gestion des pays les concepts les plus répandus du management privé contemporain: responsabilisation des cadres à tous échelons, écoute rapprochée des désirs de la clientèle, autonomie des décisions dans le cadre des *business-plans*... Ainsi, chaque État se trouve-t-il sommé de se décentraliser, y compris de façon purement virtuelle, lorsqu'aucune ressource ne peut être transférée aux nouvelles autorités locales. C'est très souvent le cas. Dans le contexte des politiques d'ajustement, la viabilité financière des collectivités locales n'est, en effet, nullement assurée par le biais de transferts budgétaires alors que l'endettement s'approfondit et que se creusent les différences entre villes riches et ville pauvres, y compris dans les pays où la loi de décentralisation instaurerait un transfert de fiscalité.

Le processus est maintenant amorcé depuis une bonne dizaine d'années sur tous les continents, ce qui autorise des bilans. On constate que la concentration sociale de la richesse s'est accrue, accompagnée de sa concentration territoriale. Au niveau mondial, la part du produit mondial des 20% d'individus les plus riches est passée de 60 à 80% du produit mondial au cours des deux dernières décennies. Cette richesse est très concentrée géographiquement à l'intérieur même des pays. Ceux qui sont le plus marqués par de fortes disparités régionales (Brésil, Argentine, par exemple) n'ont pas pu réduire celles-ci de façon significative. Dans l'ensemble, après la décentralisation, les disparités ont plutôt augmenté sur les deux plans, social et géographique. Selon la Cepal (Commission économique pour l'Amérique latine), l'indice de différenciation territoriale est soit resté constant, soit a augmenté depuis 1990 en Amérique latine, et le poids des principales régions urbaines dans le PIB continue à se maintenir et augmente même dans certains cas.

Cependant, paradoxalement, non seulement les idées sur le développement local survivent, mais elles se voient créditées de nouvelles potentialités. La décentralisation, initialement instrument de l'ajustement structurel et de la réforme libérale de l'État, semble aujourd'hui pensée comme un instrument pour l'appropriation du territoire. La mode est aux contrats de développement, à la planification territoriale et à l'articulation avec les stratégies économiques nationales. Les méthodes dans le vent sont la concertation avec les secteurs public et privé, avec les associations, selon des principes participatifs. Tout se passe comme si, une fois disparues les conditions du développement interne, on se réfugiait dans la dernière tranchée sociale et territoriale pour s'adapter ou résister, et pour tenter une sorte de reconstruction de l'État-nation et du tissu social et économique sur une base locale.

La décentralisation est conçue comme un nouveau lieu de réalisation de la démocratie et de choix d'un type de développement. Un lien intrinsèque est établi avec l'idée de

développement local. Celui-ci est compris comme endogène et suppose des autorités locales actives au plan économique et social, bref, keynésiennes. Par effet d'agrégation, la construction d'une nouvelle architecture économique et politique deviendrait possible, ouvrant la voie à un nouveau modèle économique, socialement plus juste, territorialement plus équilibré et politiquement plus démocratique.

Se révèle ici une contradiction potentielle avec la mondialisation libérale pour qui les territoires sont aussi abstraits que les marchés. La version «développementaliste» de la décentralisation a, pourtant, son pendant libéral, cohérent avec la *doxa*. Il prône l'adaptation exclusive des territoires, à tous ses échelons, à la mondialisation. Selon cette vision, la complexité croissante des processus sociaux et productifs dans un monde d'économie ouverte – celui dans lequel sont en concurrence les pays, les entreprises, les régions, les villes et les localités – exige de renforcer les capacités compétitives des régions, des villes et des communes rurales par une levée de tous les obstacles réglementaires et normatifs qui risquent de les disqualifier. L'objectif est une internationalisation du territoire et sa participation directe, mais passive, au commerce international. C'est ainsi que le mode de mise en œuvre de la décentralisation devient un enjeu politique qui mobilise de nombreux acteurs et institutions internationaux.

Les mots clés sont significatifs. Pour les libéraux, ce n'est pas le «développement endogène», mais le «système productif local» (*cluster*). Cette expression désigne un ensemble d'entreprises exploitant les conditions de compétitivité d'un territoire, liées à l'investissement transnational ou aux grands groupes nationaux les plus internationalisés.

Deux visions de la démocratie

La confrontation de ces deux modèles de développement local oppose des forces politiques et sociales. Le développement endogène s'appuie, à des degrés divers, sur des réseaux associatifs locaux, sur des ONG, sur des organisations ethniques, sur de petits et moyens producteurs et sur les autorités locales concernées. Cet ensemble, hétérogène comme toute alliance, possède parfois une expression politique articulée, comme c'est le cas en Équateur, au Brésil et en Bolivie. Mais partout il essaie de se constituer en interlocuteur face aux gouvernements et dans le cadre des accords régionaux de commerce.

Le modèle qui préconise l'adaptation à la mondialisation libérale s'appuie, quant à lui, sur les forces économiques et politiques les plus internationalisées et sur l'énorme pression exercée par les traités de libre-échange, sur les accords bilatéraux impulsés par les États-Unis et sur la conditionnalité administrée par les organismes multilatéraux. Ce modèle de décentralisation étend la privatisation aux collectivités locales dans un cadre de concurrence et de dérégulation.

Ce qui peut faire pencher la balance

Les chances de l'emporter de chacun de ces modèles dépendent de l'évolution de quelques aspects essentiels, que nous allons rapidement énoncer. Tout d'abord les réformes institutionnelles en matière de décentralisation peuvent, de façon décisive, pousser dans une direction plutôt que l'autre : soit elles feront du cadre local exclusivement un pôle d'accumulation, fréquemment transnational, où l'État et les institutions locales seront subordonnés, soit elles s'inscriront dans une démarche d'appropriation démocratique et socialement plus juste du territoire. La plupart des régions et des communes des pays latino-américains se sont ainsi trouvées désarmées du fait du couplage entre la décentralisation et la privatisation des services publics.

La mise en place d'une stratégie de planification territoriale, commune à toutes les visions concernant le développement local, peut aussi être décisive. Permettra-t-elle une sélectivité de l'investissement après évaluation de son impact sur le développement ? Stratégie d'investissement adaptée *versus* concurrence exacerbée entre territoires. Cette question essentielle reçoit une réponse implicitement négative au vu des projets de traités de libre-échange qui tendent à protéger surtout l'investissement transnational face aux législations locales et nationales. Des pays tels que le Mexique, l'Argentine et le Canada ont fait une expérience amère lorsqu'ils ont essayé de limiter certaines pratiques nocives du capital transnational.

Le financement du développement local (mais aussi national) est une troisième question clé. Il est fondamental qu'il soit doté de moyens autonomes. La décentralisation s'est trouvée, dans les pays en développement, coïncider avec les programmes de stabilisation et de réduction des déficits publics. Les trop maigres capacités d'autofinancement dégagées en général, mis à part quelques grands centres urbains, ont lourdement pesé sur les possibilités de développement local. Une relation perverse s'est, en outre, établie entre la diminution des capacités de financement public et les conditions nouvelles du marché financier dérégulé, souvent sous contrôle transnational. Les taux d'intérêt pénalisent lourdement aussi bien les agents économiques locaux que les institutions publiques qui devraient le soutenir. Les taux de rentabilité des banques sont ainsi nettement plus élevés dans les pays du Sud que dans les pays du Nord ; en Amérique latine, ils oscillent entre 12 % et 40 % selon les pays, contre 4 % aux États-Unis.

Le développement local fait donc l'objet, comme d'autres terrains, d'une lutte sourde entre deux visions de la mondialisation. Le développement local, qui peut et doit être au service d'une meilleure intégration de la nation, est menacé de n'être qu'un agent de l'internationalisation des territoires. Les processus participatifs liés au développement local, à la décentralisation, en

dépité de leur réel potentiel, ont été, jusqu'ici, dans la majorité des cas, mis au service de la logique de séparation de la société et de l'État et non d'une nouvelle articulation plus démocratique.

Les chances du développement local sont, enfin, étroitement liées non seulement à son ancrage territorial, mais aussi à sa capacité de peser sur la réorganisation de l'État. La capacité des autorités locales à s'unir et à se poser en interlocutrices des gouvernements est l'une des clés des questions posées. L'Europe des « ligues de communes » a, un demi-millénaire plus tôt, montré la voie. Les villes revendiquaient alors leur autonomie par rapport au roi et à l'empereur; aujourd'hui, il s'agit des États, de leurs tuteurs internationaux et des entreprises transnationales qui font pression sur les deux. Le Réseau des gouvernements locaux alternatifs d'Équateur illustre le type de construction politique qui apparaît aujourd'hui nécessaire. Il a déclaré: « Si nous croyons qu'est possible la construction d'un pouvoir local et si nous parvenons à coordonner les gouvernements locaux qui construisent un nouveau pays, alors avec un modèle souverain de développement, le développement local peut être possible. »

Quel rôle les ONG peuvent-elles jouer ?

Quel rôle les réseaux associatifs du Nord et du Sud peuvent-ils jouer par rapport à ces rapports de force et ces enjeux ? On a vu plus haut qu'ils figurent parmi les partenaires des processus de construction de la démocratie qui est l'objectif d'un développement local maîtrisé. Je pense ici à quelques priorités autour desquelles des mobilisations sont souhaitables.

1. Ne pas limiter la collaboration autour du développement local à un appui à des projets dont la réalisation a une « dimension locale ». Concevoir et prévoir les moyens nécessaires pour que les acteurs puissent exercer une influence sur le modèle de décentralisation.

2. Appuyer les organisations sociales au travers du soutien à une masse critique de leaders sociaux, chercheurs, communicateurs, fonctionnaires sensibilisés. Pour faire avancer les propositions concernant le développement local dans le débat national, le rôle des universités, des centres de recherche, des associations et des organisations sociales peut être essentiel, au Sud et au Nord. Aider à structurer des espaces où cette masse critique puisse se développer.

3. Développer une réflexion spécifique sur la façon dont les initiatives de développement local peuvent faire partie du cadre institutionnel public, à l'inverse d'une simple logique de projets expérimentaux.

4. Lier le débat sur les institutions décentralisées à la création de capacités nationales et locales de régulation du territoire, face à la dérégulation et aux traités de libre-échange.

5. S'interroger sur les idées sous-jacentes à la décentralisation et au développement local auxquels on est invité à collaborer, préalable à tout engagement. Éviter l'adhésion sans réflexion à un modèle international porteur d'une logique avec laquelle on n'est pas d'accord et l'exécution de projets qui le mettent en œuvre. Ne pas renoncer aux principes auxquels on croit parce que des financements sont disponibles.

6. Mener une réflexion spécifique sur la nature des projets que l'on vous soumet afin de rompre avec les projets qui ne prévoient pas d'actions dans le domaine de l'appui à la régulation.

7. Identifier des stratégies conduisant à valoriser les instruments du développement local et ses acteurs vis-à-vis des gouvernements du Sud et du Nord et des principales agences de coopération.

8. Construire une vision commune, échanger idées, instruments et expériences pour construire des alliances et accroître le poids des acteurs du développement local au Nord et au Sud. Doter ces alliances de moyens d'action.

9. Mettre en place une stratégie concertée pour exercer une influence sur les politiques de coopération dans le domaine de la décentralisation et du développement local (au plan national et international) tant pour ce qui est de la méthodologie – influence sur les processus et les financements – que sur les axes de la coopération.

10. Développer le débat sur le financement du développement et sur ses modalités dans le cadre spécifique de la décentralisation et du développement local.

Migrations et recompositions sociales et territoriales : la recherche de nouvelles solidarités

*Par André Quesnel*²⁰

La mobilité des individus s'intensifie et se diversifie

La restructuration des espaces économiques et l'émergence de marchés supranationaux accentuent, depuis le début des années quatre-vingt-dix, l'intensification et la diversification des flux migratoires. Ils sont aujourd'hui composés de femmes et d'hommes, célibataires ou mariés, de travailleurs qualifiés ou non, d'étudiants, de chercheurs mais aussi de déplacés et de réfugiés. Les espaces migratoires se transforment et s'élargissent ; ils comprennent les zones urbaines aussi bien que les zones rurales de l'espace national, les pays du Sud aussi bien que les pays du Nord en ce qui concerne les migrations internationales. Des pays d'émigration, comme le Mexique, le Maroc ou la Turquie, par exemple, deviennent des pays d'immigration pour d'autres populations. La croissance démographique des cinquante

20. Démographe, directeur de recherches à l'IRD et directeur du Centre Population et Développement (Ceped). Travaille actuellement sur les questions migratoires liées à la réforme foncière au Mexique.

dernières années, multipliant par trois les populations nationales, voire par près de quatre dans le cas du Mexique, a généré une dynamique de peuplement sans précédent. Les mouvements internes se caractérisent aujourd'hui, comme les migrations internationales, par le fait que toutes les catégories de population sont touchées (et de plus en plus les femmes) et que les migrants s'installent (ou à l'inverse s'absentent) pour des durées de séjour (ou d'absence) de plus en plus longues: toutes les régions des pays du Sud voient donc leurs systèmes d'activité et leur organisation sociale considérablement affectés. Il arrive ainsi que des pays présentent sur leur territoire des situations extrêmes: d'une part, des régions où les conflits entre les acteurs pour l'appropriation des ressources territoriales s'aiguisent du fait de la pression démographique et du défaut, le plus souvent, d'instances étatiques de gestion; et, d'autre part, des régions où, du fait de la déstructuration des systèmes d'activité, les familles sont laissées à la merci des programmes de traitement de la pauvreté et des transferts d'argent de leurs membres en séjour à l'extérieur.

Aucune région du Sud ne demeure à l'écart du processus de la migration internationale. Les migrants internationaux étaient près de 175 millions en 2000. Leur nombre a augmenté de 13,5% entre 1990 et 2000 et de plus du quart (27,9%) dans les pays du Nord du fait principalement de l'intensification des mouvements en provenance des pays du Sud. Cette population est peu importante au regard de la population mondiale, alors que les transferts monétaires réalisés par les migrants vers leur pays d'origine ont été multipliés par trois depuis la fin des années quatre-vingt, pour atteindre 90 milliards de dollars en 2002. L'ampleur de ces transferts et l'intensification inéluctable des mouvements internationaux ont amené tous les acteurs – les États, les associations de migrants, les institutions bancaires, les ONG – à considérer les migrants comme les promoteurs possibles du développement de leur pays d'origine. Or, même si cette somme considérable dépasse l'aide internationale au

développement dans le cas de certains pays, ou devient aussi importante que la rente pétrolière comme dans le cas de l'Équateur et du Mexique, il n'en demeure pas moins qu'elle est destinée directement pour la plus grande part à l'entretien des familles et pour le reste à la mise en place d'infrastructures sociales au niveau d'un village ou d'un quartier, mais rarement, de manière significative et organisée, aux infrastructures productives et sociales d'une région. On a d'ailleurs prêté une insuffisante attention aux flux migratoires en référence à l'espace investi (ou en déshérence) et aux espaces de vie des populations migrantes et non migrantes.

De la communauté territoriale à l'archipel familial : la fragilisation des espaces de vie des populations

La mobilité des individus s'inscrit dorénavant dans les modalités de la reproduction sociale des sociétés du Sud. Dans les régions rurales, le départ des jeunes actifs par manque de terres ou d'opportunités dans d'autres secteurs d'activité conduit à des ajustements dans les systèmes d'activité où les femmes sont amenées à jouer des rôles nouveaux, ou bien à une spécialisation sur de nouvelles activités qui peuvent induire de nouveaux mouvements migratoires et de nouvelles formes d'investissement des émigrés dans leur région d'origine, en milieu urbain le plus souvent. Dans le même temps, les espaces d'accueil sont le siège de phénomènes de causalité circulaire : par exemple l'installation des immigrants dans le centre ou dans la périphérie des villes est souvent liée aux conditions précaires d'accès au foncier ou au logement et aussi aux possibilités d'une meilleure accessibilité aux marchés du travail. L'accroissement du nombre de ces migrants, leur installation pour des durées prolongées, la venue de leur famille, etc., sont autant d'éléments qui modifient la composition de la population et l'organisation sociale de cette partie de l'espace urbain, pouvant conduire d'autres populations à se déplacer.

Pour les populations migrantes, d'une manière générale, les lieux traversés constituent une ressource au même titre que leur lieu d'origine. Elles ont quitté leur communauté d'origine pour s'inscrire dans une économie d'archipel, autrement dit une économie où, entre différents pôles, circulent bien sûr les membres de la famille et de la communauté, mais aussi des flux de tous ordres, au premier rang desquels les informations concernant les opportunités offertes par les lieux où se sont installés les membres de la communauté. Chacun de ces lieux peut alors devenir l'assise spatiale tant de nouvelles formes d'ancrage que de mobilité.

Ainsi, nombre de pays du Sud voient-ils sur leur territoire l'accroissement de migrants d'origines diverses conduits à vivre dans des espaces très fragiles, sinon précaires : les zones de transit, les zones transfrontalières, les aires périurbaines des grandes métropoles, sans oublier les camps et les zones d'installation des déplacés et des réfugiés. Dans toutes ces zones la croissance démographique peut atteindre, par poche, un rythme proche de 10%, soit un doublement tous les sept ans. On y observe dès lors une transformation des modalités d'accès aux ressources (foncières plus particulièrement), de leur exploitation, de leur mise en valeur et de leur transmission. Quand elles ne deviennent pas des zones de non-droit, cette transformation ne se réalise cependant pas facilement, dans la mesure où les anciennes instances de régulation ne peuvent s'adapter au rythme de la mobilité des populations. C'est toutefois autour des groupes sociaux les plus durablement installés, et selon leurs capacités à capter les ressources extra-locales (au premier rang desquelles les transferts d'argent des migrants internationaux mais aussi les aides de toute nature de la part de l'État, des organisations internationales ou des ONG) que se dessine l'organisation économique et sociale des régions et que s'établissent de nouveaux rapports intergénérationnels et intercommunautaires.

Protéger les migrants, soutenir les solidarités intergénérationnelles et développer les solidarités territoriales

Les déplacements de longue durée, et plus particulièrement les migrations internationales, vont s'intensifier dans les années à venir. Ils sont confortés par les différentes politiques qui touchent directement ou indirectement à la régulation des flux. Face aux « entreprises de la migration », qu'elles soient légales ou non, les migrants sont encore insuffisamment protégés quant à leurs droits, leurs conditions de vie et tout particulièrement l'aide qu'ils peuvent procurer à leur famille dès lors que les institutions bancaires prélèvent plus de 15 % de leurs transferts financiers. Pour les associations, il est de première urgence d'exiger des États la protection des migrants dans les zones où ils sont cantonnés, où ils transitent et où ils s'installent. Plus généralement, il convient de les amener à considérer les processus migratoires et les recompositions démographiques et territoriales qui y sont liées, du point de vue des formes d'installation des migrants, des formes de ségrégation (ou d'intégration) sociale et spatiale auxquelles ils sont soumis et enfin des rapports de convivialité qu'ils établissent avec les autres groupes de population. C'est en effet dans cette perspective de développement territorial localisé que l'on peut poser la question de l'implication des émigrés, et des associations qui les soutiennent, quant au devenir à la fois de leur région d'origine et de leur région d'installation. On constate d'ailleurs que les collectivités territoriales, fortes de leur expérience ici avec leurs associations et plus particulièrement leurs associations de migrants, sont les mieux armées pour aider à la mise en place de formes institutionnelles visant à gérer les rapports entre les générations et les différents groupes de population ainsi qu'entre les États.

On comprend dès lors que les États doivent abandonner cette politique de « traitement des flux migratoires internationaux » afin de sortir du champ sécuritaire et des rapports bilatéraux où

ils s'enferment de plus en plus. C'est au contraire à des relations multipartistes et solidaires aux fins d'une action d'aménagement de tous ordres des espaces de vie de départ et d'accueil, et de leur développement, que sont conviés tous les acteurs (politiques, associations de migrants, associations de volontaires, etc.) qu'ils vivent ici ou là-bas, qu'ils soient du Nord ou du Sud.

La société civile mondiale en 2004

*Par Helmut K. Anheier*²¹

Dans le contexte des profondes mutations ayant affecté la situation géopolitique mondiale et de la montée, depuis 2001, d'un « mondialisme régressif », il est important de parvenir à une meilleure compréhension des caractéristiques et dynamiques de la société civile mondiale (SCM). Le développement de celle-ci a suivi au cours des trois dernières décennies un itinéraire particulièrement riche. Plus spécifiquement, je pense :

– au phénomène de la croissance et de l'expansion de la SCM, qui semble étroitement lié au changement majeur dans les valeurs culturelles et sociales qui s'est produit dans la plupart des économies de marché développées dans les années soixante-dix. Cette évolution s'est traduite par une réduction de l'importance accordée à la sécurité matérielle et par un plus grand prix accordé à des préoccupations de démocratie, de participation et de sens, sans oublier, entre autres, une prise en compte de valeurs cosmopolites telles que la tolérance et le respect des droits de l'homme ;

21. Professeur à l'*University of California of Los Angeles* (Ucla) et directeur du *Center for Civil Society*. Texte traduit de l'anglais par Michel Doucin.

– que ces valeurs ont facilité l’expansion d’un mouvement social débordant les frontières nationales, traitant de problèmes quotidiens délaissés par les partis politiques classiques, en particulier en Europe et en Amérique latine ; elles ont conduit à une mobilisation de mouvements sociaux à base élargie, au sein desquels les groupements de femmes, de pacifistes, d’environnementalistes et de militants démocratiques ont symbolisé cette internationalisation croissante de la « dynamique des mouvements » ;

– que les années quatre-vingt-dix ont apporté une ouverture politique et une mobilisation sur une base élargie dans une proportion et à une échelle sans précédents, qui ont coïncidé avec une réévaluation du rôle de l’État dans les pays les plus développés et avec une déception croissante des élites opposantes des pays du tiers-monde vis-à-vis du multilatéralisme intergouvernemental ;

– que, outre l’élargissement de l’espace politique, les conditions économiques favorables des années quatre-vingt-dix, les fortes diminutions des coûts de communication et les plus grandes facilités de contact ont aidé au développement institutionnel de la SCM en termes organisationnels ;

– qu’à partir de 2002 les mutations de l’environnement géopolitique et la récession économique ont amené la contestation de l’étendue (jusque-là vaste) de l’assiette et de la base (tout aussi vaste) des valeurs de type cosmopolite des organisations de la SCM, dans de nombreux pays de par le monde, en particulier parmi les classes moyennes et les élites ;

– que le résultat a été la montée en puissance de nouvelles formes d’organisation, tels les forums sociaux et les mobilisations utilisant l’Internet par exemple, de même que des frictions entre « Américains » et « Européens » quant à leur vision de l’avenir du monde.

Les mutations de la société civile mondiale

La SCM nous semble à la veille d'une nouvelle phase de restructuration en rapport avec une situation géopolitique transformée et incertaine. Cette évolution va concerner à la fois les activités des différents principaux acteurs et leurs positionnements politiques, ainsi que les formes de mobilisation innovantes telles que les forums sociaux, les nouvelles alliances et coalitions, ainsi que les utilisations de l'Internet dans la communication et l'organisation. Le contraste entre les années quatre-vingt-dix et deux mille est en effet frappant.

Les premières ont représenté une période de consolidation, de construction de ce qui apparaissait comme une infrastructure vigoureuse pour la société civile, manifestée par la croissance rapide des ONG à vocation internationale et une importance de plus en plus reconnue à ce que nous avons décrit comme un management transparent et des approches professionnalisantes au sein de la SCM. Au début du XXI^e siècle, en revanche, nous sommes témoins d'une mobilisation nouvelle des peuples et des mouvements et d'un accent mis avec insistance sur la spontanéité et l'activisme. Ce qui arrivera dans l'avenir dépendra à la fois des positions prises et des valeurs adoptées par la SCM ainsi que de l'évolution de ces nouvelles formes de mobilisation.

Dans les années quatre-vingt-dix, la force qui prédominait en arrière-plan de la globalisation était la coalition que formaient supporteurs et réformistes, aussi bien au sein des entreprises transnationales qu'au sein des gouvernements, des organisations intergouvernementales et de la SCM. Le Forum économique mondial de Davos représentait l'expression publique annuelle de cette coalition. Il résultait de la conjonction des pressions des supporteurs et des réformistes en faveur de la globalisation des règles du droit et de la technologie, ainsi que de l'économie, bien qu'il y eût désaccord sur la globalisation appliquée aux mouvements de population. Cette coalition, fortement associée aux entreprises, et les nouveaux modes d'expression publique de

la SCM (décrits précédemment) furent alors perçus par nombre d'observateurs comme une forme de dépolitisation et de récupération de la SCM. Toutefois, ils contribuèrent aussi à l'expansion et à la solidification de ses bases.

Dans le bref intervalle qui sépare Seattle de la guerre en Afghanistan, nous avons assisté à une gigantesque montée en puissance de la mobilisation au sein de la société civile, fruit en réalité d'une coalition entre réformistes et opposants à la mondialisation. À la différence des groupes qui dominaient dans les années quatre-vingt-dix, ces derniers se caractérisent davantage par la spontanéité et l'activisme. Leurs manifestations de rues ont lancé de puissants signaux d'alarme, qui commençaient à peine à être perçus par le monde de la « gouvernance mondiale » où réformistes et supporters s'étaient ligués, lorsque les *Twin Towers* s'effondrèrent.

Mondialistes régressifs *versus* opposants à la mondialisation

Depuis le 11 septembre, les mondialistes régressifs ont marqué des points. Cette catégorie inclut à la fois les unilatéralistes de l'administration Bush, les militants religieux et les groupes et partis nationalistes, par exemple au Moyen-Orient, en Inde et dans de nombreux pays d'Europe de l'Est et de l'Ouest. Ils sont plus mondialistes régressifs qu'opposants car ils cherchent à imposer une vision de la mondialisation au reste de la planète et s'appuient sur l'infrastructure de la globalisation dans leurs pratiques. Au même moment, les opposants à la mondialisation, généralement situés à l'extrême gauche, ont gagné en influence au sein de la SCM parce que nombre d'activistes n'ont pas vraiment pris conscience de la montée du mondialisme régressif et croient être encore en train de combattre les supporters de la mondialisation, qu'ils supposent toujours puissants.

La forme importe souvent autant que le fond. Du fait que les forums sociaux et mouvements anti-guerre ont privilégié la spontanéité et/ou le minimalisme dans les structures organisatrices, il a été relativement aisé aux groupes classiquement organisés d'extrême gauche d'accéder à des positions de pouvoir et d'être reconnus comme porte-parole légitimes. Ainsi, le mouvement anti-guerre a-t-il été un rassemblement d'individus dont les vues politiques n'étaient pas nécessairement reflétées par ceux qu'ils reconnaissaient pourtant comme leurs porte-parole. Les forums sociaux sont supposés être une expérimentation de formes de démocratie, alors que leur manque de structuration permet souvent à de vieux leaders gauchistes de se mettre sous les projecteurs et de donner l'impression de parler *ès* qualité. En conséquence, la forme ou le manque de forme des débats a noyé leur originalité et les efforts faits pour dégager une pensée alternative. Et l'extrême gauche traditionnelle perçoit les mondialistes « puristes » (idéalistes) comme ses adversaires principaux.

Le risque d'alliances entre mondialistes régressifs et opposants à la mondialisation

Bien que les mondialistes « puristes » continuent d'être majoritaires, ces dernières années ils ont été marginalisés. Pire, il est à craindre que des alliances (souvent inconscientes) entre opposants à la mondialisation et mondialistes régressifs ne conduisent à une polarisation des positions, par exemple entre Bush et Ben Laden, mais aussi entre de nombreux autres groupes, qui se considéreront comme des ennemis implacables. Cette polarisation, de toute façon, bénéficiera aux deux extrêmes, pour qui la peur et la haine doivent être entretenues pour consolider la base de leur pouvoir, laminant les tièdes. Si cette alliance parvenait à s'imposer, nous pourrions assister à un retournement de la dynamique de la mondialisation dans le domaine du droit, en particulier celui des personnes, en articulation avec une expansion d'une mondialisation inique et non régulée dans les champs de

l'économie et de la technologie. La répartition des contrats de reconstruction de l'Irak entre les entreprises liées à l'administration Bush est un avant-goût de ce qu'une telle mondialisation pourrait être. Parce que, précisément, les régressifs présentent un projet radical pour le monde, les réformateurs apparaissent comme partisans du *statu quo* et non porteurs d'évolution. C'est l'alliance des régressifs et des opposants qui pourrait déboucher sur le scénario unilatéraliste que j'ai décrit dans la dernière version du *yearbook*, caractérisé par la polarisation et la violence.

Dans l'après-11 septembre, une éventualité a pu être envisagée, celle d'un compromis entre les régressifs et les réformateurs : Tony Blair a évoqué le besoin d'un nouveau cadre pour bâtir une justice mondiale et ainsi combattre les causes du terrorisme. Certaines initiatives furent alors prises dans ce sens : promesse d'accroître l'aide au développement lors du Sommet de Monterrey, Nepad (*New Partnership for Africa's Development*) ou encore augmentation de l'apport des États-Unis au Fonds mondial contre le sida. Mais rétrospectivement, ces initiatives semblent marginales comparées à la taille des problèmes et, dans le contexte des baisses d'impôts décidées par Bush, d'une autre nature que le genre de générosité proposé par les États-Unis à leurs alliés pendant la guerre froide.

Dans la période qui a débouché sur la guerre en Irak, le mouvement anti-guerre a trouvé des alliés dans les gouvernements. Certains d'entre eux ont, du moins en termes rhétoriques, adopté un agenda réformiste – France et Allemagne, par exemple. D'autres se sont affirmés comme régressifs ou opposants, tels la Russie, la Chine, l'Iran ou l'Égypte. L'émergence de nouveaux champions parmi les réformistes non gouvernementaux, du moins jusqu'à présent, n'a mené qu'à des divisions. Le gouvernement britannique, en se rangeant aux côtés des États-Unis, a sans doute manqué la plus importante opportunité qui s'est présentée au cours de cette décennie pour construire un système de gouvernance mondiale. Si les gouvernements britannique et espagnol s'étaient, comme le français et l'allemand,

opposés à la guerre et avaient refusé de légitimer les actions militaires américaines, une large coalition gouvernementale européenne aurait pu faire bénéficier les institutions multilatérales de l'instant offert par la mobilisation de l'opinion publique. Peut-être n'aurait-ce pas empêché la guerre, mais cela aurait préservé l'unité de l'Union européenne et l'aurait mise en position de force pour influencer dans le sens d'un renforcement des institutions de la gouvernance mondiale alors qu'aujourd'hui les divisions ne font qu'affaiblir davantage les institutions multilatérales.

Peut-être le résultat le plus positif est-il que, sous quelque angle qu'on la prenne, la SCM a pris de la force au cours de la dernière décennie. La perspective la plus porteuse d'espoir est qu'elle va continuer de constituer un espace privilégié pour le développement du militantisme citoyen, pour autant qu'elle soit capable de proposer une vision vraiment émancipatrice susceptible de souffrir la comparaison avec celle des régressifs et des opposants et d'exercer effectivement une influence sur la politique américaine. Dès lors, on peut résumer les scénarios que nous avons présentés dans le dernier *yearbook* selon leurs positions (voir tableau).

Scénarios possibles pour l'avenir

	1990-1999	Scénarios pour la décennie 2000			
		Unilatéralisme	Compromis	Division	Utopie
Gouvernements	Coalition des supporteurs et réformateurs	Prédominance de la régressivité	Alliance des régressifs et des réformistes	Division entre régressifs, réformistes et opposants	Domination des réformistes
Société civile mondiale	Réformistes et opposants	Prédominance des opposants	Domination des réformistes	Litige entre opposants et réformistes	Domination des réformistes

Dès lors que l'on croit dans l'action, ce qui arrivera dépendra des choix faits en matière de prises de position et de valeurs, aussi bien que des formes d'organisation, adoptées aujourd'hui. Ainsi les premiers mois de 2003 ont-ils vu une mobilisation populaire mondiale à une échelle sans précédent dans l'histoire. Le 15 mars 2003, quelque 11 millions de personnes ont manifesté dans 607 villes de par le monde. Une nouvelle génération est apparue politisée, avec des jeunes quittant leurs écoles pour venir manifester contre la guerre en Irak. Le *New York Times* a été conduit à décrire la SCM comme le «second super-pouvoir», et *The New Yorker* s'est demandé si la mobilisation massive effectuée ce jour-là n'était pas la plus importante de toute l'Histoire.

L'avenir des sociétés civiles du Sud

Les Suds du monde : comment s'organiseront les sociétés civiles et s'exprimeront les nouvelles demandes de solidarité à l'international ?

Par Fabrice Ferrier²²

« La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent. »

Albert Camus

S'interroger sur l'avenir de la structuration des sociétés civiles pour les dix prochaines années relève du défi à plus d'un titre. Les nombreux sociologues qui enquêtent sur les modalités d'organisation passées et contemporaines semblent déjà dans l'incapacité à s'accorder sur un modèle explicatif en mesure de saisir les multiples dynamiques en cours. Comment envisager alors ce qu'il adviendra d'ici là ? La sociologie des mouvements sociaux nous enseigne toutefois que trois variables lourdes sont caractéristiques des transformations des sociétés civiles organisées : leur rapport à l'espace et au temps d'abord, leurs modes d'organisation ensuite et, enfin, la nature des enjeux sur lesquels elles se mobilisent. L'auteur de ces lignes ne sachant lire dans le marc de café – même issu du commerce équitable –, c'est à l'exploration de ces trois dimensions que son article invite en tentant de découvrir, non pas ce que l'avenir nous réserve, mais plutôt celui que nous pourrions appeler de nos vœux.

22. Chargé de mission Coopérations internationales à Coordination SUD.

La dernière décennie, qui a caractérisé le monde d'« en bas », nous a réservé des événements si inattendus qu'une précaution méthodologique s'impose. Qui, il y a dix ans, aurait parié sur le succès des forums sociaux mondiaux ? Qui aurait pu imaginer que des centaines de milliers de citoyens se préoccupent de l'issue de négociations commerciales aux acronymes les plus barbares (AGCS, Adpic, AA) et aux modalités les plus technocratiques que les bureaucrates les plus tatillons n'aient jamais été en mesure de produire ? Qui enfin aurait pu envisager qu'une Cour pénale internationale, vœu pieux depuis Nuremberg, puisse être instaurée grâce à la pression de milliers d'ONG en moins de cinq ans pour juger les crimes les plus graves commis sur cette planète ?

Les sociétés organisées prennent des formes aussi variées que disparates et ne sauraient se limiter à des réseaux formels d'associations, de syndicats, d'ONG, de plates-formes thématiques mobilisant une série d'acteurs sur un sujet précis. Elles s'organisent autour de multiples lieux de socialisation qui diffèrent selon les régions du monde autour de communautés, de groupes, de générations, de valeurs. En témoigne, par exemple, la force des mouvements de femmes dans le sous-continent noir africain...

Toutefois, nous restreindrons volontairement le champ de cette étude prospective aux formes que pourront prendre les coopérations entre fédérations nationales d'ONG, en tant que modèles d'organisation particuliers ayant vocation, selon nous, à émerger dans les dix prochaines années sur la scène internationale.

Relever le défi d'une coopération de plus en plus étroite entre partenaires du Nord et du Sud

Force est de constater que les fédérations nationales d'ONG, du Nord comme du Sud, ont le plus souvent vocation première à œuvrer au niveau national en organisant le secteur de la solidarité et du développement : renforcement institutionnel, accès

aux financements, activités de pression en vue de l'adoption de lois favorables au secteur associatif dans son ensemble. C'est bien souvent dans ce cadre que les ONG, soucieuses de leur indépendance, s'organisent collectivement pour défendre leurs intérêts corporatifs dans de telles structures. Seules certaines fédérations d'ONG, de plus en plus nombreuses, dépassent ce cadre et se voient allouer par et pour leurs membres un mandat collectif pour faciliter leur représentation dans le suivi des négociations internationales.

Ces espaces de concertation démocratique ont, au Nord, subi des transformations de leur mandat initial et assurent aujourd'hui la fonction de prises de décisions collectives sur les enjeux internationaux. Concord, la confédération européenne des ONG, assure ainsi ce rôle en fédérant réseaux européens et fédérations nationales des pays de l'UE. Cette fonction est également assurée par les fédérations canadienne (CCCI) et états-unienne (InterAction).

Au Sud, en revanche, rares sont les acteurs collectifs à prendre la parole au nom d'une communauté d'intérêts partagés dans l'enceinte des négociations internationales. Parce qu'ils assurent le suivi de projets de développement locaux au sein de leurs propres pays, les acteurs collectifs représentatifs nationaux, lorsqu'ils existent, se cantonnent bien souvent à la sphère nationale. Ils laissent ainsi la voie libre à certaines ONG du Sud très spécialisées mais bien souvent déconnectées des réseaux locaux ou à de grandes ONG du Nord pour parler au nom des sociétés civiles du Sud²³.

Ce problème de gouvernance des sociétés civiles constituera sans aucun doute l'un des défis des dix prochaines années. Les

23. Cf. interview de Jorge Eduardo Durão, directeur général de l'Abong (Association brésilienne des ONG), dans cet ouvrage, p. 223 : «... nous devons rester attentifs pour que l'approche des questions internationales ne se fasse pas uniquement au travers du regard des ONG du Nord. Le dépassement des traditionnelles relations asymétriques qui ont marqué la coopération internationale dépend, essentiellement, de la capacité des ONG du Sud à exercer leur propre indépendance ».

forums sociaux régionaux et mondiaux offrent d'ores et déjà une véritable opportunité pour que les acteurs locaux de la solidarité puissent s'exprimer et faire remonter leurs expériences et positions à l'international.

Toutefois, les forums sociaux n'ont pas vocation à définir des positions collectives. Cette règle clairement énoncée dans la charte du FSM répond à un impératif de démocratie favorisant ainsi l'émergence de voies plurielles pour un autre futur. Il n'en demeure pas moins que les prochains FSM devront jouer un rôle en tant qu'interface d'échanges de savoirs et de pratiques pour définir les modalités d'une gouvernance mondiale. Multiplier les lieux d'organisation des FSM et ainsi favoriser l'émergence des sociétés civiles nationales, comme l'expérience de Mumbai 2004 l'a révélé en Inde, constituera un autre défi à relever pour démontrer au reste de la planète qu'un autre monde est possible ailleurs qu'à Porto Alegre... Organiser un FSM digne de ce nom au Moyen-Orient pourrait en ce sens constituer un des objectifs de la décennie.

Quelle gouvernance mondiale des sociétés civiles organisées : vers une fédération mondiale des ONG ?

Si le G8, l'OMC, les Institutions de Bretten Woods et le Conseil de sécurité de l'ONU sont, à juste titre, critiqués pour leur absence de transparence et de démocratie, il serait périlleux de ne pas interroger la représentativité et le caractère démocratique des acteurs prétendument légitimes à parler au nom de et pour la société civile internationale.

Les dix prochaines années verront très probablement la poursuite d'une concentration du pouvoir (médiatique, financier, politique) de grandes ONG aux dépens de plus petites. Il est fort probable que cette tendance lourde au Nord se retrouve au Sud, d'autant plus rapidement que les financements des bailleurs de fonds s'ouvrent de plus en plus largement aux ONG du Sud.

Précisément, les ONG filiales de grandes ONG du Nord auront toutes les chances d'être bien placées pour disposer de fonds importants, bénéficiant d'avantages comparatifs non négligeables vis-à-vis de leurs consœurs. On assistera en toute vraisemblance alors à une professionnalisation accrue du secteur au Sud, professionnalisation d'ores et déjà largement initiée dans certains pays.

Par conséquent, c'est sur un renforcement des collectifs organisés de manière démocratique et représentative que devra se concentrer le nécessaire effort de structuration des sociétés civiles du Sud, au risque de voir délégitimer l'action des ONG dans sa totalité tant par les pouvoirs publics que par le reste de la société.

Les critiques virulentes du mouvement ONG par des fractions importantes de la société indienne laisse entr'apercevoir les risques à court terme de la dépendance de certaines ONG auprès de leurs bailleurs de fonds au Nord, de leur professionnalisation et de leur dépolitisation. Cette tendance lourde au Sud se devra d'être contrecarrée par des moyens drastiques afin de favoriser l'émergence de cadres collectifs de concertation combinant et alliant petites, moyennes et grandes ONG. Sans un véritable plan Marshall pour la construction d'acteurs collectifs nationaux, dotant les acteurs ainsi organisés de moyens d'assurer une fonction de représentation collective auprès des pouvoirs publics à l'échelle nationale et internationale, c'est à la reproduction d'un système de domination et de concentration d'un « marché du développement », pourtant abhorré par les ONG, que nous allons nous confronter rapidement.

Favoriser l'émergence des sociétés civiles organisées au Sud sur la scène internationale nécessitera également, outre le nécessaire respect des droits de l'homme et du droit d'association sur le plan national, la construction d'un cadre transnational de concertation entre acteurs collectifs. Si les programmes d'échanges entre Coopération SUD et les fédérations brésilienne, éthiopienne et indienne (favorisant les prises de posi-

tions communes entre ONG et mouvements sociaux de chacun des pays) constituent un petit pas pour l'homme, encore faudrait-il que ces échanges se multiplient de manière structurée et pérenne vers une confédération des fédérations nationales d'ONG pour qu'ils constituent un grand pas pour l'humanité. Ces premiers pas ont été réalisés récemment autour de la Déclaration de Mumbai des fédérations nationales d'ONG qui a rassemblé des collectifs nationaux du Sénégal, du Népal, de Grande-Bretagne, d'Italie, d'Inde et du Brésil en vue de travailler ensemble à l'adoption de positions communes sur un ensemble d'enjeux²⁴. Parmi les points soulevés, le suivi des négociations commerciales et tout particulièrement de la XI^e Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement a permis un travail de lobbying commun auprès des États membres, qui a donné les premiers résultats de ce type de coopération. Cette conférence se tenant au Brésil, cette coopération a notamment permis à l'Abong, la fédération brésilienne, d'émerger sur la scène internationale en se voyant octroyer un poids et une légitimité reconnus en tant qu'organisateur du Forum de la société civile et point focal de l'interaction entre représentants de la société civile à cette occasion, portant les positions communes auprès du secrétaire général de la Cnuced, du président Lula et même de Kofi Annan.

Il conviendra également de se battre pour favoriser la reconnaissance de telles structures au sein des organisations internationales gouvernementales, en leur attribuant par exemple un statut particulier. Il suffit de jeter un œil attentif aux organisations disposant d'un statut consultatif auprès de l'Ecosoc pour saisir le peu d'importance accordé aux critères de représentativité et de gouvernance pour être considéré comme un acteur légitime par les institutions onusiennes...

24. À l'occasion d'un atelier et d'un séminaire organisé par l'Abong, Vani et Coordination SUD avec le soutien de la FPH qui s'est tenu en janvier 2004 lors du FSM de Mumbai.

Les batailles à venir : une seule solution, la régulation ?

Disposer d'interfaces durables permettant échanges d'information, débats et adoption de positions communes facilitera sans aucun doute la force de pression des sociétés civiles auprès de leurs gouvernements respectifs – lorsqu'ils acceptent une forme de contestation de leur autorité – et des institutions internationales.

Dans un monde enclin au toujours plus de libéralisation, d'ouverture de marchés, de compétition, de concentration du pouvoir économique et du pouvoir politique, les sociétés civiles devront répondre par un front porteur d'alternatives issues de leurs expériences de terrain.

La nécessaire redistribution des richesses, base de la lutte contre la pauvreté et l'analphabétisme, du droit à l'alimentation et à la santé constituera la seule voie d'accès à l'ensemble des Objectifs du millénaire, enjeu probable des dix prochaines années.

Les sociétés civiles auront ainsi à relever les défis d'une mondialisation libérale qui se verra probablement de plus en plus contestée par une demande de contrôle. Au-delà du contrôle des individus dans une logique purement sécuritaire, c'est au contrôle de l'économie que les ONG devront s'atteler :

- contrôle des marchés par des instruments de régulation et de gestion de l'offre pour éviter surproduction et baisse des prix pour les acteurs en bout de chaîne ;

- contrôle des firmes multinationales par des mécanismes de sanction en vue d'une responsabilité sociale et environnementale des acteurs économiques ;

- contrôle des flux financiers internationaux par des mécanismes de taxation internationale permettant une redistribution effective des richesses.

LES ONG DANS LA TEMPETE MONDIALE

Ainsi, ce contrôle d'une économie néolibérale dogmatisée et mythifiée comme seule réponse aux maux de ce monde devra être promu en sortant des slogans simplificateurs et en prenant en considération l'ensemble des parties prenantes: sociétés civiles du Nord et du Sud.

Interview

Jorge Eduardo Durão,
directeur général de l'Abong
(coordination brésilienne des ONG)

« Rester attentifs pour que l'approche des questions internationales ne se fasse pas uniquement au travers du regard des ONG du Nord »

Coordination SUD : *En tant que représentant du collectif national des ONG brésiliennes, comment voyez-vous aujourd'hui le rôle d'une plate-forme d'ONG ?*

Jorge Eduardo Durão : Je crains qu'actuellement le rôle d'une plate-forme d'ONG soit exagéré et, d'une certaine manière, déformé par les circonstances historiques des dernières décennies. La lutte en faveur des droits de l'homme et de la préservation de la planète a été de plus en plus assumée par les plates-formes d'ONG, en raison de l'absence de réponses et d'actions des gouvernements et des partis politiques engagés dans la défense des principaux intérêts de la grande majorité de nos sociétés. Cela vaut aussi bien pour le Brésil du gouvernement Lula que pour la France (y compris pour les derniers gouvernements de gauche). Tout cela est très complexe, parce que les ONG ne représentent intrinsèquement aucun secteur

important de la société, mais expriment seulement des intérêts diffus et des causes qui peuvent recevoir une large adhésion, mais n'offrent pas pour autant aux ONG une représentation légitime qui se substituerait aux mécanismes traditionnels de la démocratie. L'aspect fondamental du rôle des plates-formes d'ONG est la lutte contre les choix de la mondialisation, décidés par les organismes supranationaux – et par les États qui leur sont subordonnés –, au détriment des droits des citoyens et du développement social et environnemental. Dans des pays comme le Brésil, le rôle des ONG se détermine sans équivoque par l'engagement pour la lutte contre l'exclusion sociale, contre les inégalités et contre un modèle de développement néfaste à l'environnement et socialement injuste.

C. S. : Selon vous, le rôle d'une plate-forme d'ONG est-il différent selon qu'il s'agit d'un collectif d'ONG du Nord ou d'ONG du Sud?

J. E. D. : En théorie non, mais dans la pratique, le rôle peut se révéler très différent. Je crois que les ONG du Sud sont placées plus directement face à l'alternative de s'opposer au système ou de suivre les intérêts des élites. Dans le Brésil de Lula, les ONG vivent le douloureux dilemme de ne pas se laisser aveugler par l'espoir afin de ne pas perdre leur sens critique. Dans le cas des ONG du Nord, certaines circonstances sont à l'origine d'analyses plus nuancées. Nous devons prendre en compte les différences et les contradictions croissantes qui remettent en cause la pertinence politique de cette catégorie : le Nord. De nos jours, ce n'est pas la même chose de voir le monde du point de vue européen (surtout depuis la France ou l'Allemagne) ou nord-américain. On peut aisément comprendre qu'une plate-forme d'ONG de pays du Nord puisse identifier quelques convergences (toujours limitées à mon avis) entre les politiques de leurs gouvernements – face à l'unilatéralisme et au militarisme des États-Unis, par exemple – et les valeurs qu'elle défend en

tant que plate-forme d'ONG, mais les différences restent importantes et expliquent, selon moi, les incohérences croissantes de certaines plates-formes nationales d'ONG du Nord. Par exemple, il est difficile actuellement pour les ONG britanniques de gérer la politique scandaleuse du gouvernement de Tony Blair...

C. S. : Comment concevez-vous les liens qui unissent les plates-formes du Nord à celles du Sud ?

J. E. D. : Je conçois ces liens, d'un point de vue normatif, comme des liens de solidarité. Transformer cette valeur de solidarité en quelque chose qui réellement oriente les relations, du point de vue pratique, n'est pas facile. Un programme de coopération comme celui qui a été établi entre l'Abong et Coordination SUD est un exemple rare d'un programme basé sur une relation d'échanges dans lequel prévalent les relations symétriques et établies dans l'apprentissage réciproque entre les parties. Mais, dans tous les cas, nous devons rester attentifs pour que l'approche des questions internationales ne se fasse pas uniquement au travers du regard des ONG du Nord. Le dépassement des traditionnelles relations asymétriques qui ont marqué la coopération internationale dépend, essentiellement, de la capacité des ONG du Sud à exercer leur propre indépendance.

C. S. : Cette structuration de la société civile a-t-elle un avenir dans les dix prochaines années ? Comment se manifesterait-elle, selon vous, à l'échelle internationale, notamment dans le champ de la diplomatie ?

J. E. D. : Il est très difficile de répondre à cette question, en pensant au chaos actuel des relations internationales. Je partage la vision de ceux qui perçoivent l'actuel « ordre » international comme conséquence d'une politique impériale qui ne propose aucunement de créer un semblant d'ordre international. Cette

situation renforce certainement le rôle de la société civile sur le plan international – où elle agit comme acteur mondialisé –, mais rend imprévisible les directions que prendra son action. Comment pouvons-nous prévoir, par exemple, la conséquence de l'ambivalence des États-Unis dans leur relation au multilatéralisme (quand cela leur convient) et à l'unilatéralisme ? Si nous ne connaissons pas le champ d'action qui sera réservé à la diplomatie gouvernementale, que dire de la diplomatie non gouvernementale ?

C. S. : Vers quel genre d'organisation vont les sociétés civiles du Sud ?

J. E. D. : Je pense qu'il n'est pas possible de généraliser. Selon moi, la société civile structurée des pays du Nord et, surtout, des sociétés démocratiques européennes, a l'immense responsabilité de s'opposer de toutes ses forces à la stratégie impériale des États-Unis d'exporter le chaos dans les pays du Sud. Cette stratégie d'élargir la domination du « libre commerce », de contrôler le pétrole et les autres ressources naturelles, de la domination militaire, etc., a déjà déstabilisé les Balkans, le Moyen-Orient et d'autres régions du monde. L'Amérique du Sud n'est pas à l'abri de cette stratégie. Nous avons besoin d'alliés en Europe et rien n'indique que les gouvernements européens soient des alliés naturels et suffisamment dignes de confiance.

C. S. : Dans quel sens les attentes et les besoins des pays du Sud vont-ils évoluer dans les dix prochaines années ? Les demandes seront-elles différentes de celles d'aujourd'hui ?

J. E. D. : Mes réponses aux questions antérieures révèlent un niveau d'incertitude très élevé, qui rend difficile, voire impossible, de faire des pronostics de ce type. Les demandes seront certainement différentes de celles d'aujourd'hui, mais j'espère que d'ici là les pays du Sud auront au moins perdu une bonne partie

de leurs illusions sur les mythes comme celui du développement, et qu'il y aura une attitude plus critique et combative envers les inégalités au sein de chaque nation et entre les nations.

C. S. : Que pourront alors apporter de nouveau les sociétés civiles organisées ou les plates-formes d'ONG aux populations défavorisées ?

J. E. D. : J'espère que nous réussirons à avancer dans la proposition de voies de transition de l'actuel désordre mondial issu de la domination capitaliste vers de nouveaux paradigmes culturels, de production et de consommation compatibles avec la survie de l'humanité dans le long terme. Malheureusement, il est possible que cette transition se fasse seulement à travers des crises catastrophiques.

C. S. : Pour conclure avec l'exemple du cas brésilien, quelle évolution envisagez-vous pour votre pays au plan social ? Quelles seront les attentes des ONG brésiliennes envers leurs partenaires du Nord et du Sud ?

J. E. D. : En ce qui concerne le cas brésilien, nous arrivons à la limite de la désintégration sociale. Quelques experts politiques, comme José Luís Fiori, croient que la révolte sociale au Brésil ira en s'accroissant. Il est difficile d'imaginer les conséquences du maintien du cadre actuel d'extrême inégalité, de stagnation économique qui dure depuis deux décennies, de violence croissante, etc. À mon avis, l'élément nouveau c'est que le gouvernement Lula, pour avoir réveillé un immense espoir de changement, aura un impact extrêmement négatif sur le processus démocratique de notre pays s'il ne répond pas aux attentes qu'il a suscitées au sein de la société brésilienne. On peut aisément imaginer ce que représenterait la confirmation du discours néolibéral de l'impuissance des États face à la mondialisation (discours dont le principal porte-voix est l'ancien président Fernando Henrique Cardoso) et, par conséquent, de la propre

démocratie : ces États désormais impuissants seraient alors incapables d'améliorer les conditions de vie de leurs populations. Les principales villes brésiliennes vivent déjà actuellement des situations d'anémie et d'extrême violence : le nombre de personnes tuées par armes à feu dans les vingt dernières années au Brésil (600 000 personnes) a été supérieur au nombre de victimes de la guerre civile angolaise²⁵ !

25. Statistiques de l'*Instituto brasileiro de geografia e estatística* (l'IBGE).

Interview

*Félicien Malanda Nsumbu,
secrétaire exécutif du CNONGD
(Conseil national des ONG de développement)*

Les plates-formes d'ONG ont un « rôle de porte-parole de la société civile, d'objecteur de la conscience collective... »

Coordination SUD : *Quel est, selon vous, le rôle d'une plate-forme d'ONG aujourd'hui ?*

Félicien Malanda Nsumbu : En tout premier lieu, une plate-forme d'ONG a un rôle d'échanges d'information. Mais je dirais surtout qu'elle a un rôle politique, en lien avec les intérêts des membres et des groupes de base ou des partenaires communautaires qu'elle rassemble. À partir de là, elle peut espérer jouer un rôle moteur au sein de la société civile, dans la mesure où elle constitue l'un des groupes les mieux structurés au sein de cette société civile. Et finalement, une telle plate-forme est amenée à tenir le rôle de porte-parole de la société civile, d'objecteur de la conscience collective, autrement dit elle a une fonction « d'interpellateur » et de groupe de pression.

C. S. : Le rôle d'une plate-forme d'ONG est-il différent selon qu'elle est au Nord ou au Sud ?

F. M. N. : À mon sens, son rôle n'est en rien différent, même si, bien sûr, le contexte dans lequel chacune est amenée à évoluer n'est pas le même.

C. S. : Quels liens unissent plates-formes du Nord et plates-formes du Sud ?

F. M. N. : Il faut dire que de manière générale, il n'y a presque pas de liens institutionnels entre plates-formes du Nord et plates-formes du Sud. Ce déficit des liens, alors que nous avons le même rôle, doit nous interroger. Dans les quelques cas où il existe des liens, ces derniers relient essentiellement les bailleurs de fonds aux bénéficiaires. Il y a donc un déficit du partenariat entre les deux pôles, même s'il ne fait aucun doute que, bien souvent, la réalité ne reflète pas les intentions des uns et des autres.

C. S. : Quelle sera d'après vous la structuration de la société civile dans les dix prochaines années ? Quelles en seront les manifestations à l'échelle internationale, notamment dans le champ de la diplomatie ?

F. M. N. : Bien sûr, la structuration de la société civile a un avenir dans les dix prochaines années, car il faut compter avec les manifestations et les effets de la mondialisation, avec la suprématie des grands ensembles. De la même façon que les relations interétatiques évolueront dans le monde, les organisations de la société civile évolueront également.

Quant aux manifestations de telles évolutions dans le champ de la diplomatie... Étant donné que la diplomatie classique a démontré ses faiblesses dans la résolution des graves problèmes planétaires, au plan politique, social, économique, ces thèmes constituent autant de nouveaux chantiers pour les organisations de la société civile. Il me semble donc que cette évolution

devrait se manifester à travers une approche thématique et une approche géographique.

C. S. : Vers quel type d'organisation les sociétés civiles du Sud vous semblent-elles s'orienter ?

F. M. N. : En tant que réalité vivante, les sociétés civiles du Sud cherchent d'abord à se structurer au niveau local, régional et national. Le niveau planétaire est encore loin d'être atteint, hormis dans le cadre des vastes mouvements du genre forums sociaux. Mais avant même de penser à une structuration au niveau planétaire, il serait intéressant de maîtriser d'abord le niveau local et national. Reste qu'une telle structuration ne pourra se faire sans déterminer des objectifs précis et raisonnables tout en prenant en compte la spécificité du contexte, en particulier le contexte africain.

C. S. : Dans quel sens les besoins des pays du Sud devraient-ils évoluer dans les dix prochaines années ?

F. M. N. : Je crois malheureusement que ce sont des besoins auxquels aucune réponse n'a jusqu'à présent été apportée et qui ne feront que s'amplifier dans les années à venir. Le premier de tous concerne la survie même des populations. Viendront ensuite les questions de la paix, de la bonne gouvernance et les enjeux d'une économie plus équitable. Mais les réponses à de tels défis ne sauraient être apportées sans que l'on agisse en faveur d'une véritable participation citoyenne à la bonne gouvernance et que l'on renforce les capacités des plates-formes d'ONG à assurer leur rôle d'interpellateur et d'objecteur de conscience.

C. S. : *Que pourront alors apporter aux populations défavorisées ces sociétés civiles mieux structurées ?*

F. M. N. : Incontestablement, elles seront en mesure d'œuvrer en faveur de l'éducation au développement et à la paix. Elles renforceront également les capacités de la population à répondre à ses propres besoins, à interpeller les gouvernants et à participer activement à la mise en place des politiques sociales.

C. S. : *Et en ce qui concerne la République démocratique du Congo, quelle évolution envisagez-vous au plan social ? Quelles sont les attentes des ONG de la RDC envers leurs partenaires du Nord ?*

F. M. N. : Nous attendons avant tout de nos partenaires du Nord qu'ils mettent en œuvre une solidarité agissante qui, au plan social, nous permette de mener activement la lutte contre la pauvreté. Il faut impérativement nous aider à renforcer la capacité du peuple à découvrir et à agir sur les vraies causes de sa paupérisation. Mais dans le même temps, et dans leur grande majorité, les ONG de la RDC souhaitent la relecture du concept de partenariat, en combattant les attitudes paternalistes de certains acteurs du Nord qui ont trop longtemps caractérisé nos relations. C'est donc à un accompagnement dans le processus de professionnalisation et dans les méthodes d'accès aux financements que nous en appelons afin que la solidarité internationale prenne toute sa dimension, dans une démarche de collaboration et non plus d'assistanat.

Interview

K. S. Gopal,
Animateur de Vani
(Fédération des ONG indiennes)²⁶

**« Pourquoi n’aurions-nous pas, nous aussi,
une influence sur les ONG du Nord ? »**

Coordination SUD : *Le mouvement des « associations de volontariat », comme s’intitulent en Inde les ONG, est aujourd’hui très largement développé et diversifié. Avant d’en décrire les principaux traits actuels, peut-être pourriez-vous nous tracer les grandes étapes de son histoire ?*

K. S. Gopal : Le volontariat, puisque nous pensons en effet que l’action de nos organisations doit reposer sur un engagement personnel de leurs membres, a de profondes racines dans différentes familles de la société indienne. Incontestablement, les racines les plus anciennes et les plus profondes nous viennent de la famille gandhienne. Le mouvement gandhien lui-même avait

26. K. S Gopal est directeur du *Centre for Environment Concerns* (CEC) à Hyderabad (Inde). Il participe à l’animation de la Fédération des ONG indiennes, Vani (Voluntary Associations Network India). À ce titre, il est responsable pour la partie indienne des actions menées dans le cadre de l’accord Coordination SUD-Vani. Il a une formation en gestion et en relations internationales. Depuis vingt-cinq ans, il travaille à différents niveaux dans le domaine de l’agriculture et de l’alimentation.

les caractéristiques d'un mouvement volontaire. Il s'est engagé dans l'action politique mais aussi dans nombre de combats pour les droits économiques et sociaux. L'exemple de la lutte pour la redistribution des terres est bien connu. Mais il y a aussi de profondes racines qui nous viennent des engagements de l'aile gauche indienne.

Des années soixante-dix, nous sommes redevables de l'expérience des tenants de la notion de «révolution totale», très nombreux à l'époque dans les milieux étudiants. Ces militants voulaient s'attaquer à tous les aspects de la vie politique, économique, sociale et culturelle : lutte contre la corruption et pour la transparence des pouvoirs publics, affirmation de la souveraineté du peuple et de l'autonomie des communautés, décentralisation de la production, affirmation de la diversité sociale et culturelle... Les années quatre-vingt nous ont légué une expérience des grands mouvements sociaux ; vous connaissez sans doute la bataille contre les barrages du Narmada. Les années quatre-vingt-dix sont celles des grandes désillusions et, ma foi, c'est aussi une expérience importante : l'écroulement de l'URSS, la globalisation accélérée nous ont entraînés vers d'autres batailles. Aujourd'hui, nous sommes un peu le produit, le *melting pot*, de tous ces héritages.

C. S. : *Et ce melting pot vous amène aujourd'hui vers quel type d'engagement volontaire ?*

K. S. G. : Nous voulons fonder nos batailles sur du concret, sur du réel. Nous abordons différemment les maux de notre société en nous attaquant aux problèmes pratiques et en dialoguant avec les organisations de terrain et les différents acteurs sociaux. Ce n'est pas facile d'opérer ce retour au concret et au local, ni d'essayer de rapprocher différents acteurs qui s'opposent depuis des décennies. J'ai été très frappé par l'expérience française de la plate-forme pour des agricultures durables et solidaires. Cette manière de regrouper des syndicats, des

associations de consommateurs, des environnementalistes et des ONG autour d'une charte, sans domination d'un groupe sur les autres, est pour nous très intéressante.

C. S. : *Sur le plan de l'organisation du mouvement des associations volontaires, comment s'est opérée au travers de cette histoire et des événements politiques indiens la construction de Vani, votre fédération des ONG ?*

K. S. G. : Le regroupement a été initié à l'époque de l'état d'urgence proclamé par Indira Gandhi entre 1975 et 1977. Il y a eu à l'époque un affrontement entre le gouvernement et Avard, une association très gandhienne qui travaillait sur les questions de développement mais qui, comme souvent chez nous, était également active dans le domaine politique. Les grandes ONG ont resserré les rangs pour protéger le mouvement volontaire contre la volonté de contrôle du gouvernement. Vani a été chargé d'une fonction de relation ou de défense vis-à-vis du gouvernement. Après l'assassinat d'Indira et l'arrivée de Rajiv Gandhi, le climat a changé du tout au tout. Une relation positive s'est établie avec le Premier ministre. Une sorte d'âge d'or pour nous. Rajiv s'est servi des ONG pour interpellier l'administration sur laquelle il avait un sérieux doute quant à sa capacité d'évoluer. C'est une époque où certaines ONG ont pu jouer un rôle éminent dans l'évolution de notre pays. Elles ont été porteuses de nouvelles questions de portée globale : l'environnement, la question du genre, la démocratie participative... Des personnalités comme Anil Agarwal, directeur du *Centre for sciences and development*, ont irrigué notre pays d'idées nouvelles. L'assassinat de Rajiv, en 1991, a entraîné un nouvel équilibre du pouvoir et ouvert un processus de libéralisation. Mammohan Singh, aujourd'hui Premier ministre, a lancé, lorsqu'il était ministre des Finances, ce processus. De nouveaux acteurs, notamment économiques, sont apparus. Les ONG ont perdu cette relation privilégiée et une partie des soutiens financiers.

Entre 1996 et 2000, nous avons vu se renforcer le *National service society*, le RSS, un mouvement fondamentaliste hindou très puissant, celui-là même d'où était originaire l'assassin du Mahatma Gandhi. Dans le même temps s'est développé un appui très important de l'Arabie et des Émirats arabes unis à des mouvements fondamentalistes islamiques, avec en toile de fond la question du Cachemire. Vani a retrouvé un rôle essentiel dans la défense des ONG menacées par ces deux fondamentalistes et par la suspicion de l'État. Il a fallu reconstruire la crédibilité des ONG de développement et les mouvements sociaux, séparer le bon grain de l'ivraie. Le gouvernement BJP (Bharatiya Janata Party), très lié au RSS, mais obligé de s'intégrer à une coalition, n'a guère facilité l'affirmation d'un mouvement laïc.

C. S. : Dans quel état se trouve le mouvement non gouvernemental, et particulièrement Vani, au lendemain des élections de mai 2004 qui, une nouvelle fois, changent l'équilibre politique ?

K. S. G. : Le mouvement est un peu écartelé entre deux familles. D'un côté, des ONG très professionnalisées gérées comme des entreprises : elles ont acquis une place importante dans la microfinance, dans le plaidoyer ou l'action internationale. De l'autre côté, des ONG liées aux mouvements sociaux qui cherchent des solutions de caractère politique. Vani, entre les deux familles, n'est pas dans une situation très confortable.

C. S. : Comment voyez-vous l'évolution du rôle des ONG indiennes dans la prochaine décennie ?

K. S. G. : Nous devons construire une « société civile » dans notre pays et créer, en interaction avec les différentes composantes de cette société civile, des dynamiques positives, qui seules nous permettront de trouver des solutions concrètes aux problèmes considérables qui sont devant nous. Notre histoire nous oppose les uns aux autres : les castes, les genres, les

religions, les régions, les partis, les classes fragmentent notre société et génèrent des conflits violents et interminables. Il faut changer de mentalité, de culture et nous efforcer de créer des liens, des interactions et des dynamiques positives entre tous ces fragments. Voilà ce qui me paraît le rôle majeur des ONG : créer des dynamiques et résoudre des problèmes. Les projets, c'est très bien, c'est précieux pour créer ces dynamiques à l'échelle locale lorsque leur gestion est démocratique, mais ces dynamiques doivent s'inscrire dans un cadre plus large.

Cela dit, ce nouveau rôle des ONG ne va pas de soi. D'abord, le contexte économique et social nous pousse à une segmentation toujours plus grande. Ensuite, les nouvelles générations arrivent avec une culture et des compétences de managers, une culture très peu sensible à ce travail d'« ingénierie sociale » que j'évoquais.

C. S. : Si le rôle des ONG évolue comme vous le souhaitez, quelle doit être selon vous l'évolution de la nature et des formes des partenariats internationaux ?

K. S. G. : D'abord, je souhaite que les ONG du Nord cessent de nous dire ce qui est bon pour nous. Ensuite, il me semble que la relation doit avoir autant de conséquences pour les deux parties. Pourquoi n'aurions-nous pas, nous aussi, une influence sur les ONG du Nord ? Nous sommes un peu fatigués de suivre les modes que les ONG internationales construisent et diffusent. Nous sommes maintenant dans l'ère du *Fair trade*, alors qu'hier nous étions dans celle du microcrédit et demain, c'est une nouvelle vague qui va nous atteindre...

Ce que nous voulons, c'est établir des *knowledge partnerships*, des partenariats de savoirs, d'expériences, de connaissances. Il est très important pour nous d'échanger sur la manière dont nous voyons les différents problèmes, sur nos expériences mutuelles. Ce savoir échangé est très important dans la recherche de solutions. La coopération qui se met en place avec

Coordination SUD et l'Abong se situe très exactement dans cet esprit. Cette relation n'a rien à voir avec celle qui s'établit avec des bailleurs de fonds publics ou privés.

C. S. : On parle aujourd'hui d'une diplomatie non gouvernementale, comment voyez-vous votre rôle dans le débat et la négociation internationale ?

K. S. G. : Je crois que nous devons aborder ce travail de plaider avec un grand esprit de responsabilité. D'abord, nous devons discuter ensemble des questions sensibles et des propositions que nous pouvons faire. Les ONG ont aujourd'hui un pouvoir important et je ne suis pas sûr qu'elles en usent toujours avec la rigueur qui convienne. Ensuite, il faut éviter de parler au nom des autres. Cela vaut pour certaines ONG qui parlent au nom de régions du monde auxquelles elles n'appartiennent pas ou au nom d'acteurs qui ont leur propre représentation. Par exemple, nous n'avons pas à parler au nom des paysans ou des travailleurs. La question de la légitimité des porte-parole est une question fondamentale. D'un côté, la concertation qui s'est établie entre Coordination SUD, l'Abong et Vani, qui devrait s'élargir à d'autres fédérations nationales d'ONG, de l'autre côté, la construction de plates-formes regroupant les acteurs impliqués dans un domaine en débat, sont deux manières complémentaires d'aborder correctement une action internationale auprès des médias et des négociateurs. Nous ne pouvons faire l'économie de ces coopérations préalables.

Bibliographie indicative

Adler Alexandre, « L'humanitaire en question: morale et politique », *Ingérences (Médecins du monde)*, n° 1, juin 1993.

Agi Marc, René Cassin, *père de la Déclaration universelle des droits de l'homme*, Perrin, 1998.

Anselme Michel, *Institutions, associations d'habitants et espace public : la représentativité introuvable*, Archimède et Léonard, hors série n° 12, Aitec, Paris, 1995.

Arato Andrew et Cohen Jean, *Civil Society and Political Theory*, Cambridge, MIT Press, 1992.

Archambault Édith, *Le Secteur associatif en France et dans le monde*, Alternatives sociales-Syros, 1998.

Archambault Édith, « Secteur non-profit et secteur philanthropique aux États-Unis », *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, n° 38, 2^e trimestre 1991.

Archambault Édith, Barrat (P.), Beaucorps (M. de), Bettati (M.), Brauman (R.), « L'humanitaire sans frontières: l'avancée d'une cause, ONG, médias, l'humanitaire malmené par le politique », *Projet*, n° 237 (1994), 132 p.

Aron Raymond, « Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales? », *Revue française des sciences politiques*, octobre 1967.

Azoulay Gérard, *Les Théories du développement*, Presses universitaires de Rennes, 2002.

- Ba Moussa, « De la diversité et du rôle des ONG », *Le Courrier Europe-ACP*, n° 152, juillet-août 1995.
- Badie Bertrand et Smouts Marie-Claude, *Le Retournement du monde – Sociologie de la scène internationale*, Presse de Sciences-Po, 1999.
- Baylosis Rafael, *Les ONG instruments du néocolonialisme ou alternatives populaires?*, L'Harmattan, 1997.
- Bettati Mario et Kouchner Bernard, *Le Devoir d'ingérence*, Denoël, 1987.
- Bettati Mario, *Le Droit d'ingérence : mutation de l'ordre international*, Paris, Odile Jacob, 1996, 384 p.
- Biagiotti Isabelle, « Faut-il avoir peur des ONG? », *Courrier de la planète*, n° 63, 2001.
- Binet L. et Livio C., *Travailler dans l'action humanitaire*, Rebondir, Paris, 1995, 139 p.
- Bouchet-Saulnier Françoise, *Dictionnaire pratique du droit humanitaire*, Paris, La Découverte, 1998, 420 p.
- Brauman Rony, *L'Action humanitaire*, Dominos-Flammarion, 1995, 127 p.
- Brauman Rony, *Utopies sanitaires*, Le Pommier-Fayard, Paris, 2000, 301 p.
- Brauman Rony et Backmann (R.), *Les Médias et l'humanitaire : éthique de l'information ou charité-spectacle*, Paris, CFPJ Éditions, 1996 (collection Médias et société), 174 p.
- Brunel Sylvie, « L'humanitaire, nouvel acteur des relations internationales », *La revue internationale et stratégique*, n° 41, 2001.
- Brunel Sylvie, *Famines et politique*, Bibliothèque du citoyen, Presses de Sciences-Po, 2002.
- Bry Alain, *Les Cent Métiers du Quai d'Orsay*, Autoédition, juin 2000.
- Bureau international du Travail, *La Responsabilité sociale des entreprises : mythes et réalités*, Éducation ouvrière n° 130, 2003.
- Caramel Laurence, « Les Réseaux de l'antimondialisation », *Critique internationale*, n° 13, octobre 2001.

BIBLIOGRAPHIE

- Charnovitz Steve, « Les ONG, deux siècles et demi de mobilisation », *L'Économie politique*, n° 13, 2002.
- Charvin Robert, *Relations internationales, droit et mondialisation : un monde à sens unique*, L'Harmattan, 2000.
- Cohen Samy, « Démocratie et politique étrangère : repenser les termes du débat », *Annuaire français des relations internationales*, mars 2000.
- Cohen Samy, *La Résistance des États, les démocraties face aux défis de la mondialisation*, L'épreuve des faits, Le Seuil, 2004.
- Colonomos Ariel, *Sociologie des réseaux transnationaux*, L'Harmattan, 1995.
- Commission Coopération Développement, *Argent et organisations de solidarité internationale*, enquêtes bisannuelles 1998 et 2000.
- Cox Robert, « Civil Society at the Turn of the Millenium : Prospects for an Alternative World Order », *Économies et sociétés*, hors série n° 6, 2003, Cahiers de l'ISMEA.
- Dauvin Pascal et Siméant Johanna, *Le Travail humanitaire : les acteurs des ONG, du siège au terrain*, Presses de Sciences-Po, 2002.
- Doucín Michel, *Guide de la liberté associative dans le monde : les législations des sociétés civiles de 138 pays*, La Documentation française, 2000.
- Doucín Michel, « Société civile internationale et diplomatie : l'exception française », *Les diplomates, négocier dans un monde chaotique* (sous la direction de Samy Cohen), Autrement, mars 2002.
- Foster John, « Savoir qui l'on est : un bref historique de la société civile en émergence », *Deutsche stiftung für internationale Entwicklung*, n° 4, juillet-août 2002.
- Fougier Eddy, « Mondialisation : radiographie de la contestation », *Sociétal*, n° 34, 4^e trimestre 2001.
- Ghils Paul, « La Société civile internationale : les organisations internationales non gouvernementales dans le système international », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 133, Unesco, août 1992.
- Grzybowski Candido, « ONG : une pensée et un contre-pouvoir », *Courrier de l'Unesco*, septembre 2001.

Habermas Jürgen, *L'Intégration républicaine, Essais de théorie politique*, Présentation par Jean-Michel Buée, Paris, Fayard, 1998.

Huntington Samuel P., *Le Choc des civilisations*, Odile Jacob, 1997.

Jacquet Pierre, « La contestation de la mondialisation », *L'Économie politique*, n° 13, 2002.

Keck Margaret et Sikkink Kathryn, « Les Réseaux de militants dans la politique internationale et régionale », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 159, 1999.

Khilnani Sunil, « La "Société civile", une résurgence », *Critique internationale*, janvier 2001.

Kouchner Bernard, *Le Malheur des autres*, Odile Jacob, 1992 (Points).

Laville Jean-Louis, « Les Associations, un enjeu de société », *Syndicalisme hebdo*, 28 mai 1998.

Macrae Joanna and Harmer Adele (eds), *Humanitarian Action and the "Global War on Terror": A Review of Trends and Issues*, HPG Report 14, London, Overseas Development Institute, 2003.

Makki Sami, « The Politicisation of Humanitarian Action and Staff Security: The Use of Private Security Companies by Humanitarian Agencies », Rapport, International Workshop, avril 2001 (Tufts University, Boston), International Alert, Londres, octobre 2001.

Maqueda (F.), *Carnets d'un psy dans l'humanitaire : paysages de l'autre*, Erès, 1998 (« Des travaux et des jours »), 207 p.

Marre Béatrice, *Vers une démocratie planétaire*, Rapport parlementaire, La Documentation française, 2000.

Merle Marcel, « Un imbroglio juridique : le "statut" juridique des ONG, entre le droit international et les droits nationaux », *Bulletin de l'UATI*, n° 1, 1996.

Mongin (O.), Julliard (J.), Morin (E.), « Le Désir d'humanitaire », *Ingérences (Médecins du monde)*, 1^{er} juin 1993.

Neveu Erik, *Sociologie des mouvements sociaux*, La découverte, 1996.

Pellet Alain, « Droit d'ingérence ou devoir d'assistance humanitaire ? », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 758-759, 1^{er} -22 décembre 1995, 133 p.

BIBLIOGRAPHIE

- Pirotte (C.), dir., Husson (B.), dir., *Entre urgence et développement : pratiques humanitaires en questions*, Paris, Karthala, 1997, 237 p.
- Poitevin Nelly, *Organisations de solidarité internationale et pouvoirs publics en Europe*, Étude pour la Commission coopération développement, Série rapports d'étude de la DGCID, juin 2001.
- Poulligny Béatrice, « Les réseaux antimondialisation dessinent-ils véritablement une société civile internationale ? », Serge Cordellier, *Le nouvel état du monde*, La Découverte, 2^e éd., 2002.
- Poulligny Béatrice, « Le rôle des ONG en politique internationale », *Projet*, n° 269, printemps 2002.
- Poulligny Béatrice, « L'émergence d'une société civile internationale ? Processus et enjeux politiques », *Les Associations et l'Europe en devenir*, La Documentation française, Paris, 2001.
- Poulligny Béatrice, « Les ONG, forces transnationales ? Au-delà du mythe, les interactions et les évolutions qui questionnent la politique », Actes du colloque « Résilience ou érosion ?, L'État attaqué », CERI, Paris, 15-16 juin 2000.
- Rufin (J.-C.), *L'Aventure humanitaire*, Paris, Gallimard, 1994 (Découvertes Gallimard Histoire, n°226), 176 p.
- Rufin (J.-C.), *Le Piège humanitaire*, suivi de *Humanitaire et politique depuis la chute du Mur*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1994, 374 p.
- Ryfman Philippe, *Les ONG*, La Découverte, Repères, 2004.
- Scholte Jan Aart, « Qu'est-ce que la société civile mondiale ? », *Courrier de la planète*, n° 63, 2001.
- Sommier Isabelle, *Le Renouveau des mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Champs, Flammarion, 2003.
- Steele David, « Réformer l'ONU », *Courrier de la planète*, n° 63, 2001.
- Thivard (E.), *Les Métiers de l'humanitaire*, Jeunes Éditions, 2000. (Guides J), 224 p.
- Védrine Hubert, « Le monde va rester dur », *Les diplomates, négociateur dans un monde chaotique* (sous la direction de Samy Cohen), Autrement, mars 2002.

Ressources

Coordination SUD (Coordination solidarité urgence et développement)

Coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale, Coordination SUD assure une double mission d'appui et renforcement des ONG françaises (information, formation mais aussi travail avec les bailleurs de fonds pour une amélioration des dispositifs de subventions) ainsi que de représentation et promotion des valeurs et positions des ONG auprès des institutions publiques ou privées en France et à l'étranger (pouvoirs publics français, Union européenne, organisations internationales, etc.).

Créée en 1994 par trois collectifs fondateurs, Coordination SUD rassemble aujourd'hui plus d'une centaine d'ONG dans le cadre de la confédération qu'elle forme avec ses six collectifs constitutifs (Clong-Volontariat, Cnajep, Coordination d'Agen, Crid, Forim, Groupe Initiatives) et ses ONG adhérentes directes (voir liste complète des membres ci-après).

Les actions de Coordination SUD s'organisent autour de deux missions principales.

- **Relations internationales et appui au plaidoyer**

L'objectif de Coordination SUD est d'aider les ONG françaises à investir les débats sur les enjeux à l'échelle internationale à travers un travail avec les pouvoirs publics français, la Commission européenne ou encore les organisations internationales ainsi que les plates-formes nationales d'ONG au Nord et au Sud.

Plusieurs commissions de travail au sein de Coordination SUD (plate-forme Europe, le groupe de travail sur l'aide publique au développement, commission « Agriculture et alimentation », etc.) permettent aux ONG de mettre en synergie leurs positions et d'élaborer un travail conjoint de plaidoyer.

Par ailleurs, Coordination SUD a mis en place une dynamique de mise en réseau avec les plates-formes nationales d'ONG des pays du Sud (Brésil, Inde, etc.) et du Nord (USA, Canada, Grande-Bretagne, Japon, etc.) pour assurer les échanges de points de vue mais aussi favoriser les possibilités d'actions en commun.

- **Appui au financement et au renforcement institutionnel**

Le but de Coordination SUD est de renforcer les ONG françaises et de développer leurs possibilités d'accès aux ressources et financements.

Différentes commissions de travail, comme la commission « financement et renforcement institutionnel » (Cofri), la commission « humanitaire d'urgence » ou encore le groupe de travail sur les questions de parité permettent aux ONG de travailler sur l'amélioration interne de leurs pratiques et de définir des propositions d'amélioration de leurs possibilités de travail auprès de leurs partenaires publics (en particulier auprès du ministère des Affaires étrangères français et de la Commission européenne). Coordination SUD met en œuvre un programme de recherche-action intitulé Synergie qualité, visant à définir des repères permettant de renforcer la qualité de l'action d'urgence menée par les ONG.

Par ailleurs, Coordination SUD assure une fonction de centre de ressources en développant des services d'information, d'appui et de formation sur les questions d'accès aux financements, d'organisation interne des ONG ou concernant leurs actions au Sud.

Pour remplir ces missions, Coordination SUD dispose d'un secrétariat exécutif composé d'une dizaine de permanents. Elle a mis en place une série d'outils d'information et de capitalisation largement accessibles aux ONG et à leurs partenaires publics ou privés, en particulier un site Internet portail des ONG françaises, des bulletins d'information électroniques thématiques et de nombreuses publications.

L'un des atouts principaux de Coordination SUD réside dans sa représentativité large des ONG françaises de solidarité internationale et le fonctionnement d'instances de décisions collectives (assemblée générale des ONG membres, conseil d'administration composé des différents collectifs membres, réunions régulières de « l'acteur collectif » rassemblant les plates-formes d'ONG françaises, etc.).

Coordination SUD

14, passage Dubail

75010 Paris

Tél. : 01 44 72 93 72

Fax : 01 44 72 93 73

sud@coordinationsud.org

www.coordinationsud.org

Clong-Volontariat

Le Comité de liaison des ONG de volontariat (Clong-Volontariat) regroupe treize associations concernées par le volontariat de solidarité internationale. Créé en 1979, le collectif est un lieu d'échange qui permet aux associations de réfléchir sur l'avenir du volontariat.

Il s'attache à la réalisation de deux grands objectifs :

- sur le plan éthique et philosophique, réflexion prospective sur le volontariat comme expression de la citoyenneté ;
- sur le plan juridique et statutaire, mise en cohérence des relations contractuelles entre les associations et leurs volontaires, d'une part, et la reconnaissance par la loi d'un statut du volontariat de solidarité internationale, d'autre part.

Le Clong-Volontariat s'emploie donc à :

- mettre en réseau les associations et capitaliser l'information autour du volontariat ;
- créer et animer des ateliers thématiques, des groupes de réflexion et de partage d'expériences sur différentes problématiques (sélection, formation, accompagnement et réinsertion des volontaires, etc.) ;
- assurer une fonction de conseil auprès des associations pour les questions statutaires du personnel expatrié (réalisation d'outils pratiques, etc.) ;
- organiser et entretenir la concertation avec les pouvoirs publics sur les questions liées au volontariat ;
- assurer une mission d'information générale auprès du public.

Ses travaux ont permis des avancées fondamentales dans la reconnaissance officielle du volontariat de solidarité internationale :

RESSOURCES

- l'adoption d'un décret en mars 1986, remplacé par celui de janvier 1995, qui régit la protection sociale des volontaires et les soutiens apportés par l'État ;
- l'adoption de mesures par les partenaires sociaux dans le cadre de l'Unedic en matière d'assurance chômage des volontaires ;
- l'avancée vers une loi pour le volontariat de solidarité internationale.

Associations membres du Clong

ACF, AFVP, Asmae, Bioforce, Cefode, DCC, Defap, ERM, Fidesco, Gref, Handicap international, MDM, SCD.

Clong-Volontariat

14 passage Dubail

75 010 Paris

Tél. : 01 42 05 63 00

Fax : 01 44 72 93 73

clong@coordinationsud.org

Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Cnajep)

Créé en 1968, le Cnajep est une coordination volontaire d'associations, d'unions, de fédérations et de mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire. Association déclarée et agréée jeunesse-éducation populaire, le Cnajep regroupe aujourd'hui 71 associations nationales adhérentes.

Le Cnajep inscrit sa réflexion et ses actions dans une dimension internationale à travers des représentations et des partenariats privilégiés avec plusieurs zones géographiques (Union européenne et Europe centrale, Bassin méditerranéen, Afrique et Amérique du Sud).

Il définit des objectifs généraux en rappelant que le développement social et culturel est, à l'égard du développement économique, un élément indispensable au progrès de notre société, et que l'État doit avoir une politique globale et cohérente, susceptible de répondre aux besoins et aspirations exprimés par tous, jeunes et adultes, notamment :

- par la réduction des inégalités, en renforçant les dispositifs de solidarité ;
- par la lutte contre toute discrimination sexiste, raciale, sociale, religieuse ou nationale ;
- par la promotion de la paix, de la solidarité et l'amitié entre tous les jeunes et citoyens de tous les peuples.

Membres du Cnajep

ACE, AFS, AFVP, Anacej, Anima'Fac, Association des Lauréats Zellidja, Association France-Amérique latine, Arc-en-Ciel/Forum Ville, ATC, ATD Quart Monde, Attac, Bild, CCSC, Cemea, Cinema, CMJCF, CNLAPS, Comité Inter ONG pour les jeunes de la rue, Concordia, Coorace, Cotravaux, CPCV, Culture et Liberté, Culture et Promotion, EEDF, EEUF,

RESSOURCES

Fage, Familles rurales, FCSF, FCPE, FFCU, FFMJC, FG. PEP, Fnars, FNCIVAM, FNCMR, Fnepe, FNFR, FNLL, Foeven, Francas, FCSF, FSCF, FSGT, FSJU, FTCT, FUAJ, GDF, Iforep, Inter Échanges, JIC, JOC/JOCE, JPA, Les Petits débrouillards, Les Pionniers de France, LFEEP, Mouvement jeunes femmes, MRERS, MRJC, PEC, Réseau national des Juniors Associations, Scouts de France, Solidarité Jeunesse, Secours populaire français, STAJ, UCJG, UCPA, UFCS, UFCV, UFJT, Union Rempart, Vacances et Familles.

Cnajep

15 passage de la Main-d'Or

75011 PARIS

Tél. : 01 40 21 14 21

Fax : 01 40 21 07 06

cnajep@cnajep.asso.fr

www.coordinationsud.org/coordsud/membres/cnajep.html

Coordination d'Agen

La Coordination d'Agen, issue du Forum des ONG organisé par la Guilde européenne du Raid dans cette ville depuis 1983, est un collectif fondateur de Coordination SUD.

Elle réunit des organisations de solidarité internationale opératrices de projets ou de missions de volontariat dans le domaine de l'urgence ou du développement.

Elle a pour objectif :

– **d'affirmer la spécificité des organisations de solidarité internationale** apportant, par leur action avec les populations défavorisées, des réponses concrètes à leurs difficultés :

- par leurs projets de terrain ;
- en prenant l'initiative ou en s'associant à des démarches s'attaquant aux causes de ces problèmes lorsqu'elles sont identifiées avec précision.

– **de défendre les moyens d'action conditionnant l'efficacité des OSI** par :

- l'augmentation de la part de l'aide publique au développement ou des conversions de dettes affectées aux projets de lutte contre la pauvreté ;
- l'amélioration des conditions nécessaires au développement des financements privés (fiscalité, formation) ;
- l'amélioration des procédures de financement et d'intervention.

Membres de la Coordination d'Agen

Acted, Aide médicale et Développement, association française Raoul Follereau, Auteuil international, Enfance Espoir, Espper, Fonds français pour la nature et l'environnement, Fert, Groupe Développement, Guilde européenne du Raid, IECD, PlaNet Finance, Sipar.

RESSOURCES

Coordination d'Agen

11 rue de Vaugirard

75006 Paris

Tél. : 01 43 26 97 52

Fax : 01 46 34 75 45

c.agen@coordinationsud.org

Centre de recherche et d'information pour le développement (Crid)

Le Centre de recherche et d'information pour le développement rassemble des associations de solidarité internationale (ASI) françaises qui :

- partagent une même conception du développement humain, solidaire et durable passant par le renforcement des sociétés civiles ;
- travaillent en partenariat avec des organisations du Sud et de l'Europe de l'Est ;
- mettent en œuvre des actions d'éducation au développement en France et promeuvent des campagnes citoyennes de plaidoyer ;
- participent à la construction d'un « mouvement mondial de solidarité internationale » et cherchent à le déployer en France.

Fondé en 1976 par huit associations, le Crid avait alors pour objectif de produire une réflexion sur le développement et la coopération internationale. Il rassemble aujourd'hui une cinquantaine d'ASI françaises promotrices de partenariats avec des associations du Sud et de l'Europe de l'Est engagées dans le développement de leur communauté, soit un réseau de 1 500 partenaires dans ces pays. Les membres du Crid représentent en France un réseau de 7 500 groupes locaux rassemblant 180 000 bénévoles.

Ses activités visent à :

- Développer une synergie de réflexion et de prise de position entre ses membres : le Crid est avant tout un lieu de concertation et de réflexion pour ses membres. Il met en place des groupes de travail de réflexion et/ou d'élaboration de position sur des grands enjeux globaux concernant le développement.
- Promouvoir la solidarité internationale à travers les campagnes citoyennes, la Semaine de la solidarité internationale

(opération nationale décentralisée de sensibilisation à la solidarité internationale et au développement durable) et le programme Acteurs solidaires (programme destiné à favoriser la synergie des ASI au niveau local et, plus largement, à contribuer à une structuration du milieu de la solidarité internationale à l'échelle des régions).

Les membres du Crid

4D, Accueil paysan, Ader, Afed, Agir ici, Aide et action, AOI, Architecture Et Développement, Asfodevh, Aspal, AUI, Cari, CCFD, Chambre des beaux-arts de Méditerranée, Cimade, Eau vive, Électriciens sans frontières, Emmaüs international, Enda Europe, Enfants du monde-Droits de l'homme, Étudiants et développement, Fédération Artisans du monde, Fonds mondial de solidarité contre la faim, Forum de Delphes, France-Amérique latine, France libertés, Frères des hommes, GRDR, IDD, Ifaid, Ingénieurs sans frontières, Ipam, Irfed, Juristes solidaires, les Madera, Maisons familiales rurales, Max Havelaar France, OFCI, Pénélopes, les Petits débrouillards, Peuples solidaires, Ritimo, Secours catholique-Caritas France, Secours populaire français, Sherpa, Survie, Terre des hommes France, Tourisme et développement solidaires, Traditions pour demain, Yamana

Crid

14 passage Dubail
75010 Paris
info@crid.asso.fr
www.crid.asso.fr

Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations (Forim)

Le *Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations* a été créé en mars 2002. Le Forim est une plate-forme nationale qui réunit des réseaux, des fédérations et des regroupements d'Osim (organisations de solidarité internationale issues des migrations) engagés dans des actions de développement « là-bas » et dans des actions d'intégration « ici ». Il représente environ 700 associations intervenant dans une vingtaine de pays en Afrique, en Asie, aux Caraïbes.

Ses objectifs principaux sont :

– Assurer la représentation des Osim au niveau des instances associatives nationales et auprès des diverses institutions favorisant le dialogue avec les pouvoirs publics.

– Valoriser l'apport des Osim à la coopération internationale et affirmer l'implication des personnes issues de l'immigration dans le développement des pays d'origine ainsi que leur rôle en faveur de l'intégration en France.

– Favoriser l'accès des Osim aux divers dispositifs d'appui à la solidarité nationale et internationale, au niveau français, européen et international.

– Être un espace d'échange et d'information pour les Osim en même temps qu'un centre de ressources fournissant à ses membres tout appui ou conseil nécessaires au renforcement de leurs capacités d'action.

– Permettre à ses membres d'acquérir les connaissances et les compétences requises en matière de coopération internationale, de développement local et de lutte contre toute forme d'exclusion, d'inégalité et de discrimination, ici et là-bas.

– Favoriser les mises en réseau et les collaborations entre les Osim.

– Favoriser la coopération entre les organisations de solidarité internationale issues des migrations (Osim), et les organisations

de solidarité internationale (OSI), les autres acteurs de la société civile, les collectivités territoriales et les pouvoirs publics.

Ses actions principales sont :

Observatoire (état des lieux, recensement et réalisation d'une base de données sur les associations issues de l'immigration) – **Centre de ressources** (pôle d'information, documentation et orientation des Osim) – **Communication** (développement des outils de communication et mise en place d'un site Internet) – **Auditions** (consulter les regroupements d'Osim intervenant pour la solidarité internationale, l'intégration, l'insertion et la lutte contre les discriminations) – **Jeunesse issue de l'immigration** (organisation d'une rencontre nationale de la jeunesse issue de l'immigration prévue en octobre 2004) – **Genre et Migrations** (mise en place d'un groupe de travail) – **Organisation de séminaires et de rencontres thématiques** (rencontre sur le codéveloppement avec l'Algérie, table ronde sur le codéveloppement, la lutte contre le racisme, le dialogue entre les cultures et pour la paix, etc.) – **Formation** – **Programme d'appui aux projets des Osim/PRA/Osim** (dispositif d'accompagnement et de cofinancement de projets de développement local portés par les Osim en direction d'un pays de la Zone de Solidarité prioritaire hors Mali) – **Programme d'appui au renforcement des réseaux d'Osim** (actions d'appui à la structuration des regroupements d'Osim) – **Actions d'échanges et de partenariat** avec les OSI et les pouvoirs publics nationaux et internationaux (contribution des Osim aux campagnes de plaidoyer et d'éducation au développement menées par les sociétés civiles en France et à l'étranger).

Membres du Forim

Association des Burundais de France (ABF), Association des jeunes Guinéens de France (AJGF), Black Stars, Coordination des associations de solidarité africaine (CASA), Centre de formation géré par la diaspora cambodgienne en France

(Cefodia-CKN), Collectif des organisations pour la lutte contre l'exclusion et pour l'insertion des jeunes (Coleij), Communauté rwandaise de France (CRF), Comité de suivi du symposium des Sénégalais de l'extérieur (CSSSE), Comité Immigration Développement Sahel (Comité IDS), Confédération des associations bissau-guinéennes de France (CAGF), Conseil des Béninois de France (CBF), Conseil de coordination des organisations arméniennes de France (CCAF), Coordination des associations guinéennes de France (CAGF), Fédération des associations comoriennes de France (Facof), France Afrique Université Entreprise (FA/UE), Fédération des associations franco-africaines de développement (Fafrad), Fédération nationale des associations franco-africaines (Fnafa), Fédération des initiatives des femmes africaines de France et d'Europe (Fédération Ifafe), Gatief, Groupement d'intérêt solidaire et d'échange équitable (Gisee), Haut Conseil des Maliens de France (HCMF), Hetsika Diaspora, Idées Actions Collectif, Immigration Développement Démocratie (IDD), Migrations et Développement (M & D), Organisation laotienne des ressources édifiées pour la Coopération (Olrec), Plate-forme d'associations franco-haïtiennes (Pafha), Rencontre, Rencontre internationale des femmes noires (Rifen), Réseau des associations pour le développement du bassin du fleuve Sénégal (RADBFS), Solidarité médicale (Soli-Med), Union d'entraide du Golfe (Uneg), Union des femmes comoriennes (UFC), Union générale des Vietnamiens de France (UGVF).

Forim

14 passage Dubail

75010 Paris

Tél. : 01 44 72 02 88 ou 01 46 07 61 80

Fax : 01 42 09 13 98

forim@free.fr

www.forim.net

Groupe Initiatives

Créé en 1993, le Groupe Initiatives est un collectif de six associations d'appui au développement et de coopération internationale. Essor, le Grdr, le Gret, l'Iram, le Rafod et VSF-Cicda partagent une approche professionnelle et solidaire du développement durable.

C'est aujourd'hui un réseau de 270 professionnels travaillant sur 400 projets dans 54 pays d'Afrique, Asie, Europe, Amérique latine et Caraïbes, avec un budget total de près de 30 millions d'euros. Qualité des opérations, renforcement des capacités locales, concertation entre les acteurs publics, privés et associatifs, capitalisation et diffusion des résultats de leurs actions sont quelques-uns des principes et des objectifs qui les réunissent.

Les champs d'expertise du Groupe Initiatives :

- amélioration des conditions de production agricole et des systèmes d'élevage ;
- appui à la définition de politiques publiques ;
- appui au pluralisme médiatique ;
- appui aux acteurs économiques (micro et petites entreprises) ;
- développement social urbain (habitat, infrastructures, réhabilitation de quartiers, etc.) ;
- gestion des ressources naturelles et valorisation de la biodiversité ;
- gestion de terroir et développement local ;
- lutte contre les discriminations, la pauvreté et les inégalités ;
- microfinance et micro assurance ;
- renforcement des organisations paysannes et rurales ;
- santé (prévention VIH/Sida, accès à l'information et aux soins) ;
- services publics marchands (production et gestion d'eau, téléphonie, énergie rurale décentralisée, etc.) ;

– systèmes de formation, d'information, de documentation et de communication pour le développement.

Les compétences des professionnels réunis au sein du Groupe Initiatives :

- assistance à la maîtrise d'ouvrage ;
- animation de réseaux et programmes ;
- appui-conseil ;
- études et diagnostics ;
- ingénierie sociale ;
- ingénierie de formation ;
- montage et maîtrise d'œuvre de projets ;
- recherche et capitalisation méthodologique ;
- suivi et évaluation de projets, programmes et politiques.

Le Groupe Initiatives édite régulièrement la série *Traverses* diffusée *via* les sites Web du Gret, de l'Iram et de VSF-Cicda. La revue accueille des documents de travail issus de littérature grise ou de capitalisation d'expérience offrant un intérêt particulier en termes d'analyse et/ou de méthode à partir d'expériences de terrain.

Membres du Groupe Initiatives

Essor, le Grdr, le Gret, l'Iram, le Rafod et VSF.

Groupe Initiatives

c/o Cicda

45 avenue de la Belle-Gabrielle

94736 Nogent-sur-Marne Cedex

gi@globenet.org

www.coordinationsud.org/coordsud/membres/gi

Membres de Coordination SUD

Acted (Agence d'aide à la coopération technique et au développement)

Adresse: 33 rue Godot-de-Mauroy 75009 PARIS

Tél.: 01 42 65 33 33

Fax: 01 42 65 33 46

Mél: paris@acted.org

Site Internet: www.acted.org

ACF (Action contre la faim)

Adresse: 4 rue Niepce 75014 PARIS

Tél.: 01 43 35 88 88

Fax: 01 43 35 88 00

Mél: strottier@actioncontrelafaim.org

Site Internet: www.acf-fr.org

Ader (Association du développement économique régional)

Adresse: 31 rue de Reuilly 75012 PARIS

Téléphone: 01 40 24 03 03

Fax: 01 40 24 09 77

Mél: ader@wanadoo.fr

AFVP (Association française des volontaires du progrès)

Adresse: BP 207-Le Bois du Faye 91311 MONTLHÉRY Cedex

Tél.: 01 69 80 58 58

Fax: 01 69 80 58 00

Mél: dg@afvp.org

Site Internet: www.afvp.org

Agir abcd (Association générale des intervenants retraités)

Adresse: 8 rue Ambroise Thomas 75009 PARIS

Tél.: 01 47 70 18 90

Fax: 01 47 70 36 26

Mél: agirabcd@agirabcd.org

Site Internet: www.agirabcd.org

Agir Ici

Adresse: 104 rue Oberkampf 75011 PARIS

Tél.: 01 56 98 24 40

Fax: 01 56 98 24 09

Mél: agirici@agirici.org

Site Internet: www.agirici.org

Aide et Action

Adresse: 53 bd de Charonne 75545 PARIS Cedex 11

Tél.: 01 55 25 70 00

Fax: 01 55 25 70 29

Mél: info@aide-et-action.org

Site Internet: www.aide-et-action.org

Aide médicale et Développement

Adresse: 14 rue Colbert 38000 GRENOBLE

Tél.: 04 76 86 08 53

Fax: 04 76 86 13 03

Mél: amdev@chez.com

Site Internet: www.amd-france.org

Aide odontologique internationale

Adresse: 16 av. de Villiers 75017 PARIS

Tél.: 01 46 22 04 44

Fax: 01 46 22 63 68

Mél: aoi@aoi-fr.org

Site Internet: www.aoi-fr.org

Aides

Adresse: Tour Essor 14 rue Scandicci 93508 PANTIN Cedex

Tél.: 01 41 83 46 46

Fax: 01 41 83 46 49

Mél: aides@aides.org

Site Internet: www.aides.org

RESSOURCES

Aitec (Association internationale de techniciens experts et chercheurs)

Adresse: 21^{ter} rue Voltaire 75011 PARIS

Tél.: 01 43 71 22 22

Fax: 01 44 64 74 14

Mél: aitec@globenet.org

Site Internet: www.globenet.org/aitec

AMI (Aide médicale internationale)

Adresse: 119 rue des Amandiers 75020 PARIS

Tél.: 01 46 36 04 04

Fax: 01 46 36 66 10

Mél: info@amifrance.org

Site Internet: www.amifrance.org

Asfodevh (Association pour la formation en développement humain)

Adresse: 9^{bis} rue Jean-de-la-Bruyère 78000 VERSAILLES

Tél.: 01 40 24 03 03

Fax: 01 40 24 09 77

Mél: asfodevh.rel.ext@tiscali.fr

Asmae (Aide socio-médicale à l'enfance)

Adresse: 26 bd de Strasbourg 75010 PARIS

Tél.: 01 44 52 11 90

Fax: 01 44 52 92 93

Mél: contact@asmae.asso.fr

Site Internet: www.asmae.asso.fr

AMTM (Assistance médicale Toit du monde)

Adresse: 21 rue de Marignan 75008 PARIS

Tél.: 01 45 61 25 91

Fax: 01 45 61 29 15

Mél: contact@amtm.org

Site Internet: www.amtm.org

ASI (Association air secours international)

Adresse: 5 rue Lebon 75017 PARIS

Tél.: 01 45 74 77 66

Mél: asi-france@infonie.fr

Auteuil international

Adresse: 40 rue La Fontaine 75016 PARIS

Tél.: 01 44 14 75 59

Fax: 01 44 14 74 06

Mél: auteuil-international@fondation-auteuil.org

Site Internet: www.auteuil-international.org

Bioforce développement

Adresse: 9 rue Aristide-Bruant 69694 VÉNISSIEUX Cedex

Tél.: 04 72 89 31 41

Fax: 04 78 70 27 12

Mél: info@bioforce.fr

Site Internet: www.bioforce.asso.fr

Care France

Adresse: 13 rue Georges Audic 75922 PARIS Cedex 19

Tél.: 01 53 19 89 89

Fax: 01 53 19 89 89

Mél: info-care@care.org

Site Internet: www.carefrance.org

Cari (Centre d'actions et de réalisations internationales)

Adresse: Le Triol – rue du Courreau 34380 VIOLS-LE-FORT

Tél.: 04 67 55 61 18

Fax: 04 67 55 61 18

Mél: cariepad@aol.com

Site Internet: www.cari.asso.free.fr

RESSOURCES

CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement)

Adresse: 4 rue Jean-Lantier 75001 PARIS

Tél.: 01 44 82 80 00

Fax: 01 44 82 81 43

Mél: ccfd@ccfd.asso.fr

Site Internet: www.ccfid.asso.fr

Cefode (Coopération et formation au développement)

Adresse: Espace Nord-Sud, 17 rue de Boston 67000 STRASBOURG

Tél.: 03 88 45 59 90

Fax: 03 88 61 64 36

Mél: cefode@aol.com

Site Internet: www/cefode.fr.st

Cemea (Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active)

Adresse: 24 rue Marc-Seguin 75883 PARIS Cedex 18

Tél.: 01 53 26 24 24

Fax: 01 53 26 24 19

Mél: cemea@cemea.asso.fr

Site Internet: www.cemea.asso.fr

CFSI (Comité français pour la solidarité internationale)

Adresse: 32 rue Le Peletier 75009 PARIS

Tél.: 01 44 83 88 50

Fax: 01 44 83 88 79

Mél: cfsi@globenet.org

Site Internet: www.cfsi.asso

Cicda (Centre international de coopération pour le développement agricole)

Adresse: 45^{bis} av. de la Belle Gabrielle

94736 NOGENT-SUR-MARNE Cedex

Tél.: 01 43 94 72 01

Fax: 01 43 94 72 17

Mél: cicda@cicda.org

Site Internet: www.cicda.org

CIDR (Centre international de développement et de recherche)

Adresse: 17 rue de l'Hermitage-BP 1 60350 AUTRÊCHES

Tél.: 03 44 42 71 40

Fax: 03 44 42 94 52

Mél: cidr@compuserve.com

Site Internet: www.groupecidr.org

**Collectif des organisations de lutte contre l'exclusion
et/ou l'insertion des jeunes**

Adresse: 75 rue Victorien Sardou 75210 St-CYR-L'ÉCOLE

Communauté rwandaise de France

Adresse: 61 avenue Jean-Jaurès 51100 REIMS

Conseil de Béninois de France

Adresse: 60 avenue de Paris 91410 DOURDAN

Conseil de suivi du symposium sur les Sénégalais de l'extérieur

Adresse: 10 rue Paul-Laurent 75019 PARIS

Coordination des associations guinéennes de France

Adresse: 25 rue Magenta 93500 PANTIN

Fax: 01 49 15 40 83

Defap (Service protestant de missions)

Adresse: BP 1807/102, bd Arago 75014 PARIS

Tél.: 01 42 34 55 55

Fax: 01 43 35 00 55

Mél: defap@protestants.org

DCC (Délégation catholique pour la coopération)

Adresse: 11 rue Guyton-de-Morveau BP 303 75625 PARIS Cedex 13

Tél.: 01 45 65 96 65

Fax: 01 45 81 30 81

Mél: ddc@ladcc.org

Site Internet: www.ladcc.org

RESSOURCES

Eau Vive

Adresse: 4 rue Victor-Beausse 93100 MONTREUIL

Tél.: 01 41 58 50 50

Fax: 01 41 58 50 58

Mél: eauvive@eau-vive.org

Site Internet: www.eau-vive.org

Éclaireurs et Éclaireuses de France

Adresse: 12, place Georges-Pompidou

93167 NOISY-LE-GRAND Cedex

Tél.: 01 48 15 17 66

Fax: 01 48 15 17 60

Mél: international@eedf.asso.fr

Site Internet: www.eedf.asso.fr

Électriciens sans frontières

Adresse: 9 avenue Percier 75008 PARIS

Tél.: 01 40 42 82 64

Fax: 01 40 42 82 78

Mél: electriciens-sans-frontieres@edf.fr

Site Internet: www.electriciens-sans-frontieres.com

EMI (Entraide médicale internationale)

Adresse: 70, allée J.-Prévert 14790 Verson

Tél.: 02 31 26 20 30

Fax: 02 31 26 22 00

Mél: entmedint@aol.com

Site Internet: www.emi-ong.org

Emmaüs international

Adresse: 183^{bis} rue Paul-Vaillant-Couturier BP 91

94143 ALFORTVILLE Cedex

Tél.: 01 48 93 29 50

Fax: 01 43 53 19 26

Mél: contact@emmaus-international.org

Site Internet: www.emmaus-international.org

Enda tiers-monde

Adresse: 5 rue des Immeubles industriels 75011 PARIS

Tél.: 01 44 93 87 40

Fax: 01 44 93 87 50

Mél: enda-europe@wanadoo.fr

Site Internet: www.enda-europe.org

Enfance espoir

Adresse: 30 rue de l'épargne 94600 CHOISY-LE-ROI

Tél.: 01 48 90 95 71

Fax: 01 45 92 01 59

Mél: Eespoir@aol.com

Site Internet: www.enfance-espoir.org

Enfants du monde – Droits de l'homme

Adresse: 5 rue des Haudriettes 75003 PARIS

Tél.: 01 42 72 71 78

Fax: 01 42 72 64 06

Mél: courrier@emdh.org

Site Internet: www.emdh.org

Enfants réfugiés du monde

Adresse: 34 rue G.-Lauriau 93512 MONTREUIL Cedex

Tél.: 01 48 59 60 29

Fax: 01 48 59 64 88

Mél: erm@enfantsrefugiesdumonde.org

Site Internet: www.enfantsrefugiesdumonde.org

Ensemble contre le sida – Sidaction

Adresse: 228 rue du Fbg-St-Martin 75010 PARIS

Tél.: 01 53 26 45 55

Fax: 01 53 26 45 75

Mél: sidaction@sidaction.org

Site Internet: www.sidaction.org

RESSOURCES

Essor Castanet

Adresse: 2 passage Alberto-Moravia 31322 CASTANET-TOLOSAN Cedex

Tél.: 05 61 73 36 25

Fax: 05 61 73 18 49

Mél: essor.siege@wanadoo.fr

Fédération Artisans du monde

Adresse: 53 boulevard de Strasbourg 75010 PARIS

Tél.: 01 56 03 93 50

Fax: 01 56 03 93 50

Mél: info@artisansdumonde.org

Site Internet: www.artisansdumonde.org

Fédération des associations comoriennes de France

Adresse: 35 rue de Tanger 75019 PARIS

Fédération des associations franco-africaines de développement

Adresse: 2 avenue Paul-Éluard 93000 BOBIGNY

Tél.: 01 41 50 10 02

Fax: 01 41 50 32 15

Mél: fafrad@wanadoo.fr

Site Internet: www.fafrad.org

Fédération des initiatives des femmes africaines de France et d'Europe

Adresse: 21, rue des Cuverons 92220 BAGNEUX

Tél.: 01 45 36 90 00

Fax: 01 45 36 92 69

Mél: fedeifafe@aol.com

Fédération française des maisons de jeunes et de la culture

Adresse: 15 rue de la Condamine 75017 PARIS

Tél.: 01 44 69 82 25

Fax: 01 44 69 82 30

Mél: ffmj@wanadoo.fr

Site Internet: www.ffmj.org

Fédération nationale Léo-Lagrange

Adresse: 153 avenue Jean-Lolive 93695 PANTIN Cedex

Tél.: 01 48 10 65 65

Fax: 01 48 10 65 66

Mél: coumba.traore@leolagrange.org

Site Internet: www.leolagrange.org

Fert (Formation pour l'épanouissement et le renouveau de la Terre)

Adresse: 50 rue de Charonne 75011 PARIS

Tél.: 01 48 05 53 03

Fax: 01 47 00 83 98

Mél: fert@fert.asso.fr

Site Internet: www.globenet.org/horizon-local/fert

Fidesco (Organisation catholique de coopération internationale)

Adresse: BP 104 92203 NEUILLY Cedex

Tél.: 01 47 45 96 60

Fax: 01 47 45 96 31

Mél: fidesco@emmanuel.info

Site Internet: www.fidesco-international.org

Fondation Abbé Pierre

Adresse: 3-5 rue de Romainville 75019 PARIS

Tél.: 01 55 56 37 00

Fax: 01 55 56 37 01

Mél: si@fondation-abbe-pierre.fr

Site Internet: www.fondation-abbe-pierre.fr

Fonds français pour la nature et l'environnement

Adresse: 15 avenue de Ségur 75007 PARIS

Tél.: 01 53 59 50 00

Fax: 01 53 59 50 04

Mél: ffne@wanadoo.fr

Site Internet: www.ffne.asso.fr

RESSOURCES

Fonds mondial de solidarité contre la faim

Adresse: Ruelle Haute 21120 GEMEAUX

Tél.: 02 47 23 15 43

Site Internet: www.globidar.org

Forum de Delphes

Adresse: 21^{ter} rue Voltaire 75011 PARIS

Tél.: 01 43 73 26 20

Fax: 01 43 72 15 77

Mél: forum.de.delphes@wanadoo.fr

Site Internet: www.forumdedelphes.com

Francas

Adresse: 10-14 rue Tolain 75020 PARIS

Tél.: 01 44 64 21 60

Fax: 01 44 64 21 66

Mél: jycrenn@francas.asso.fr

Site Internet: www.francas.asso.fr

France Libertés

Adresse: 22 rue de Milan 75009 PARIS

Tél.: 01 53 25 10 40

Fax: 01 48 74 01 26

Mél: contact@France-libertes.fr

Site Internet: www.France-libertes.fr

Frères des hommes

Adresse: 2 rue de Savoie 75006 PARIS

Tél.: 01 55 42 62 62

Fax: 01 43 29 99 77

Mél: fdh@france.fdhorg

Site Internet: www.france-fdh.org

GRDR (Groupe de recherche et de réalisation pour le développement rural dans le tiers-monde)

Adresse: 20 rue Voltaire 93107 MONTREUIL Cedex

Tél.: 01 48 57 75 80

Fax: 01 48 57 59 75

Mél: grdr@wanadoo.fr Site Internet: www.grdr.org

Gref (Groupement des retraités éducateurs sans frontières)

Adresse: 3 rue de la Chapelle 75018 PARIS

Tél.: 01 55 26 90 10

Fax: 01 55 26 90 11

Mél: secretariat@gref.asso.fr

Gret (Groupe de recherche et d'échanges technologiques)

Adresse: 211-213 rue La Fayette 75010 PARIS

Tél.: 01 40 05 61 61

Fax: 01 40 05 61 10

Mél: gret@gret.org

Site Internet: www.gret.org

Groupe Développement

Adresse: Bât. 106 – BP 07 93352 LE BOURGET Cedex

Tél.: 01 49 34 83 13

Fax: 01 49 34 83 10

Mél: groupe-developpement@wanadoo.fr

Groupement d'intérêt solidaire économique et d'échange équitable

Adresse: 29 rue de Bellefond 75009 PARIS

Tél.: 01 48 10 92 45

Mél: gisee@wanadoo.fr

Guides de France

Adresse: 65 rue de la Glacière 75013 PARIS

Tél.: 01 47 07 85 59

Fax: 01 43 37 77 69

Mél: international@guidesdefrances.asso.fr Site Internet: www.guidesdefrance.asso.fr

RESSOURCES

Guilde européenne du Raid

Adresse: 11 rue de Vaugirard 75006 PARIS

Tél.: 01 43 26 97 52

Fax: 01 46 34 75 45

Mél: guilde@club-internet.fr

Site Internet: www.la-guilde.org

Handicap international

Adresse: 14 av. Berthelot 69007 LYON

Tél.: 01 43 14 87 00

Fax: 04 78 69 79 94

Mél: contact@handicap-international.org

Site Internet: www.handicap-international.org

Haut Conseil des Maliens de France

Adresse: 138 rue Danielle Casanova 93200 SAINT-DENIS

Tél.: 06 11 31 59 90

Mél: contact@handicap-international.org

Hetzika Diaspora

Adresse: 2 square Voltaire 94230 CACHAN

Tél.: 01 45 46 02 69

Mél: dadato.tr@9online.fr

IECD (Institut européen de coopération et de développement)

Adresse: 12 rue de Rosenwald 75015 PARIS

Tél.: 01 45 33 40 50

Fax: 01 45 33 40 38

Mél: contact@iecd.org

Ifaid (Aquitaine)

Adresse: 17 cours des Aubiers 33000 BORDEAUX

Tél.: 05 56 50 08 67

Mél: formation@ifaid.org

Site Internet: www.ifaid.org

Immigration Développement Démocratie

Adresse: 10 rue Affre 75018 PARIS

Tél.: 01 42 55 91 82

Fax: 01 42 52 60 61

Mél: idd.reseau@wanadoo.fr

Ingénieurs sans frontières

Adresse: 14 passage Dubail 75010 PARIS

Tél.: 01 53 35 05 40

Fax: 01 53 35 05 41

Mél: courrier@isf-france.org

Site Internet: www.isf-france.org

Institut Belleville

Adresse: 4, bd de la Villette 75955 PARIS Cedex 19

Tél.: 01 42 03 80 60

Fax: 01 42 03 80 74

Mél: international@cfdt.fr

Site Internet: www.cfdt.fr

Inter Aide

Adresse: 44 rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES

Tél.: 01 39 02 38 59

Fax: 01 39 53 11 28

Mél: interaide@interaide.org

Site Internet: www.interaide.org

Iram (Institut de recherche et d'applications des méthodes de développement)

Adresse: 49 rue de la Glacière 75013 PARIS

Tél.: 01 44 08 67 67

Fax: 01 43 31 66 31

Mél: itam@iram-fr.org

Site Internet: www.iram-fr.org

Secrétaire Général: Jean bernard Spinat

Collectif: Groupe Initiatives

RESSOURCES

La Chaîne de l'espoir

Adresse: 96 rue Didot 75014 PARIS

Tél.: 01 44 12 66 66

Fax: 01 44 12 66 67

Site Internet: www.chaine-espoir.asso.fr

Max Havelaar France

Adresse: 41 rue Émile-Zola 93107 MONTREUIL Cedex

Tél.: 01 42 87 70 21

Fax: 01 48 70 07 68

Mél: info@maxhavelaarfrance.org

Site Internet: www.maxhavelaarfrance.org

Médecins du monde

Adresse: 62 rue Marcadet 75018 PARIS

Tél.: 01 44 92 15 15

Fax: 01 44 92 99 99

Mél: medmonde@medecinsdumonde.net

Site Internet: www.medecinsdumonde.org

Migrations et Développement

Adresse: 42 rue Mongrand 13006 MARSEILLE

Tél.: 04 91 59 82 70

Fax: 04 91 59 82 79

Mél: md.France@migdev.org

Site Internet: www.migdev.org

Organisation laotienne des ressources édifiées pour la coopération

Adresse: 104 avenue Simon Bolivar 75019 PARIS

Tél.: 01 40 03 01 13

Pénélopes (Les)

Adresse: 21 rue Voltaire 75011 Paris

Tél.: 01 43 71 09 37

Mél: penelopes@penelopes.org

Site Internet: www.penelopes.org

Peuples solidaires

Adresse: 2B rue Jules Ferry 93100 MONTREUIL-SOUS-BOIS

Tél.: 01 48 58 21 85

Fax: 01 42 82 01 45

Mél: peuples-solidaires-paris@globenet.org

Site Internet: www.peuples-solidaires.org

Pharmaciens sans frontières-Comité international

Adresse: 4, voie Militaire de Gavranches

63100 CLERMONT-FERRAND

Tél.: 04 73 98 24 98

Fax: 04 73 98 24 90

Mél: psf@psf-ci.org

Site Internet: www.psfci.org

Planet Finance

Adresse: 76 rue du Faubourg-saint-Denis 75010 PARIS

Tél.: 01 53 24 31 31

Fax: 01 53 24 11 57

Mél: communication@planetfinance.asso.org

Site Internet: www.planetfinance.org

Plate-forme d'associations franco-haïtiennes

Adresse: 35 rue de l'Église 75015 PARIS

Tél.: 01 45 78 04 69

Prisonniers sans frontières

Adresse: 43 rue d'Aubervilliers 75018 PARIS

Tél.: 01 40 38 24 30

Fax: 01 40 38 30 41

Mél: prsf@wanadoo.fr

Site Internet: www.prsf.free.fr

RESSOURCES

Rafod

Adresse: 30 rue Sainte-Hélène 69002 LYON

Tél.: 04 72 77 87 50

Fax: 04 72 41 99 88

Mél: rafod@wanadoo.fr

Site Internet: www.rafod.org

RADBSF (Réseau des associations pour le développement du bassin du fleuve Sénégal)

Adresse: 4 cité Jacques-Duclos P423 93200 SAINT-DENIS

Tél.: 01 48 26 78 68

Fax: 01 48 26 78 68

Ritimo

Adresse: 21^{ter} rue Voltaire 75011 PARIS

Tél.: 01 44 64 74 55 Fax: 01 44 64 74 55

Mél: contact@ritimo.org

Site Internet: www.ritimo.org

Santé Sud

Adresse: Le Gyptis/Bât. N 200, bd National 13003 MARSEILLE

Tél.: 04 91 95 63 45

Fax: 04 91 95 68 05

Mél: santesud@wanadoo.fr

Site Internet: www.santesud.org

SCD (Service de coopération au développement)

Adresse: 202 chemin Fontanières 69350 LA MULATIÈRE

Tél.: 04 72 66 87 20

Fax: 04 72 66 87 29

Mél: contact@scd.asso.fr

Site Internet: www.scd.asso.fr

Scouts de France

Adresse: 54 av. Jean Jaurès 75940 PARIS Cedex 19

Tél.: 01 44 52 37 37

Fax: 01 42 38 09 87

Mél: scouts@scouts-France.fr

Site Internet: www.scouts-france.fr

Secours catholique

Adresse: 13 rue St Ambroise 75011 PARIS

Tél.: 01 48 07 58 21

Fax: 01 58 30 70 44

Site Internet: www.secours-catholique.asso.fr

Secours populaire français

Adresse: 9-11 rue Froissart 75140 PARIS Cedex 03

Tél.: 01 44 78 21 00

Fax: 01 42 74 71 01

Mél: info@secourspopulaire.asso.fr

Site Internet: www.secourspopulaire.asso.fr

Sipar

Adresse: 16 rue Champ Lagarde 78000 VERSAILLES

Tél.: 01 39 02 32 52

Fax: 01 30 21 92 64

Mél: sipar@wanadoo.fr

Solidarité laïque

Adresse: 22 rue Corvisart 75013 PARIS

Tél.: 01 45 35 13 13

Fax: 01 45 35 47 47

Site Internet: www.solidarite-laique.asso.fr

Solidarité médicale

Adresse: 68 bld Soult 75012 PARIS

Tél.: 01 44 93 87 41

RESSOURCES

Terre des hommes – France

Adresse: 4 rue Franklin 93200 SAINT-DENIS

Tél.: 01 48 09 09 76

Fax: 01 48 09 15 75

Mél: tdhf@terredeshommes.asso.fr

Site Internet: www.terredeshommes.asso.fr

Triangle Génération humanitaire

Adresse: 93 rue du Bourbonnais – BP 901 69265 LYON Cedex 09

Tél.: 04 72 20 50 10

Fax: 04 72 20 50 11

Mél: info@trianglegh.org

Site Internet: www.trianglegh.org

UCJG (Union chrétienne de jeunes gens)

Adresse: 5, place de Vénétie (Rés. Sienne) 75643 PARIS Cedex 13

Tél.: 01 45 83 62 63

Fax: 01 45 86 49 97

Mél: alliance.nationale@ucjg-ymca-france.org

UCPA

Adresse: 62 rue de la Glacière 75013 PARIS

Tél.: 01 43 36 05 20

Fax: 01 45 87 45 88

Site Internet: www.ucpa.com

Union générale des Vietnamiens de France

Adresse: 16 rue du Petit Musc 75004 PARIS

Tél.: 06 22 78 50 68

Mél: ugvf@ugvf.asso.fr

Site Internet: www.ugvf.asso.fr

Unmfreo (Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation)

Adresse: 40 rue La Fontaine 75016 PARIS

Tél.: 01 44 14 75 59

Fax: 01 44 14 74 06

Mél: unmfreo@mfr.asso.fr

Vétérinaires sans frontières

Adresse : ERAC/14 av. Berthelot 69361 LYON Cedex 07

Tél. : 04 78 69 79 59

Fax : 04 78 69 79 56

Mél : vsf@vsf-france.org

Site Internet : www.vsf-france.org

4D (Dossiers et débats pour le développement durable)

Adresse : 62 rue de la Glacière 75013 PARIS

Tél. : 01 45 87 45 10

Fax : 01 45 87 45 11

Mél : association4d@globenet.org

Site Internet : www.association4d.org

La Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (FPH) est une fondation de droit suisse, créée en 1982 et présidée par Françoise Astier. Son action et sa réflexion sont centrées sur les liens entre l'accumulation des savoirs et le progrès de l'humanité dans les domaines suivants : environnement et avenir de la planète ; rencontre des cultures ; sciences, techniques et société ; rapports entre État et Société ; agricultures paysannes ; lutte contre l'exclusion sociale ; construction de la paix. Avec des partenaires d'origines très diverses (associations, administrations, entreprises, chercheurs, journalistes...), la FPH anime un débat sur les conditions de production et de mobilisation des connaissances au service de ceux qui y ont le moins accès. Elle suscite des rencontres et des programmes de travail en commun, un système normalisé d'échange d'informations, soutient des travaux de capitalisation d'expérience et publie ou copublie des ouvrages ou des dossiers.

« **Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer** » est une association constituée selon la loi de 1901, dont l'objectif est d'aider à l'échange et à la diffusion des idées et des expériences de la Fondation et de ses partenaires. Cette association édite des dossiers et des documents de travail et assure leur vente et leur distribution, sur place et par correspondance, ainsi que celle des ouvrages coédités par la Fondation avec des maisons d'édition commerciales.

Vous pouvez vous procurer les ouvrages des Éditions Charles Léopold Mayer,
ainsi que les autres publications ou copublications de la
Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (FPH)
en librairie ou à défaut aux :

Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer
38 rue Saint-Sabin
75011 PARIS (France)
Tél./Fax : 01 48 06 48 86
Mél : diffusion@fph.fr

Accueil : du mardi au vendredi : 9h30-12h30 – 14h30-17h30

Le catalogue propose environ 300 titres sur les thèmes suivants :

Économie, Solidarité, Emploi

Gouvernance

Relations sciences et société

Agricultures et organisations paysannes

Dialogue interculturel

Communication citoyenne

Construction de la paix

Écologie, environnement

Prospective, valeurs, mondialisation

Histoires de vie

Méthodologies pour l'action

Pour obtenir le catalogue des éditions et coproductions Charles Léopold Mayer,
envoyez vos coordonnées à :

Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer
38 rue Saint-Sabin
75011 PARIS (France)



Veillez me faire parvenir le catalogue des éditions et coproductions
Charles Léopold Mayer.

Nom Prénom.....

Société

Adresse

.....

Code postal Ville

Pays

